

REPUBLIQUE FRANCAISE

# SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

*Etablissement Public Territorial de Bassin*



**SÉANCE PLÉNIÈRE du 20 mars 2012**

**Hôtel du Département**

**AGEN**

**RAPPORTS**

Administration : 61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE - Tel : 05.62.72.76.00 / Fax : 05.62.72.27.84

E Mail : [smeag@eptb-garonne.fr](mailto:smeag@eptb-garonne.fr) / Site : [www.smeag.fr](http://www.smeag.fr) Portail : [lagaronne.com](http://lagaronne.com)

Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière

## SOMMAIRE

	<b>PAGES</b>
<b>I – <u>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL du 9 décembre 2011</u></b>	5
<b>II – <u>COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011</u></b>	7
<b>2.1 – COMPTES DE GESTION</b>	
2.1.1 - Compte de gestion du budget principal <i>Rapport et délibération</i>	9
2.1.2 - Compte de gestion du budget Charlas <i>Rapport et délibération</i>	13
2.1.3 - Compte de gestion du budget Interreg <i>Rapport et délibération</i>	17
<b>2.2 – COMPTES ADMINISTRATIFS</b>	
2.2.1 - Compte administratif du budget principal <i>Rapport et délibération</i>	21
2.2.2 - Compte administratif du budget Charlas <i>Rapport et délibération</i>	31
2.2.3 - Compte administratif du budget Charlas : Affectation du résultat de l'exercice 2011 <i>Rapport et délibération</i>	35
<b>III – <u>BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS</u></b>	39
<b>3.1 – <u>ACTIONS</u></b>	
3.1.1 - Paysages et territoires <i>Rapport et délibération</i>	41
3.1.2 - Berges et zones humides <i>Rapport et délibérations</i>	45
3.1.3 - Natura 2000 <i>Rapport et délibération</i>	53
3.1.4 - Poissons migrateurs et qualité de l'eau <i>Rapport et délibération</i>	57
3.1.5 - SAGE « Vallée de la Garonne » <i>Rapport et délibérations</i>	63
3.1.6 - PGE Garonne-Ariège : Soutien d'étiage <i>Rapport et délibération</i>	73
3.1.7 - PGE Garonne-Ariège : Mise en œuvre et révision <i>(rapport et délibération remis en séance)</i>	77
3.1.8 - Crue et inondations <i>Rapport et délibération</i>	81
3.1.9 - Actions transfrontalières <i>Rapport et délibérations</i>	87
3.1.10 - Annexes	95

### **3.2 - MOYENS**

- 3.2.1 - Création de quatre postes saisonniers dans le cadre d'emploi des agents de la filière technique et administrative 147  
*Rapport et délibération*
- 3.2.2 - Création d'un poste animateur SAGE (*Rapport remis en séance*) 151  
*Rapport et délibération*
- 3.2.3 - Adhésion au service de retraite du Centre de gestion de la Haute-Garonne 153  
*Rapport et délibération*
- 3.2.4 - Renouvellement du contrat d'assurance avec le Centre de Gestion 157  
*Rapport et délibération*
- 3.2.5 - Communication générale 2012 161  
*Rapport et délibération*

### **3.3 - VOTE DES BUDGETS 2012**

- 3.3.1 - Budget Principal 167  
*Rapport et délibération*
- 3.3.2 - Budget Charlas 185  
*Rapport et délibération*

## **IV – QUESTIONS DIVERSES**

189

**I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL  
du 9 décembre 2011**

---

**II – COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL  
ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011**

2.1 – COMPTES DE GESTION  
2.2 – COMPTES ADMINISTRATIFS

---

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

## **II – COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011**

### **2.1.1 – Compte de gestion du budget principal**

---

#### **RAPPORT**

-----

Conformément à la réglementation, il convient avant le vote du compte administratif de l'exercice 2011 d'approuver le compte de gestion de l'exercice considéré établi par le Payeur Régional.

Le compte de gestion de l'exercice 2011 est annexé au présent dossier.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## II – COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

### 2.1.1 – Compte de gestion du budget principal

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

**Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance du compte de gestion du budget Principal présenté par le Payeur Régional, Receveur du Syndicat Mixte :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Payeur Régional accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Payeur Régional a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion des finances du Syndicat,  
Considérant que les chiffres présentés par le Payeur sont conformes aux chiffres du Compte Administratif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Payeur Régional, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

## **II – COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011**

### **2.1.2 – Compte de gestion du budget Charlas**

---

#### **RAPPORT**

-----

Conformément à la réglementation, il convient avant le vote du compte administratif de l'exercice 2011 d'approuver le compte de gestion de l'exercice considéré établi par le Payeur Régional.

Le compte de gestion de l'exercice 2011 est annexé au présent dossier.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## II – COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

### 2.1.2 – Compte de gestion du budget Charlas

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

**Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance du compte de gestion du budget Charlas présenté par le Payeur Régional, Receveur du Syndicat Mixte :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Payeur Régional accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Payeur régional a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion des finances du Syndicat,  
Considérant que les chiffres présentés par le Payeur sont conformes aux chiffres du Compte Administratif,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Payeur Régional, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

II – COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL  
ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

## **2.1.3 – Compte de gestion du budget Interreg**

---

RAPPORT  
-----

Le budget Interreg a été clôturé au 31 décembre 2010. Il est toutefois nécessaire de se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2011 établi par le Payeur Régional afin de clôturer définitivement les comptes de ce budget annexe.

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

II – COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL  
ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

## **2.1.3 – Compte de gestion du budget Interreg**

---

PROJET DE DÉLIBÉRATION  
-----

**Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance du compte de gestion du budget Interreg présenté par le Payeur Régional, Receveur du Syndicat Mixte :**

### **Comptes de clôture suite dissolution**

Le compte de gestion établi par le Payeur Régional est présenté à l'approbation du Comité Syndical suite à la dissolution du budget annexe Interreg au 31 décembre 2010. Il n'y a donc pas d'écritures passées par l'ordonnateur au titre de l'exercice 2011

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Payeur Régional.

Après s'être assuré que le Payeur Régional a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion des finances du Syndicat,

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Payeur Régional, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

## II – COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

### 2.2.1 – Compte administratif du budget Principal

#### RAPPORT

Il convient de rappeler que suite à la dissolution du budget annexe Interreg au 31 décembre 2010 les résultats cumulés de l'exercice 2010 de ce budget tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ont été intégrés aux résultats du budget principal à hauteur respectivement d'un excédent de 29 361.49€ et d'un déficit de 5 825.92€.

Le résultat de la section de fonctionnement à la fin de l'exercice 2010 est ainsi porté à 568 909.32€ d'excédent. L'excédent de la section d'investissement est arrêté à 2 066.62€.

Les opérations de l'exercice 2011 s'élèvent respectivement en dépenses et recettes à 4 085 436.62€ et 4 524 262.92€. Le résultat de l'exercice s'établit donc à 438 826.30€.

#### **Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011.**

L'exécution de l'exercice 2011 en dépenses et en recettes présentée par chapitre est la suivante :

Chapitre	Libellé	Budget 2011	CA 2011
011	Charges à caractère général	7 164 115.27	3 210 879.95
012	Charges de personnel	876 000.00	872 780.09
65	Charges de gestion courante	0	0
66	Charges financières	5 000.00	1 776.58
67	Charges exceptionnelles	100.00	0
68	Dotation aux amortissements et provisions	0	0
022	Dépenses imprévues	109 396.37	0
TOTAL DEPENSES		8 154 611.64	4 085 436.62

Chapitre	Libellé	Budget 2011	CA 2011
002	Excédent antérieur reporté	568 909.32	
013	Atténuation de charges	21 000.00	21 805.08
74	Dotations et participations	7 560 554.94	4 498 332.84
77	Produits exceptionnels	0	4 125.00
78	Reprises sur amortissements et provisions	4 147.38	0
TOTAL RECETTES		8 154 611.64	4 524 262.92

Il paraît important de présenter, compte tenu de son impact financier, sur les cotisations des collectivités membres, le bilan de la campagne 2011 du soutien d'étiage et son impact sur le financement prévisionnel de la campagne 2012 qui sera intégré dans le budget du même exercice.

### 1) SOUTIEN ETIAGE

Les bases de la prévision budgétaire 2011 ont été établies sur celles de la mise en œuvre des conventions de soutien d'étiage au coût maximum avec les partenaires EDF et l'Institution Montbel ainsi que sur la prise en compte pour la campagne de soutien d'étiage 2011 du résultat de la campagne 2010.

#### MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS DE SOUTIEN D'ETIAGE AU COUT MAXIMUM.

Objet	Montant	Clé de financement					
		AEAG	%	EDF	%	SMEAG	%
Convention EDF	3 113 000	2 334 750	75	155 650	5	622 600	20
Convention Montbel	213 704	160 278	75	Sans objet		53 426	25
Données et mise en œuvre	80 000	60 000	75	Sans objet		20 000	25
<b>TOTAL</b>	<b>3 406 704</b>	<b>2 555 028</b>	<b>75</b>	<b>155 650</b>	<b>4.57</b>	<b>696 026</b>	<b>20.43</b>

#### PARTICIPATION DES COLLECTIVITES MEMBRES BUDGET 2011.

(Selon la clé de répartition fixée en 2004)

	Montant	CR MP	CR Aqui	CG 31	CG 82	CG 47	CG 33
Clé répartition		31.50%	18.50%	17.00%	14.50%	12.25%	6.25%
Base	696 026.00	219 248.19	128 764.81	118324.42	100 923.77	85 263.19	43 501.63
Excédent 2010	145 000.00	45 675.00	26 825.00	24 650.00	21 025.00	17 762.50	9 062.50
<b>TOTAL</b>	<b>551 026.00</b>	<b>173 573.19</b>	<b>101 939.81</b>	<b>93 674.42</b>	<b>79 898.77</b>	<b>67 500.69</b>	<b>34 439.13</b>

#### EXECUTION BUDGETAIRE DU SOUTIEN ETIAGE 2011 SUR LES EXERCICES 2011 ET 2012.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Objet	Montant	Financier - Montant		
		AEAG	EDF	SMEAG
Convention EDF	2 142 803	1 607 102	107 141	551 000
Convention EDF Actualisation 2010	34 062	25 546	1 734	
Convention Montbel	130 083	97 562	0	
Données et mise en œuvre	75 855	56 891	0	
Sous total		1 787 101	108 875	551 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 382 803</b>	<b>2 446 976</b>		
<b>SOLDE EXCEDENTAIRE</b>		<b>64 173</b>		

Il est à noter que l'actualisation de la facturation EDF de la campagne 2010, en application de la convention pluriannuelle en cours, est sensiblement supérieure à celle de la campagne 2009, répercutée sur l'exercice 2010, qui était de 2 668€.

Le solde excédentaire de la campagne 2011 sera répercuté sur les cotisations des collectivités membres pour la campagne 2012.

## **2) AUTRES POSTES DE DEPENSES**

Le résultat de l'exercice 2011 est sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent ce qui toutefois était prévisible.

L'exécution comptable des campagnes de soutien d'étiage sont en partie à l'origine de cet excédent. En effet la budgétisation sur un exercice concerne le solde de la campagne précédente et la totalité de la campagne rattachée à l'exercice. Le solde de la campagne 2011 pour un montant de l'ordre de 1 213 902€ sera ainsi comptabilisé sur l'exercice 2012.

La programmation des études est également responsable de la constitution de cet excédent. En effet les études dont le financement est prévu au budget 2011 à l'article 617 en dépenses ont été pour certaines d'entre elles financées intégralement ou même partiellement mais pour une programmation de réalisation sur plusieurs exercices. Tel est le cas pour le DOCOB Midi-Pyrénées, la gestion du risque inondation, TFE, le DOCOB Aquitaine et le SAGE ( les DOCOB sont liés au programme Natura 2000).

Les charges de personnel ont été réalisées à 99.63%. Les besoins recensés l'ont été au plus juste notamment dans la prise en compte des besoins en remplacement de personnel.

## **3) RECETTES**

L'analyse du taux de réalisation des recettes ne peut être significative du fait de l'importance des financements extérieurs en lien avec les opérations prévues en dépenses, dont la programmation est faite sur plusieurs années et pour lesquels l'encaissement des recettes est effectué partiellement en cours de réalisation et le solde postérieurement à leur fin. La composition des financements extérieurs explique également l'allongement des délais de réalisation notamment pour les financements européens.

## **4) RESULTAT**

Le résultat de clôture de l'exercice 2011 intégrant le résultat de l'exercice et le résultat reporté est arrêté à 1 007 735.62€. Cet excédent reporté contribuera à l'équilibre du budget de l'exercice 2012.

De façon à envisager dans son ensemble la nature du niveau du résultat de la section de fonctionnement, il convient de prendre en compte les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes.

Ils s'établissent respectivement à 2 559 426€ et 2 051 825€ tels que détaillés dans le tableau ci-après.

## ETAT DES RESTES A REALISER 2011

Libellé	Opé	DEPENSES		RECETTES		
		Cpte	Total	Total	Détail	Cpte
SAGE Garonne 2010	20	617	- €	77 795 €	37 795 €	7477
					40 000 €	74780
SAGE Garonne 2011	201	617	- €	60 000 €	30 000 €	7477
					30 000 €	74780
SAGE Garonne 2012	202	617	150 574 €	56 000 €	35 000 €	7477
					21 000 €	74780
EP 47	221	617	- €	49 560 €	5 310 €	74718
					44 250 €	7477
EP 33	222	617	3 848 €	75 745 €	27 595 €	74718
					48 150 €	7477
EP 31	223	617	26 512 €	71 670 €	36 670 €	74718
					35 000 €	7477
EP 82	224	617	49 711 €	44 439 €	19 439 €	74718
					25 000 €	7477
EP 82	225	617	48 843 €	50 000 €	15 000 €	74718
					25 000 €	7477
					10 000 €	7473
Life	301	617	43 751 €		44 000 €	7488
Migrateurs 2010	302	617	- €		20 685 €	74780
Migrateurs 2011	303	617	- €		28 800 €	74780
Migrateurs 2012	304	617	4 800 €		0 €	
Zone Humides 2009	310	617	- €		23 436 €	74780
Zone Humides 2010	311	617	- €		21 525 €	74780
Zone Humides 2011	312	617	- €		30 000 €	74780
Zone Humides 2012	313	617	3 000 €		0 €	
Schéma Directeur Entretien	32	617	- €		15 425 €	74780
Digues	320	617	29 129 €	19 114 €	10 000 €	74718
					9 114 €	7477
DOCOB MP Elaboration	331	617	- €		0 €	
DOCOB MP Mise en œuvre	332	617	296 149 €	284 442 €	140 376 €	74718
					144 066 €	7477
DOCOB Aquit Elaboration	333	617	80 044 €	128 000 €	75 251 €	7477
					- €	52 749 €
Station de mesure de l'estuaire	35	617	1 360 €		0 €	
Suivi Gensac 2010	361	617	- €		0 €	
Suivi Gensac 2011	362	617	5 269 €		4 482 €	74780
Suivi Gensac 2012	363	617	5 000 €		2 500 €	74780
Divers transfrontalier	51	617	3 044 €		0 €	
Sud 'Eau	52	617	16 213 €	102 743 €	95 753 €	7477
					6 990 €	74780
TFE	53	617	164 583 €	128 931 €	120 241 €	7477
					8 690 €	74780
PGE	60	617	75 276 €	201 453 €	120 320 €	7477
					81 133 €	74780
Récupération des coûts	62	617	69 924 €	88 000 €	55 000 €	74780
					33 000 €	7477
Nappe de pollution Garonne 2 phases	63	617	- €	8 000 €	7 000 €	74780
					1 000 €	7478
Nappe de pollution Lot	64	617	- €		0 €	
Soutien Etiage 2010	73	617	- €		0 €	
Soutien Etiage 2011	74	6288	1 213 272 €	201 833 €	58 516 €	7478
					143 317 €	74780
Soutien Etiage 2012	75	617	- €		0 €	
Gestion du risque inondation PAPI	81	617	219 947 €	177 600 €	88 800 €	74718
					88 800 €	7477
Système d'Information Géographique	82	617	- €		31 500 €	74780
Communication	90	617	36 714 €		0 €	
Assistance technique générale	91	617	12 463 €		0 €	
Reprise sur provisions					4 147 €	7815
<b>TOTAL</b>			<b>2 559 426 €</b>		<b>2 051 825 €</b>	

### Etat d'avancement des opérations :

Certaines opérations sont toujours en cours car sont l'objet d'une programmation pluriannuelle tel est le cas de LIFE Aloses et de TFE. D'autres, également pluriannuelles, ont pris du retard du fait de procédures administratives comme le DOCOB, la gestion du risque inondation ou encore le SAGE.

Il convient toutefois de noter que les crédits inscrits en restes à réaliser concernent les prestations extérieures. Les opérations ont bien évidemment connu un avancement à travers l'animation portée par le Sméag.

### Synthèse :

Si le résultat de clôture de 1 007 735€, avant prise en compte des restes à réaliser, correspond à environ 90 jours de dépenses courantes celui, après prises en compte des restes à réaliser, est de l'ordre de 600 000€ correspond quant à lui à environ 54 jours de dépenses de fonctionnement courant. La réalisation au cours de l'exercice 2012 de certaines opérations actuellement en restes à réaliser aura pour incidence de voir sensiblement le résultat de l'exercice 2012 diminuer. Par ailleurs, le fonctionnement courant est impacté par la facturation liée au soutien d'étiage.

Les délais importants pour l'encaissement des recettes liées aux financements européens, les délais nécessaires aux collectivités membres pour assurer le versement de leur cotisation notamment rendent inévitable le maintien de cet excédent. Ce dernier s'avère même insuffisant et une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000€ a été souscrite depuis l'exercice 2008. Les délais de règlement des dépenses liées au soutien d'étiage ne peuvent par ailleurs être respectés et la gestion de la trésorerie est conditionnée à la facturation du soutien d'étiage.

### **Résultats de la section d'investissement de l'exercice 2011.**

Compte	Libellé	Budget 2011	CA 2011	RAR
2031	Immobilisations incorporelles (Etudes)	37 318.36	0	37 319
205	Concessions et droits similaires	20 000.00	9 619.19	0
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000.00	6 650.96	0
2184	Mobilier	10 000.00	0	0
TOTAL DEPENSES		77 318.36	16 270.15	37 319

Comptes	Libellé	Budget 2011	CA 2011	RAR
002	Excédent antérieur reporté	2 066.62		
10222	FCTVA	1 370.00	1370.59	0
1321	Subventions d'équipement Etat	11 891.02	0	11 891
1322	Subventions d'équipement Régions	24 862.16	7 450.28	4 862
1323	Subventions d'équipement Départements	26 142.34	7 450.76	6 142
TOTAL RECETTES		135 364.16	16 270.63	22 895

L'exécution de l'exercice 2011 n'appelle pas d'observation particulière par rapport à l'année précédente. Les dépenses étant essentiellement constituées par celles liées aux acquisitions de matériel de bureau et informatique qui trouvent leur contrepartie en recettes à travers le financement des collectivités membres et la prise en compte du FCTVA.

Seul le changement du régime des provisions à l'occasion du passage à la M14 a des répercussions sur le résultat reporté de l'exercice antérieur qui a été amputé de 69 032.02€ pour s'établir à hauteur 2 066.62€.

Le résultat de clôture de l'exercice 2011 s'élève à 2 067.10€.

Les restes à réaliser présentés à la fin de l'exercice 2010 seront maintenus à la fin de l'exercice 2011.

La nouvelle nomenclature M14 impose également la pratique des amortissements et la reprise au compte de résultat des subventions encaissées. Ces modifications comptables auront bien évidemment des répercussions sur les budgets futurs.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

II – COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL  
ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

## 2.2.1 – Compte administratif du budget Principal

PROJET DE DÉLIBÉRATION  
-----

**Le Comité Syndical, en l'absence du Président, après avoir pris connaissance du compte administratif du budget Principal 2011 :**

1. **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		568 909.32		2 066.62		570 975.94
Opérations de l'exercice	4 085 436.62	4 524 262.92	16 270.15	16 270.63	4 101 706.77	4 540 533.55
<b>Totaux</b>	<b>4 085 436.62</b>	<b>5 093 172.24</b>	<b>16 270.15</b>	<b>18 337.25</b>	<b>4 101 706.77</b>	<b>5 111 509.49</b>
Résultats de clôture		1 007 735.62		2 067.10		1 009 802.72
Restes à réaliser	2 559 426.00	2 051 825.00	37 319.00	22 895.00	2 596 745.00	2 074 720.00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>6 644 862.62</b>	<b>7 144 997.24</b>	<b>53 589.15</b>	<b>41 232.25</b>	<b>6 698 451.77</b>	<b>7 186 229.49</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>500 134.62</b>	<b>12 356.90</b>			<b>487.777.72</b>

2. **CONSTATE** les identités de ces valeurs avec les indications du compte de gestion approuvé préalablement.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

## II – COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

### 2.2.2 – Compte administratif du budget Charlas

#### RAPPORT

Le budget de Charlas a été exécuté essentiellement par le règlement à la SAFER des frais de gestion et de stockage des terrains acquis en section d'investissement.

#### **Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2011.**

L'exécution de l'exercice 2011 en dépenses et en recettes présentée par compte est la suivante :

Compte	Libellé	Budget 2011	CA 2011	RAR
023	Virement à la section d'investissement	75 566.68		
617	Etudes et recherches (AMO)	5 000.00	0	0
678	Autres charges exceptionnelles	30.00	30.00	0
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>80 596.68</b>	<b>30.00</b>	<b>0</b>

Compte	Libellé	Budget 2011	CA 2011	RAR
002	Excédent antérieur reporté	169 039.68		
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>169 039.68</b>		<b>0</b>

#### **Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2011.**

L'exécution de l'exercice 2011 en dépenses et en recettes présentée par compte est la suivante :

Compte	Libellé	Budget 2011	CA 2011	RAR
001	Déficit d'investissement reporté	79 562.88		
2111	Immobilisations corporelles terrains nus (gestion foncière)	20 319.26	8 727.98	11 591
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>99 882.14</b>	<b>8 727.98</b>	<b>11 591</b>

Compte	Libellé	Budget 2011	CA 2011	RAR
021	Virement de la section de fonctionnement	75 566.68		
1678	Autres emprunts et dettes (AEAG)	24 285.46		24 285
275	Dépôts et cautionnements versés	30.00	30.00	0
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>99 882.14</b>	<b>30.00</b>	<b>24 285</b>

Il convient de rappeler que, comme pour le budget principal, suite à la modification du régime des provisions, lié au changement de nomenclature comptable, pour lequel le SMEAG a opté pour le régime des provisions semi-budgétaire. Comme décidé par délibération du 09 décembre 2011, la prise en compte de ce changement, omis lors de l'établissement du budget primitif 2011, impacte le résultat reporté. Ce dernier établi à hauteur d'un déficit de 79 562.88€ à été diminué du montant des provisions constituées pour 88 443.00€. Le déficit reporté est donc de 168 005.88€.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

II – COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL  
ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

## 2.2.2 – Compte administratif du budget Charlas

PROJET DE DÉLIBÉRATION  
-----

**Le Comité Syndical, en l'absence du Président, après avoir pris connaissance du compte administratif du budget Charlas 2011 :**

1. **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		169 039.68	168 005.88		168 005.88	169 039.68
Opérations de l'exercice	30.00	0	8 727.98	30.00	8 757.98	30.00
<b>Totaux</b>	<b>30.00</b>	<b>169 039.68</b>	<b>176 733.86</b>	<b>30.00</b>	<b>176 763.86</b>	<b>169 069.68</b>
Résultats de clôture		169 009.68	176 703.86		7 694.18	
Restes à réaliser	0	0	11 591.28	24 285.46	11 591.28	24 285.46
<b>Totaux cumulés</b>	<b>30.00</b>	<b>169 039.68</b>	<b>188 295.14</b>	<b>24 285.46</b>	<b>19 285.46</b>	<b>24 285.46</b>
<b>Résultats cumulés</b>		<b>169 009.68</b>	<b>164 009.68</b>			<b>5 000.00</b>

2. **CONSTATE** les identités de ces valeurs avec les indications du compte de gestion approuvé préalablement.

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

II – COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL  
ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

## **2.2.3 – Compte administratif du budget Charlas : Affectation du résultat de l'exercice 2011.**

---

RAPPORT  
-----

L'instruction comptable M14 rend prioritaire la couverture du déficit d'investissement par le résultat global de la section de fonctionnement positif.

Le déficit d'investissement de clôture établi à 176 703.86€ sera ainsi couvert partiellement par le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élevant à 169 009.68€.

Cette décision d'affectation doit faire l'objet d'une délibération.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## II – COMPTES DE GESTION DU PAYEUR RÉGIONAL ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

### **2.2.3 – Compte administratif du budget Charlas : Affectation du résultat de l'exercice 2011.**

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

Le Comité Syndical, des articles L2311-5 et R 2311-11 et de l'instruction comptable M14,  
Après avoir approuvé le xx mars 2012 le compte administratif pour 2011 qui présente un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement d'un montant de 169 009.68€ dont un excédent antérieur de 169 039.68€,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître résultat cumulé déficitaire d'investissement s'élevant à 176 703.86 € dont un déficit antérieur de 168 005.88€,

Vu, l'état des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, considérant les besoins recensés pour l'exercice 2012,

Considérant que le budget 2011 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) d'un montant de 75 566.68€.

**DECIDE** d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

**Affectation au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 169 009.68€.**

### **III – BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS**

#### **3.1 – ACTIONS**

3.1.1 – Animation Paysages et territoires

3.1.2 – Animation Berges et zones humides

3.1.3 – Animation Natura 2000

3.1.4 – Poissons migrateurs et qualité de l'eau

3.1.5 – Elaboration du SAGE « Vallée de la Garonne »

3.1.6 – PGE Garonne-Ariège : Soutien d'été

3.1.7 – PGE Garonne-Ariège : Mise en œuvre et révision

3.1.8 – Crue et inondations

3.1.9 – Actions transfrontalières

3.1.10 – Annexes

## 3.1.1 - Paysages et Territoires de Garonne

### RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

**Axe n° 1** Vivre une approche territoriale de la Garonne

*Objectif n°1* Accompagner l'évolution des paysages de Garonne

- Action n°2 Paysages et territoires de Garonne

- Objectifs :

- Améliorer la prise en compte de la Garonne dans le développement local (dans les projets d'aménagement, dans les documents de planification (SCoT, PLU, Agenda 21...))
- Renforcer l'ancrage territorial auprès des collectivités influant sur le fleuve (maîtres d'ouvrages potentiels).
- Viser une intégration plus forte des agglomérations dans les orientations du SMEAG et à terme, au sein même du SMEAG.

### HISTORIQUE

- 2006-2007 : élaboration du Plan Garonne (SMEAG, secrétaire technique) et engagement de « l'étude paysagère du Plan Garonne » (volet culturel et paysager du Plan Garonne).
- Depuis 2007 : diffusion du Schéma Directeur d'Entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne (SDE)
- Juillet 2009 : signature officielle de la convention interrégionale du Plan Garonne, diffusion de l'étude paysagère, appel à candidatures du SMEAG auprès des collectivités riveraines pour participer à la série d'études pilotes territoriales assurant un prolongement de l'étude Plan Garonne menée à l'échelle de la vallée (délibérations D08-02/04-05, D09-03/04-05, D10-02/02-1).
- Orientation E du SDAGE Adour-Garonne (2010- 2015) « privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire » ; Plan Garonne ; animation des outils cadres (Schéma Directeur lit et berges SDE et des zones humides, DOCOB Natura 2000...).

### CONTENU DE L'ACTION

#### **Bilan 2011** :

- Animation du programme d'études pilotes « Paysages de Garonne » : Sur les 5 études programmées, 2 études se sont achevées fin 2011 (dpt. 47 et 33), 2 études sont bien engagées (dpt. 31 et 82), la dernière étude sur la Garonne agenaise a été engagée en décembre (choix du bureau d'étude, calage 1<sup>er</sup> comité de pilotage en janvier 2012).
- Réflexion sur le contenu d'un retour d'expériences du programme d'études auprès de toutes les collectivités riveraines pour 2012-2013.
- Accompagnement des maîtres d'ouvrages dans leurs études et projets en lien avec la Garonne : recommandations avant travaux en Garonne (10 avis pour conseils de gestion de biotopes) ; porté à connaissance pour élaboration PLU agglomération agenaise ; divers projets CU Grand Toulouse ; suivi et notes pour projet LGV/RFF (notamment avis technique sur le choix des tracés aux franchissements de Garonne dans l'Agenais) ; apports au cahier des charges étude « trame verte et bleue » du SCoT Marmandais, suivi études de la communauté de communes vallon d'Artolie ; avis projet de protection des falaises fluviales de Saubens ; aide rédaction du livre blanc de l'eau et de l'assainissement de la CU de Bordeaux ; contribution au diagnostic du Schéma des espaces naturels et agricoles porté par la Communauté d'agglomération du Muretain ; Transmission d'une note sur les enjeux « Garonne » à prendre en compte pour Muret (projet d'aménagement de la zone verte de Robineau) ; Accompagnement de la communauté de communes du Saint-Gaudinois pour la mise en œuvre du projet berges de Garonne (aide au montage d'un service d'information géographique et de l'appel à projet biodiversité du Ministère, organisations d'animations pédagogiques,...).

- analyse du développement des gravières et les enjeux associés (stage d'un élève-ingénieur sur 6 mois – rapport de septembre 2011). Etat des lieux des plans d'eau de gravières existants et des gravières en activité. Evaluation des impacts sur la ressource en eau et les milieux naturels. Perspectives d'évolution de l'activité (volumes extraits, implantations, superficies, modalités de remise en état).

Les prévisions d'actions 2011 ont été réalisées.

### **Perspectives 2012 :**

- Finaliser les 3 études pilotes « Paysages de Garonne » en cours et engager des prolongements : communiquer les résultats des études achevées et accompagner les collectivités concernées vers une suite opérationnelle (étude de faisabilité, actions sur les paysages de Garonne...) en formalisant un partenariat (charte Garonne...).

- Engager le « retour d'expériences collectif » sur le programme d'études pilotes pour valoriser les résultats auprès de l'ensemble des collectivités riveraines (intercommunalités, Pays, SCoT...). La mission débutera dès le second semestre 2012 (en fonction de l'achèvement des études) et au 1<sup>er</sup> semestre 2013 autour de 2 actions de communication :

> la réalisation et la diffusion d'un guide par le SMEAG (conception SMEAG + prestataire pour mise en forme communicante, diffusion et routage)

> l'organisation d'une journée interrégionale sur le thème « Renouer avec les paysages de Garonne » pour les collectivités riveraines et leurs services.

- Poursuivre les suivis et contributions pour les études et projets du territoire Garonne en ciblant les interventions : collaborations plus spécifiques à mener avec les pôles d'agglomération : communauté urbaine Grand Toulouse et Bordeaux, Muretain, Agenais, Marmandais, Saint-Gaudinois, ...

## **MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG**

### **Modalités :**

- Prestations extérieures : réalisation des études pilotes « paysages de Garonne » + actions de communication sur le retour d'expériences sur le programme d'études

- Régie : animation et conduite des études pilotes par une chargée de mission à temps complet + assistance d'un contrat CDD jusqu'à sept. 2012. Conception du guide de retour d'expériences, animation des actions de communication, coordination avec les prestataires.

- Suivi des études et projets garonnais réalisé par l'équivalent d'un mi-temps en 2012 réparti sur l'ensemble des chargés de mission.

### **Plan de financement :**

- Etudes pilotes « paysages de Garonne » : crédits inscrits aux budgets 2009, 2010 et 2011. Rappel du cofinancement à hauteur de 80% incluant les frais d'animation (FEDER et FNADT, au titre du Plan Garonne).

- Animation et actions de communication pour le retour d'expériences : mêmes cofinancements que ceux de l'animation du programme d'études pilotes.

- Diffusion du guide aux collectivités (mise en forme communicante, impression et routage du guide) : 8 000 inscrits au budget 2012.

- La journée événementielle sera budgétée en 2013.

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

III - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS

## **3.1.1 – Paysages et territoires de Garonne**

---

PROJET DE DÉLIBÉRATION  
-----

**VU** le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 10 décembre 2009 ;

**VU** l'étude paysagère menée dans le cadre du Plan Garonne ;

**VU** la délibération n° D08-02/04-05 décidant de donner des suites à l'étude paysagère menée dans le cadre du plan Garonne en y consacrant un mi-temps à partir de 2008 ;

**VU** la délibération n° D09-03/04-05 décidant d'engager un premier diagnostic territorial ;

**VU** la délibération n° D10-02/02-02-1 décidant d'engager quatre études pilotes territoriales supplémentaires dont la mise en œuvre graduelle et le retour d'expériences s'étaleront de 2010 à 2012 ;

**VU** la présentation du Président conformément au rapport joint ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**DÉCIDE** de poursuivre la mise en œuvre du programme d'études pilotes territoriales dans différentes unités paysagères.

**DÉCIDE** d'engager en 2012 et 2013 les actions d'animation et de communication pour réaliser un retour d'expériences sur le programme d'études pilote « Paysages de Garonne » auprès des collectivités riveraines.

**DECIDE** d'inscrire au budget 2012 la somme correspondante de 8 000 €.

**SOLLICITE** les cofinancements à hauteur de 80 % auprès de l'Europe (FEDER interrégional 40%) et de l'Etat (FNADT 40%).

**MANDATE** le Président pour formaliser et signer tout acte en relation avec cette opération.

### 3.1.2 - Berges et Zones Humides (avec annexe)

#### RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

##### **Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne**

*Objectif n°1 Accompagner l'évolution des paysages de la Garonne*

- Action n°2 Accompagner les collectivités pour intégrer les enjeux Garonne dans leurs projets

- Objectifs : • Améliorer la prise en compte des zones humides ; mobiliser des maîtres d'ouvrage.

- Action n°3 Recenser, harmoniser et compléter les inventaires de ZH

- Objectifs : • Acquérir une connaissance des zones humides à l'échelle du fleuve.

*Objectif n°3 Favoriser l'échange et le partage d'expériences*

- Action n°16 Participer à des opérations de sensibilisation à la Garonne

- Objectifs : • Contribuer à éduquer à l'environnement de la Garonne ; initier des collaborations avec des collectivités locales ; contribuer à la promotion du fleuve.

##### **Axe n° 3 Vivre avec les crues de la Garonne**

*Objectif n°1 Prendre en compte la dynamique de la Garonne*

- Action n°22 Etablir à l'échelle d'un territoire un diagnostic partagé et des objectifs concertés d'aménagement sur le « territoire fluvial » entre Blagnac et Saint Nicolas de la Grave

Objectifs : • Définition et planification d'un territoire fluvial pour la restauration de la Garonne.

- Action n°23 Favoriser la réalisation de chantiers de restauration de la dynamique fluviale de la Garonne

Objectifs : • Démontrer des interventions possibles et consolider les connaissances ; impliquer les acteurs et favoriser des opérations ultérieures.

#### HISTORIQUE

Depuis 2003, le SMEAG s'est engagé dans une politique forte pour la préservation et la gestion des zones humides garonnaises, en particulier entre Blagnac et Saint Nicolas de la Grave. Cette action s'inscrit dans un cadre partenarial avec l'Agence de l'eau et la Dréal de bassin (2005 : action test corridor alluvial jusqu'en 2012 ; convention tripartite depuis 2006 pour l'animation).

#### CONTENU DE L'ACTION

##### **Bilan 2011 :**

Sur la base du travail en régie réalisé en 2010 qui avait permis de proposer une hiérarchisation des zones humides alluviales selon de multiples enjeux, le SMEAG a poursuivi son action d'accompagnement des maîtres d'ouvrages sur les sites identifiés comme prioritaires. Il s'agit notamment des sites suivants :

- site du bras mort de Bourret porté par le Conseil Général 82 et pour lequel les enseignements acquis par le SMEAG sur les modalités de restauration de la dynamique fluviale en faveur des zones humides (régénération par érosion latérale) ont été apportés au maître d'ouvrage et aux membres du comité de pilotage du plan de gestion du site ;

- les zones humides inscrites dans le projet zones humides Garonne aval porté par la CUGT lauréate de l'appel à projet acquisition des zones humides de l'agence de l'eau Adour Garonne.

- les zones humides du Saint-Gaudinois dans le cadre du projet Berges de Garonne porté par la communauté de communes ; les données du SMEAG ont servi de socle pour le dossier de candidature à l'appel à projet national pour la biodiversité, pour lequel la collectivité a été lauréate.

En Gironde, le SMEAG accompagne la communauté de communes du vallon d'Artolie qui a engagé en 2011 l'étude pour l'élaboration du plan de gestion de l'île de Raymond. Cette démarche a une forte valeur d'exemple sur ce secteur.

Concernant le chantier pilote de Gensac, le 4<sup>e</sup> suivi annuel a permis de confirmer les résultats positifs des effets du chantier. Ce suivi a clôturé le programme de suivi pluriannuel 2008 – 2011 sur lequel le SMEAG s'était engagé (**résultats du suivi en annexe**). L'année 2011 a aussi été l'occasion de réaliser une première action d'information auprès des élus de la Garonne amont en organisant une visite du chantier à laquelle de nombreux élus ont participé.

A l'occasion de la journée mondiale zones humides, le SMEAG s'est davantage impliqué autour des pôles territoriaux « Saint Gaudens » et « Blagnac Saint-Nicolas de la Grave » afin de créer une synergie avec les démarches territoriales en cours. Ainsi, dans le cadre d'événementiels – la journée mondiale des zones humides, les journées Nature en Midi Pyrénées, les « 31 notes d'été » en Haute Garonne- plusieurs animations ont été organisées avec des collectivités locales à destination des enfants ou du public : notamment Grisolles, le Conseil général 82, la communauté de communes du Saint Gaudinois et les mairies de Gensac/Garonne, Martres Tolosane et Cazères/Garonne. La balade en bord de Garonne à Estancarbon a franchi un record de fréquentation avec plus de 200 participants.

En revanche, l'inventaire zones humides dans le cadre du SAGE vallée de la Garonne n'a pas été engagé, en attente de la désignation du SMEAG comme structure porteuse.

### **Perspectives 2012 :**

Dans la continuité des années précédentes, le SMEAG poursuit l'animation nécessaire au développement d'actions en faveur des zones humides de la Garonne.

Pour l'année 2012, cette mission peut s'articuler autour de quatre volets :

- Engager l'inventaire des zones humides dans le périmètre du SAGE vallée de la Garonne selon la décision de la CLE (action A3 du plan stratégique)

- Accompagner les maîtres d'ouvrage locaux en particulier sur les sites prioritaires dont le secteur Blagnac Saint Nicolas de la Grave en relation avec la démarche TFE (action A2)

- Développer des actions à but démonstratif et incitatif (diffusion des résultats du suivi du chantier de Gensac/Garonne; **nouveau suivi allégé de Gensac** (action A23). Les principes de ce nouveau suivi sont de vérifier à moyen terme (temps de réponse biologique non immédiat) les tendances enregistrées: maintien des galets et des effets positifs sur la faune aquatique et zones humides riveraines malgré la progression du décapage en pied de barrage. Un suivi complet dans 5 ans doit être complété par des suivis intermédiaires simplifiés afin de corrélérer les observations avec les variations hydrologiques annuelles.

- Sensibiliser et communiquer au travers de l'organisation d'événements à l'attention des élus, scolaires et grand public (journée mondiale des zones humides ; journées nature en Aquitaine et Midi Pyrénées,...) : action A16.

## MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG

### **Modalités :**

Il s'agit essentiellement de l'animation en régie, sur la base d'un chargé de mission à 80%.

Actions de sensibilisation : coûts pour fourniture, location, réalisation de plaquettes,...

Le suivi du chantier de Gensac : prestation.

### **Plan de financement prévisionnel :**

Animation : financée à 50 % par l'AEAG.

Organisation d'évènements: 3 000 € inscrits au budget 2012 financés sur des restes à réaliser (pas de cofinancements)

Suivi de Gensac: 5 000 €. Plan de financement : financés sur des restes à réaliser et cofinancés à 50 % par l'AEAG

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

III - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS

## **3.1.2 – Berges et zones humides : Animation**

---

### **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

-----

**VU** la convention cadre « Pour la protection et la gestion des zones humides et pour la restauration et l'entretien du lit et des berges du corridor alluvial de la Garonne » signée le 28 août 2006 ;

**VU** le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance le 9 décembre 2011 ;

**VU** la présentation du Président conformément au rapport joint ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**DÉCIDE** de poursuivre le programme d'actions coordonnées pour la valorisation des zones humides garonnaises et les actions de sensibilisation. L'animation nécessaire à la mise en œuvre de ce programme est réalisée en régie correspondant à 80% d'équivalent temps plein. Les actions de sensibilisation nécessitent un engagement financier de 3 000 €.

**DÉCIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget 2012.

**SOLLICITE** les cofinancements auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 50 % pour l'animation.

**MANDATE** le Président pour formaliser et signer tout acte en relation avec cette opération.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

III - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS

## 3.1.2 – Berges et zones humides : Suivi 2012 – 2016 chantier de Gensac sur Garonne

---

PROJET DE DÉLIBÉRATION  
-----

**VU** les travaux menés dans le cadre de la réflexion stratégique du SMEAG sur l'axe 3 « Vivre avec les crues de la Garonne » ;

**VU** le bilan 2008 – 2011 du suivi des effets du chantier de Gensac sur Garonne ;

**VU** la présentation du Président conformément au rapport joint ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**APPROUVE** le principe de la réalisation par le SMEAG du suivi pluriannuel des effets du chantier de Gensac sur Garonne sur la période 2012 - 2016 dont le coût d'objectif maximal pour le SMEAG est de 30 500 € cofinancé à hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau.

**S'ENGAGE** à inscrire au budget 2012 les crédits correspondants à la diffusion d'une plaquette d'information sur le bilan du suivi précédent et la réalisation d'un suivi minimal hydrobiologique, soit 5 000 €, cofinancé à hauteur de 50 %.

**MANDATE** le Président pour rechercher des co-financements complémentaires et signer tout acte se rapportant à cette affaire.

### 3.1.3 - Natura 2000

#### RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

**Axe n° 1** Vivre une approche territoriale de la Garonne

**Objectif n°1** Accompagner les évolutions de l'espace Garonne

- **Action n°5** Mettre en œuvre Natura 2000 sur les sites de la Garonne

- Objectifs :

- Assurer la conservation des habitats et des espèces, concilier le maintien des activités avec la préservation des milieux, assurer la cohérence de Natura 2000 avec les actions du SMEAG sur les poissons migrateurs, les zones humides, les paysages, l'approche territoriale.

#### HISTORIQUE

- En Midi-Pyrénées, le site Natura 2000 Garonne a été découpé en 5 entités géographiques :

Garonne en aval de Carbonne

Garonne en amont Carbonne (avec la Pique et la Neste),

Ariège,

Hers,

Salat.

Le SMEAG a été opérateur de l'Etat pour élaborer les documents d'objectifs (DOCOB) Garonne amont et Garonne aval. Sur Ariège, Hers et Salat, cette tâche a été assurée par la Fédération de Pêche de l'Ariège.

L'élaboration des DOCOB est achevée depuis 2010. Le SMEAG s'est positionné (délibération du 23 février 2010) pour être animateur de la mise en œuvre des actions sur l'ensemble du site (collaboration prévue avec la Fédération de Pêche de l'Ariège).

- Le SMEAG s'est également positionné pour être maître d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs sur le site « la Garonne » en Aquitaine (délibération du 23 février 2010).

#### CONTENU DE L'ACTION

##### **Bilan 2011 :**

En Midi-Pyrénées : le DOCOB Garonne aval n'est toujours pas validé en raison de réserves émises par la Fédération des Chasseurs de Tarn-et-Garonne. Les discussions entre l'Etat et la fédération sont toujours en cours. La validation est prévue à la fin du premier semestre 2012, soit un retard d'un an par rapport au prévisionnel. Par contre l'animation 2011 a été engagée, comme prévu, sur la Garonne en amont de Carbonne, la Pique et la Neste (départements 65 et 31). Elle a consisté à identifier, avec l'appui des chambres d'agriculture des Hautes-Pyrénées et de Haute-Garonne et du CRPF Midi-Pyrénées, les types de contrats Natura 2000 qui pourront s'appliquer aux parcelles identifiées sur les secteurs prioritaires du site Natura 2000.

En Aquitaine : la réunion du comité de pilotage le 26 mai à Marmande a permis de présenter la procédure Natura 2000 sur le site, ainsi que le bureau d'études Biotope chargé d'assister le SMEAG dans l'élaboration du document d'objectifs. Réalisation des inventaires naturalistes et des activités socio-économiques.

##### **Perspectives 2012 :**

En Midi-Pyrénées : une réunion des 5 comités de pilotages (Garonne amont, Garonne aval, Ariège, Hers et Salat) devra se tenir au mois de juin pour valider les 5 DOCOB et désigner la structure maître d'ouvrage de l'animation du site (le SMEAG présentera sa candidature, conformément à la délibération du 17 février 2011).

Sur la partie Garonne amont, le dispositif d'aides défini en 2011 permettra la signature de contrats Natura 2000 pour des actions de préservation des milieux naturels d'intérêt communautaire.

En Aquitaine : réalisation du diagnostic écologique et animation des groupes de travail pour définir les objectifs de conservations et le programme d'actions. L'achèvement de la procédure est prévu pour l'automne 2013.

### **MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG**

#### **Modalités :**

En Midi-Pyrénées : le SMEAG, lorsqu'il aura été désigné comme animateur sur l'ensemble du site Natura 2000 de la Garonne et ses affluents en Midi-Pyrénées, assurera la coordination de l'animation avec l'appui de la Fédération de Pêche de l'Ariège sur les axes Ariège, Hers et Salat et en faisant appel à des prestataires techniques sur les volets agricoles et forestiers sur les axes Garonne, Pique et Neste .

En Aquitaine : appel à un prestataire.

#### **Plan de financement prévisionnel :**

- Aquitaine : opération budgétée en 2011 (montant des études 100 000 € TTC ; montant de l'animation : 69 440 €).

- Midi-Pyrénées : les crédits nécessaires à l'animation de la mise en œuvre de Natura 2000 sur l'ensemble du site s'élèvent à 220 000 €. L'animation en 2011 n'ayant été engagée que sur la partie Garonne amont, seulement 91 620 € ont été mobilisés.

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

## **III - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS**

### **3.1.3 – Natura 2000**

---

#### **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

-----

**VU** la délibération n° D05-10/03 en date du 25 janvier 2006 approuvant l'engagement du Sméag dans l'élaboration des documents d'objectifs sur la Garonne amont et la Garonne aval en Midi-Pyrénées ;

**VU** la délibération n° D09-03/04-04 en date du 24 mars 2009 approuvant l'engagement du SMEAG dans l'animation de la mise en œuvre des DOCOB Garonne amont et Garonne aval ;

**VU** les dispositions du code de l'environnement, issues de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005, qui confie l'animation de la gestion des sites Natura 2000 aux collectivités locales ;

**VU** la délibération n° D10-02/02-05 approuvant la candidature du SMEAG pour l'animation et la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 sur l'ensemble du site FR731822 « La Garonne, l'Ariège, l'Hers, le Salat, la Pique, la Neste » ;

**VU** le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance le 9 décembre 2011 ;

**VU** le rapport du Président ;

#### **APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITE SYNDICAL :**

**CONFIRME** la candidature du SMEAG pour l'animation et la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 sur la Garonne et ses affluents en Midi-Pyrénées, comprenant le site FR731822 « La Garonne, l'Ariège, l'Hers, le Salat, la Pique, la Neste », le site FR7312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » et le site FR7312005 « Vallée de la Garonne de Bousens à Carbonne ».

**APPROUVE** le plan de financement à 80% (Etat – FEADER).

**MANDATE** le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette animation, et notamment les demandes de subventions auprès de l'Europe et de l'Etat, les conventions de partenariat et les marchés de prestations.

### 3.1.4 - Poissons migrateurs et qualité de l'eau

#### RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

**Axe n° 1** Vivre une approche territoriale de la Garonne

*Objectif n°2* Préserver les fonctions d'une Garonne vivante

- Action n°8 Etablir un diagnostic des substances dite "émergeantes" à l'échelle de la Garonne

- Objectifs :

- Etablir une vision objective et actualisée des enjeux liés à la présence de substances dites "émergentes" dans le milieu pour pouvoir répondre à des demandes des collectivités membres.

- Action n°9 Organiser le recueil des données qualitatives en vue des opérations de soutien d'étiage de la Garonne

- Objectifs :

- Acquérir les données de qualité de l'eau (température, oxygène) en continu pour connaître les conditions du milieu (vie biologique et usage eau potable) pendant le soutien d'étiage, ainsi la donnée de migration des grands salmonidés (hebdomadaire).
- Améliorer l'utilisation de l'outil de gestion prédictive (Sturieu) de la qualité des eaux de la Garonne aval (calé en 2009 sur la station de Portets en Gironde dans le cadre du PGE Garonne-Ariège).
- Permettre d'évaluer, dans le temps, les effets du soutien d'étiage sur la qualité du milieu.

- Action n°10 Etablir un diagnostic sur les conditions de vie des poissons en tant que marqueurs de l'état du fleuve

- Objectifs :

- Avoir une vision globale des besoins des poissons notamment migrateurs au regard de l'état du fleuve (de l'estuaire aux Pyrénées).
- Communiquer les résultats de cet état des lieux auprès des acteurs (collectivités membres, des gestionnaires et usagers) pour éclairer leurs décisions en matière d'usage et d'aménagement.

- Action n°11 Développer la prise en compte de la qualité des milieux pour les migrateurs

- Objectifs :

- Contribuer à la convergence d'action des différents acteurs pour l'amélioration de la qualité des milieux.

#### HISTORIQUE

Le SMEAG est depuis 2007 coordonnateur du programme « Migrateurs » sur la Garonne et animateur du groupe Garonne, composé de l'ONEMA, de l'agence de l'eau, des services de l'Etat, des pêcheurs amateurs et professionnels, de chercheurs et d'EDF. Dans ce cadre, il a porté en 2009 l'élaboration d'un plan de communication des poissons migrateurs.

En parallèle, il a pris en charge la construction et la gestion de la station de mesure de la qualité de l'eau de Portets en Gironde, afin de mieux connaître le bouchon vaseux et son influence sur les poissons migrateurs.

## CONTENU DE L'ACTION

### **Bilan 2011 :**

Dans le cadre de sa mission d'animation, le SMEAG a poursuivi la gestion et l'animation du programme "migrateurs" Garonne en mettant l'accent sur les actions relatives aux habitats. Il a ainsi engagé la réalisation du diagnostic de la qualité de la Garonne au regard des besoins des poissons, en réalisant en 2011 le recensement, la collecte et l'organisation des données, leur analyse succincte pour détermination des paramètres et zones à enjeux. Les conclusions ont permis de cerner les thèmes et les zones à enjeux majeurs et de programmer dès 2012 les premières études approfondies sur la température et sur des substances polluantes (ces dernières initialement programmées en 2011 ont été reportées sur 2012).

Contrairement aux prévisions, le suivi des alosons dans le cadre du projet Life + Alose n'a pu être mis en œuvre de façon opérationnelle en 2011 : Des contretemps (la procédure de marché public pour le suivi des alosons en Garonne et Dordogne s'est révélée infructueuse. Par ailleurs des problèmes relatifs à l'organisation matérielle des pêches scientifiques (problèmes d'approvisionnement en matière première pour la confection des filets poussés fixés au bateau) n'ont pas permis une mise en œuvre optimale de la campagne de pêche scientifique en 2011. Il a été décidé, en accord avec les partenaires et le chef de file du projet Life de décaler les campagnes complètes en 2012, 2013 et 2014 tout en réalisant quelques pêches en 2011, en Garonne, pour valider et affiner le protocole (navigabilité, nombre d'opérateurs, dates et lieux de pêches), filets et instruments de mesure).

Compte tenu de la faible migration d'aloses, l'étude des alosons dans les puits de la centrale hydroélectrique de Golfech n'a pas été mise en œuvre. Les crédits ont été reportés en 2012.

Les actions entreprises dans le cadre du soutien d'étiage sur le milieu (météo de l'estuaire) ont également été valorisées auprès des acteurs de la sphère "migrateurs".

### **Perspectives 2012 :**

- Poursuivre la gestion et l'animation du programme par la mise en œuvre des actions du Plagepomi en relation avec les habitats.
- Poursuivre l'élaboration du diagnostic global de la qualité de la Garonne au regard des besoins des poissons sur les deux sujets suivants, dans le cadre d'un stage de 8 mois :
  - . évolution de la température de l'eau entre Toulouse et Golfech et sur le Tarn aval,
  - . état des connaissances sur les substances polluantes en Garonne.
- Mettre en œuvre le suivi des alosons dans le cadre du projet Life + Alose : Réalisation de pêches d'échantillonnage à proximité des principaux sites de reproduction en Garonne et en Dordogne, acquérir une meilleure connaissance de la survie des alosons dans le milieu (1<sup>ère</sup> des 3 années de suivi).
- Mettre en œuvre, le cas échéant le suivi des alosons dans les puits de la centrale hydroélectrique de Golfech.
- Poursuivre le suivi du bouchon vaseux (réseau de mesure de la qualité de l'eau de l'estuaire, utile également pour l'approche qualité des milieux du soutien d'étiage).

## MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG

### **Modalités :**

Animation en régie : chargé de mission à 80%.

Projet Life : prestataire

Station Magest : selon le nouvel accord de consortium 2011-2012 avec les partenaires (Agence de l'eau, Epidor, Smiddest, Port de Bordeaux, Université de Bordeaux, CUB, EDF)

### **Plan de financement prévisionnel :**

- Animation : financée à 50% par l'Agence de l'Eau (dernière année de la convention)

- Projet Life : 150 000 € sur 3 ans 12% à la charge du SMEAG : 1/3 soit 50 000 € a été budgété en 2011 mais non engagé (suite report d'un an du projet). Report des crédits 2011 pour campagne 2012.

- Station de mesure : 6 200 € à la charge du SMEAG, inscrits au budget 2012, dont 1 360 € de restes à réaliser et 4 840 € budgétés en 2012.

- Etude des alosons dans les puits de la centrale hydroélectrique de Golfech : 4 800€ financés par des restes à réaliser.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## III – BUDGETS 2012 : ACTIONS ET MOYENS

### 3.1.4 – Poissons migrateurs et qualité de l'eau

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

VU la délibération du 15 mars 1996 relative à la création de la Commission "Garonne-Dordogne" instituée avec Epidor ;

VU la délibération n°D98-06/01-5 décidant l'ajout du thème "migrateurs" au programme de politique territoriale signé entre l'AEAG et le SMEAG ;

VU la décision du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (Cogepomi) du 15 octobre 2002, de créer un groupe 'Migrateurs Garonne', et d'y associer le SMEAG ;

VU la délibération D05-03/04-02 du 16 mars 2005 relative à l'engagement du SMEAG dans l'animation politique des programmes migrateurs sur la Garonne ;

VU la délibération D06-03/04-01 du 23 mars 2006 relative à la poursuite et au renforcement de l'action du SMEAG au sein du programme migrateurs Garonne ;

VU la délibération D07-03/05-02 du 13 mars 2007 décidant d'accepter la mission d'assistance technique proposée par l'Agence de l'eau sous réserve que celle-ci s'inscrive dans le cadre de l'animation du Groupe "migrateurs" Garonne ;

VU la délibération n° D08-02/04-02 du 8 février 2008, précisant le programme de travail sur les poissons migrateurs pour 2008 ;

VU la délibération n° D09-03/04-01 du 24 mars 2009, précisant le programme de travail sur les poissons migrateurs pour 2009 ;

VU la délibération n° D10-02/02-03-1 du 23 février 2010, précisant le programme de travail sur les poissons migrateurs pour 2010 ;

VU la délibération n° D11-02/02-05 du 17 février 2011, précisant le programme de travail sur les poissons migrateurs pour 2011 ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 9 décembre 2011 ;

VU le rapport du Président ;

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

**DÉCIDE** de poursuivre la mission d'assistance technique au programme "migrateurs" du sous-bassin de la Garonne, selon les termes de la convention cadre cosignée par le SMEAG, l'Agence de l'eau, la Dreal Midi-Pyrénées et l'Onema en donnant la priorité à la mise en œuvre des actions du Plagepomi en relation avec les habitats.

**DÉCIDE** de poursuivre la réalisation du diagnostic global de la qualité de la Garonne au regard des besoins des poissons notamment par l'analyse de l'évolution de la température de l'eau entre Toulouse et Golfech et sur le Tarn aval, et l'établissement d'un état des connaissances sur les substances polluantes en Garonne (dans le cadre d'un stage de 8 mois).

**DÉCIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget 2012.

**SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne les cofinancements pour 2012.

**DÉCIDE** d'inscrire les crédits correspondant à la participation du SMEAG au réseau de mesure de la qualité de l'estuaire, conformément à l'accord de consortium 2011-2013, soit 4 840 € au budget 2012.

**MANDATE** son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

### 3.1.5 - SAGE « Vallée de la Garonne » (avec annexes)

#### RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

L'élaboration d'un SAGE et en particulier la phase d'état des lieux et diagnostic nécessite la prise en considération des différentes questions abordées dans tous les axes du plan stratégique.

#### HISTORIQUE

Le SAGE « Vallée de la Garonne » s'inscrit dans la mise en œuvre du nouveau SDAGE Adour-Garonne (2010-2015), où il est identifié comme SAGE prioritaire, avec un objectif de mise en œuvre en 2015.

- 24 septembre 2007 : arrêté de périmètre du SAGE (7515 km<sup>2</sup>, 808 communes, 2 régions, 7 départements).
- septembre et octobre 2008 : 6 réunions locales d'information afin de solliciter les candidatures au sein de la Commission locale de l'eau (CLE).
- 26 mars 2009 : arrêté de composition de la CLE, déterminant la composition des 3 collèges et identifiant les principaux usagers : 60% d'élus, 27% d'usagers, 13% pour les services de l'Etat.
- 10 décembre 2009 : le SMEAG propose au Préfet de Bassin une CLE, formée à partir des principales candidatures reçues et réparties dans les différents collèges.
- 22 décembre 2009 : Adoption du nouveau SDAGE 2010-2015.
- 23 février 2010 : délibération du comité syndical pour proposer la candidature du SMEAG comme structure porteuse.
- 27 septembre 2010 : le préfet de la Haute-Garonne arrête la CLE avec la nomination de 87 membres : 51 élus, 24 usagers, et 12 représentants de l'État.
- 10 décembre 2010 : installation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE par le Préfet de la Haute-Garonne, responsable de la démarche. M. Thierry SUAUD, conseiller Régional Midi-Pyrénées, membre du comité syndical du SMEAG est élu Président.

#### CONTENU DE L'ACTION

##### Bilan 2011 :

Préparation des éléments nécessaires à l'animation de la première réunion de la CLE et au démarrage des travaux d'élaboration du SAGE :

- Mise à jour des bases adresses, préparation de l'animation nécessaire à la première réunion de la CLE et de Bureau de la CLE.
- Finalisation des pièces administratives et techniques : élaboration des règles de fonctionnement de la CLE, reprise de la plaquette pour la présentation du SAGE et de ses enjeux majeurs aux acteurs, synthèse des informations et données recueillies sur le territoire, comptes-rendus des réunions.
- Projet d'organisation des travaux de la CLE : projet de protocole d'accord entre la CLE et la structure porteuse, planning prévisionnel, cahier des charges des études.
- montage et analyse de l'animation en groupe de travail de la CLE de juin : « perception des enjeux Garonnais ».
- identification des référents techniques, formation du Comité technique et animation des premières réunions : courriers, mise à jour des fichiers « adresses », projet de règles de fonctionnement, organisation des travaux.

### **Dates clefs de 2011 :**

- 30 juin 2011 : 1<sup>ère</sup> Réunion de la CLE du SAGE à l'Hôtel de Région Midi-Pyrénées : adoption des règles de fonctionnement de la CLE, désignation des membres du Bureau de la CLE.

- 27 octobre 2011 : 1<sup>ère</sup> Réunion du Bureau de la CLE à Podensac (33) : méthodologie de travail de la CLE, structure porteuse du SAGE.

### **Perspectives 2012 :**

La CLE est installée avec son bureau, les référents techniques sont identifiés et associés aux travaux de démarrage. L'objectif de 2012 est donc d'obtenir la désignation du SMEAG comme structure porteuse des travaux du SAGE auprès de la CLE, afin qu'il puisse s'organiser, engager au plus vite les premières études, et obtenir en décembre 2012, les premiers éléments d'un diagnostic partagé de l'état du territoire.

Le SMEAG ayant proposé au président de la CLE d'être la structure porteuse du SAGE, en regard de ses compétences techniques et de son échelle d'intervention, il est nécessaire d'inscrire au budget 2012 les moyens permettant de répondre efficacement à cette fonction.

Le programme des travaux de la CLE en 2012 sera :

- De définir la mission confiée à la structure porteuse (cf. projet de protocole d'accord présenté au Bureau de la CLE du 7 mars 2012, en annexe 1)

- D'établir un programme des travaux d'élaboration du SAGE et le cahier des charges des études nécessaires aux premières étapes (Etat des lieux du territoire, plan de communication, plateforme d'échange des données...)

- D'engager les premiers travaux,

- D'informer les acteurs du territoire sur la démarche engagée

La **structure porteuse** est chargée d'accompagner la CLE dans l'élaboration du SAGE, et d'assurer sa mise en œuvre. Son rôle est :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études et travaux (capacités techniques et financières)

- de garantir l'ingénierie financière du projet,

- d'animer la procédure d'élaboration et de suivi du SAGE (organisation des réunions, secrétariat technique et administratif, relationnel de confiance avec les membres de la CLE et les acteurs du territoire),

- de favoriser la communication nécessaire à la démarche, d'assurer la diffusion des informations au niveau du territoire du SAGE, ainsi qu'au niveau national, voire au international (synthèses thématiques ou globales, lettre du SAGE, développement et gestion de la plateforme d'échange et de collaboration, animation d'un site internet, traduction...).

Cf. description du rôle d'un chargé de mission « animation » en annexe 2.

**Dates clefs de 2012** : Cf. Programme des travaux du SAGE en annexe 3.

## **MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG**

### **Modalités :**

Animation : Le SMEAG met à disposition de la CLE les compétences de son personnel au sein d'une « cellule d'animation » spécifique dédiée au SAGE. L'effort proposé par le SMEAG correspond à :

- 2 ETP de chargés de missions et

- 0,5 ETP en appui administratif (secrétariat).

ainsi que l'environnement technique et administratif composé des autres membres de l'équipe.

Cependant le Président de la CLE souhaite disposer d'un ETP supplémentaire pour accompagner la CLE dans ses démarches, notamment « socio-institutionnelles ».

Etudes : l'ampleur du territoire et le délai restreint des études à engager nécessitent l'intervention de prestataires extérieurs pour un montant global estimé à 220 000 € pour la phase d'élaboration de l'Etat des lieux du territoire (Etat initial, Diagnostic et scénario).

Communication : Il est prévu à la demande des membres de la CLE, la création d'un site dédié au SAGE, offrant une plateforme d'échange collaboratif (échange de données, d'informations, de documents...). La création et l'illustration d'un tel site coûte environ 5000 €, avec une maintenance annuelle de 500 €/an

Des animations spécifiques peuvent être envisagées auprès des membres de la CLE : colloques, voyage d'études... etc : prévoir 3000 à 5000 € par an.

L'élaboration d'un document d'information élargie sur l'avancée de la démarche SAGE, type « lettre du SAGE », diffusion à environ 2000 exemplaires papier + internet : 10 à 15 000 € / an

### **Budget et plan de financement prévisionnel :**

#### Animation :

- Salaires et charges de l'équipe d'animation proposée par le SMEAG :

2 ETP de chargés de missions :  $90\,000\text{ €} \times 2 = 180\,000\text{ € / an}$

0,5 ETP administratif : 20 000 € /an

Soit **200 000 € / an** financés à 50% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et à 30 % par le FEDER (Plan Garonne).

- Salaires et charges du chargé de mission supplémentaire sous contrat spécifique demandé par le Président de la CLE : 1 ETP de chargé de mission.

Soit **xxxxxx € / an** supplémentaires financés à 100 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Etudes : Un budget prévisionnel de **220 000 €** est nécessaire pour démarrer les premières phases d'étude du SAGE, financé à 50% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et à 30 % par le FEDER (Plan Garonne). La somme de 70 000 € est inscrite au BP 2012, qui s'ajoutera au 150 000 € de restes à réaliser,

Communication : **15 à 20 000 € /an**

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

III - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS

## 3.1.5 – Sage « Vallée de la Garonne »

---

### PROJET DE DÉLIBÉRATION

Protocole d'accord entre le CLE et la structure porteuse du SAGE  
-----

**VU** l'arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2007, délimitant le périmètre du SAGE « Vallée de la Garonne », et nommant le préfet de la Haute-Garonne responsable du suivi de l'élaboration du SAGE ;

**VU** sa délibération n° D08-02/02 du 8 février 2008, décidant d'engager la procédure SAGE en proposant à l'Etat la composition de la CLE et en lançant les études préalables nécessaires à l'état des lieux ;

**VU** sa délibération n° n°D09-06/02 du 16 juin 2009, désignant de M. Hervé Gillé, Conseiller général de Gironde, pour représenter le SMEAG au sein de la commission locale de l'eau du SAGE « Vallée de la Garonne » ;

**VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Adour – Garonne 2010-2015, approuvé par le préfet coordonateur de bassin le 1<sup>er</sup> décembre 2009 ;

**VU** sa délibération n° D10-02/02-01 du 23 février 2010, décidant de se porter candidat auprès de la commission locale de l'eau (CLE), pour être la structure porteuse du SAGE Vallée de la Garonne ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2010, déterminant la composition de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Vallée de la Garonne » ;

**Considérant** l'installation le 10 décembre 2010, par le préfet de la Haute-Garonne, de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Vallée de la Garonne », et la désignation de son Président ;

**Considérant** le projet de protocole d'accord présenté au Bureau de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne du 7 mars 2012 ;

**VU** le rapport du président ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**DECIDE** d'assurer l'animation nécessaire à l'accompagnement des travaux de la CLE conformément au protocole d'accord présenté au bureau de la CLE du 7 mars 2012.

**MANDATE** son Président pour signer le protocole d'accord avec le Président de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

III - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS

## 3.1.5 – Sage « Vallée de la Garonne »

---

### PROJET DE DÉLIBÉRATION

Animation pour l'élaboration de l'état des lieux du SAGE  
-----

VU l'arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2007, délimitant le périmètre du SAGE « Vallée de la Garonne », et nommant le préfet de la Haute-Garonne responsable du suivi de l'élaboration du SAGE ;

VU sa délibération n° D08-02/02 du 8 février 2008, décidant d'engager la procédure SAGE en proposant à l'Etat la composition de la CLE et en lançant les études préalables nécessaires à l'état des lieux ;

VU sa délibération n° n°D09-06/02 du 16 juin 2009, désignant de M. Hervé Gillé, Conseiller général de Gironde, pour représenter le SMEAG au sein de la commission locale de l'eau du SAGE « Vallée de la Garonne » ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Adour – Garonne 2010-2015, approuvé par le préfet coordonateur de bassin le 1<sup>er</sup> décembre 2009 ;

VU sa délibération n° D10-02/02-01 du 23 février 2010, décidant de se porter candidat auprès de la commission locale de l'eau (CLE), pour être la structure porteuse du SAGE Vallée de la Garonne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2010, déterminant la composition de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Vallée de la Garonne » ;

**Considérant** l'installation le 10 décembre 2010, par le préfet de la Haute-Garonne, de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Vallée de la Garonne », et la désignation de son Président ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance le 9 décembre 2011 ;

VU le rapport du président ;

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

**DECIDE** d'assurer l'animation nécessaire à l'accompagnement des travaux de la CLE et de réserver à cet effet 2 ETP de chargés de missions et 0,5 ETP administratif.

**DÉCIDE** de porter la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'établissement de l'état des lieux du territoire du SAGE Vallée de la Garonne pour le compte de la CLE, pour un montant prévisionnel de 220 000 €, selon un plan de financement prévisionnel de :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne : 50 %
- FEDER Interrégional : 30 %
- SMEAG : 20%

**DÉCIDE** d'inscrire à cet effet 70 000 € de crédits d'étude supplémentaires au budget 2012 qui s'ajoutent au 150 000 € de restes à réaliser.

**SOLLICITE** les cofinancements auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du FEDER interrégional selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne : 50 %
- FEDER Interrégional : 30 %
- SMEAG : 20%

**MANDATE** le Président pour formaliser et signer tout acte en relation avec cette opération.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

III - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS

## 3.1.5 – Sage « Vallée de la Garonne »

---

### PROJET DE DÉLIBÉRATION

Animation supplémentaire à caractère « socio-institutionnel »  
-----

**VU** l'arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2007, délimitant le périmètre du SAGE « Vallée de la Garonne », et nommant le préfet de la Haute-Garonne responsable du suivi de l'élaboration du SAGE ;

**VU** sa délibération n° D08-02/02 du 8 février 2008, décidant d'engager la procédure SAGE en proposant à l'Etat la composition de la CLE et en lançant les études préalables nécessaires à l'état des lieux ;

**VU** sa délibération n° n°D09-06/02 du 16 juin 2009, désignant de M. Hervé Gillé, Conseiller général de Gironde, pour représenter le SMEAG au sein de la commission locale de l'eau du SAGE « Vallée de la Garonne » ;

**VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Adour – Garonne 2010-2015, approuvé par le préfet coordonateur de bassin le 1<sup>er</sup> décembre 2009 ;

**VU** sa délibération n° D10-02/02-01 du 23 février 2010, décidant de se porter candidat auprès de la commission locale de l'eau (CLE), pour être la structure porteuse du SAGE Vallée de la Garonne ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2010, déterminant la composition de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Vallée de la Garonne » ;

**CONSIDERANT** l'installation le 10 décembre 2010, par le préfet de la Haute-Garonne, de la Commission Locale de l'Eau du SAGE « Vallée de la Garonne », et la désignation de son Président ;

**VU** le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance le 9 décembre 2011 ;

**CONSIDERANT** la demande du Président de la CLE par courrier en date du 18 janvier 2011, de disposer au sein de la structure porteuse d'un animateur complémentaire pour accompagner la CLE dans ses travaux ;

**CONSIDERANT** l'accord verbal du Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne d'assurer la totalité du coût (salaire et charges) de ce nouvel animateur ;

**VU** le rapport du président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**DÉCIDE** de créer un emploi temporaire de chargé de mission à temps complet sur la durée de l'élaboration du SAGE, intégré au sein de la cellule d'animation, en réponse à la demande du Président de la CLE, **sous réserve d'une prise en charge totale par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**, du coût afférent à cet emploi (salaire et charges).

**SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne le financement du coût total de cet emploi supplémentaire.

**DÉCIDE** d'inscrire à cet effet les crédits supplémentaires au budget 2012.

**MANDATE** le Président pour formaliser et signer tout acte en relation avec cette opération.

### 3.1.6 - PGE Garonne-Ariège : Soutien d'étiage (avec annexe)

#### RÉFÉRENCES AU PLAN STRATÉGIQUE

**Axe n° 2** Vivre avec les épisodes de rareté de la ressource

*Objectif n°1* Action du Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège

- Action n° 17 : Mettre en œuvre et évaluer les opérations annuelles de soutien d'étiage

- Objectifs :

- Contribuer, par les réalimentations de soutien d'étiage, au respect des valeurs seuils de débit instaurées en Garonne par le Sdage (quatre points nodaux et quatre seuils : DOE, Alerte, Alerte renforcée, DCR).
- Valoriser la donnée qualitative disponible à des fins de soutien d'étiage.
- Augmenter la mobilisation, à un coût économiquement acceptable, des réserves existantes.

#### HISTORIQUE

Depuis 1993, puis dans le cadre du PGE Garonne-Ariège, le SMEAG assure la responsabilité annuelle du soutien d'étiage de la Garonne entre la mi-juin et la fin octobre. Il s'agit de mettre en œuvre, au titre de 2012, les deux conventions de coopération signées entre le SMEAG, le Préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne et l'Agence de l'eau : le 17/03/2008 pour la convention 2008-2012 avec EDF et le 11/09/2009 pour la convention 2009-2012 du 11/09/2009 avec l'Institution de Montbel. 2012 est la dernière année des accords actuels.

#### CONTENU DE L'ACTION

**Bilan 2011** (rapport spécifique sur le soutien d'étiage en annexe) :

- Validation et diffusion du bilan de la campagne 2010 en février 2011.

- Préparation de la campagne 2011.

- Mise en œuvre opérationnelle de la campagne 2011, du 15 juin au 31 octobre 2011, avec l'organisation et la participation aux différentes instances de concertation et d'information des partenaires de la convention (comités de gestion des 6 juin et 2 août 2011) et du public *via* notamment un tableau de bord du suivi des étiages sur le site Internet du SMEAG. Le bilan technique et financier de l'opération est détaillé en annexe et fera l'objet d'une présentation en Comité de gestion.

Grâce aux **40,59 millions de m<sup>3</sup>** déstockés (5<sup>e</sup> rang sur 17 ans) dont 5 hm<sup>3</sup> depuis le lac d'Oô et 4 hm<sup>3</sup> depuis le réservoir de Montbel pour **2 382 803 €** (au 02/03/2012), soit la 4<sup>e</sup> année consécutive la plus coûteuse, les seuils d'alerte ont été évités durablement à Portet-sur-Garonne et à Lamagistère.

La diminution des déficits par rapport au DOE a été de 83 % à Portet, 37 % à Lamagistère et 90 % à Valentine. Le nombre de jours sous le seuil d'alerte (et les restrictions) ont été totalement évités à Portet et divisés par trois à Lamagistère.

Après un printemps extrêmement déficitaire, des mois de juillet-août abondants, la Garonne a connu en septembre-octobre une situation très tendue malgré l'importance des réalimentations de soutien d'étiage : à Lamagistère du 28 septembre au 7 octobre, seulement 68,6 m<sup>3</sup>/s mesurés alors que l'objectif réglementaire est de 85 m<sup>3</sup>/s. Les pluies de la fin octobre et de novembre ont sorti tardivement la Garonne de ses étiages.

**Perspectives 2012** (rapport spécifique sur le soutien d'étiage en annexe) :

La campagne 2012 de soutien d'étiage s'inscrit dans le cadre de la deuxième phase de mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège qui a débuté en 2007. Le dispositif 2011 est reconduit au titre de 2012, pour la dernière année

des accords pluriannuels, **2012 est donc l'année de renégociation des accords de soutien d'étiage**. La stratégie de gestion, comme chaque année, débattue et arrêtée en Comité de gestion du soutien d'étiage au mois de juin, lorsque que nous connaissons la situation hydrologique prévisible de l'année. Il est proposé de solliciter la prorogation d'une année de l'accord de soutien d'étiage avec EDF (voir le projet de délibération).

### MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG

#### **Modalités :**

**Régie** (33 % d'un temps plein) pour la préparation, la conduite, le bilan-évaluation de l'opération et la renégociation d'une nouvelle convention à compter de l'année 2013.

**Prestations de services** (assistance à la mise en œuvre, prestations météorologiques, achats de données, reprographie...) pour un coût plafonné à 80 000 €.

#### **Plans de financement :**

Pour la convention principale avec EDF : AEAG 75 %, EDF 5 %. Sur les 75% de l'Agence de l'eau, 30 % proviennent de la majoration de la redevance auprès des usagers bénéficiant du soutien d'étiage (agriculteurs 13 % ; EDF (Golfech) 9 % ; AEP 6 % ; autres industriels 2 %)

Pour la convention avec l'Institution Montbel et l'AMO : 75 % AEAG et 25 % SMEAG

Pour l'animation (globalisée avec le PGE) : 50 % AEAG (plafonné), 30 % Feder, 20 % SMEAG

La participation du SMEAG correspondant à la mobilisation de l'intégralité des volumes souscrits dans les conventions citées plus haut, financée par les cotisations des collectivités membres, selon la clé de répartition interdépartementale « ressource en eau » des 23 juin 2004 et 14 janvier 2005. En 2012, la part SMEAG sera déduite de l'excédent prévisionnel de la campagne 2011.

Le **coût prévisionnel** (hors actualisation) s'élèverait ainsi à **3 406 704 €** répartis de la façon suivante :

Coûts prévisionnels	Volume disponible (hm <sup>3</sup> )	Coût total minimal (€)	Coût total maximal (€)
<b>1- Au titre de la convention 2008-2012 avec EDF du 17 mars 2008 :</b>			
Réserves dites IGLS	(mi-juin) 46	840 000	2 848 000
Lac d'Oô	(mi-août) 5	132 500	265 000
Sous-total « EDF » :	(garantis) 51	972 500	<b>3 113 000</b>
<b>2- Au titre de la convention « Montbel » 2009-2012 du 11 septembre 2009 :</b>			
Sous-total « Montbel »	(1 <sup>er</sup> sept. non garantis) 7	76 084	<b>213 704</b>
Total « Ressource » :	<b>58</b>	972 500	3 326 704
<b>3- Au titre de l'assistance à la mise en œuvre (maîtrise d'œuvre, données météo,...) :</b>			
Sous-total « données et mise en œuvre » :			80 000
Coût total maximal de la campagne 2012 :			<b>3 406 704</b>

Le tableau ci-dessous récapitule la répartition de ces coûts entre financeurs :

Clé de financements	Montants (€)	Part AEAG		Part EDF		Part SMEAG	
		€	%	€	%	€	%
1- Convention avec EDF	3 113 000	2 334 750	75	155 650	5,0	622 600	20,0
2- Convention « Montbel »	213 704	160 278	75	Sans objet		53 426	25,0
3- Données et mise en œuvre	80 000	60 000	75	Sans objet		20 000	25,0
<b>Total</b>	<b>3 406 704</b>	<b>2 555 028</b>	<b>75</b>	<b>155 650</b>	<b>4,57</b>	<b>696 026</b>	<b>20,43</b>

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

## **III - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS**

### **3.1.6 – PGE Garonne-Ariège : Soutien d'étiage**

---

#### **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

-----

**VU** ses délibérations des 3 février et 5 juillet 1993 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

**VU** ses délibérations n° 98-01/02 du 26 janvier 1998 et 02-12/03 du 19 décembre 2002 relatives au soutien d'étiage et à la ressource en eau ;

**VU** sa délibération n° 03-03/02-01 du 11 mars 2003 relative à l'indemnisation d'EDF au titre de l'année 2002 et portant règlement définitif de l'exécution financière de la convention de soutien d'étiage de la Garonne du 21 juillet 1993 ;

**VU** sa délibération n° 03-07/01 du 1<sup>er</sup> juillet 2003 relative au bilan de dix ans de soutien d'étiage et à l'approbation de la convention pluriannuelle 2003-2006 de soutien d'étiage à partir des réserves d'EDF et à la reconduction de la convention pluriannuelle partir du lac de Montbel sur la période 2003-2006 ;

**VU** sa délibération n° 04-06/02 du 23 juin 2004 relative au soutien d'étiage de la Garonne, à l'actualisation de la clé interdépartementale de répartition et à l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2003-2006 de soutien d'étiage à partir des réserves d'EDF du 11 juillet 2003 ;

**VU** ses délibérations n° 05-01/01-01 et 05-03/03-02 du 14 janvier et du 16 mars 2005 et ses délibérations n° 06-01/03 et 06-12/01-01 des 25 janvier et 5 décembre 2006 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

**VU** ses délibérations n° 07-03/04-02 et n°07-11/02 des 13 mars et 8 novembre 2007 et ses délibérations n° 09-03/03-02 et n°09-08/01 des 24 mars et 18 août 2009 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

**VU** ses délibérations n° 10-02/02-09 du 10 septembre 2010 et n° 11-02/02-07 du 17 février 2011 relatives au soutien d'étiage de la Garonne ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau n°DL/CA/07-92 du 26 octobre 2007 relative à la fixation des taux de redevances de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour la période **2008 à 2012**, prenant en compte le taux spécifique pour le soutien d'étiage de la Garonne, mécanisme échu fin 2012 ;

**VU** le rapport du président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL**

**PREND ACTE** du bilan technique et financier de la campagne 2011 de soutien d'étiage,

**DECIDE** d'assurer au titre de l'année 2012 la responsabilité des opérations de soutien d'étiage le la Garonne en application des conventions pluriannuelles intervenues,

**DONNE MANDAT** à son président pour engager aux côtés de nos partenaires les négociations avec Électricité de France et avec l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel pour un renouvellement éventuel des accords de soutien d'étiage au-delà de 2012,

**SOLLICITE** l'accord des signataires de la convention de coopération pluriannuelle 2008-2012 du 17 mars 2008 pour sa prorogation par avenant d'une année minimum

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de 2012.

**DONNE MANDAT** à son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération, en particulier les demandes de financement auprès de nos partenaires financiers, notamment l'Agence de l'eau,

## 3.1.7 - PGE Garonne-Ariège : mise en œuvre et révision

### RÉFÉRENCES AU PLAN STRATÉGIQUE

- **Axe n° 2** Vivre avec les épisodes de rareté de la ressource

*Objectif n°1* Actions du Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège

Action n° 18 Mettre en place la contribution directe des bénéficiaires du soutien d'étiage

- Objectif :

- Intéresser au financement du dispositif les usagers-bénéficiaires des actions mises en œuvre dans le cadre du PGE Garonne-Ariège. Cibles : les bénéficiaires directs et indirects, privés ou institutionnels. À terme faire évoluer le financement public (subvention AEAG et cotisations Sméag) de 95 à 25 % (objectif PGE), la part du Sméag *via* les cotisations étant réduite, remplacée par le produit d'une redevance pour service rendu. Ce mécanisme remplacera *a minima* la redevance majorée de l'AEAG mise en place pour la période 2008-2012.

Action n° 19 Mettre en œuvre et évaluer le PGE Garonne-Ariège 2004-2012

- Objectif :

- Garantir le respect des DOE au sens du Sdage (avec tous les outils du PGE) et poursuivre l'animation et le suivi du PGE 2004-2012 par la mise en œuvre des mesures dépendant du SMEAG.

Action n° 20 Développer la co-construction lors de la révision du PGE

- Objectifs :

- Favoriser l'implication accrue des acteurs de différentes catégories lors de la révision du PGE et dans sa mise en œuvre et expérimenter la co-construction. Différentes catégories d'acteurs sont visés par cette action : les collectivités territoriales et leurs groupements, les usagers de la ressource en eau, les organisations professionnelles et associations et enfin l'État et ses établissements publics.

### HISTORIQUE

#### Mise en place de la contribution des usagers (redevance pour service rendu) :

La DCE, le Sdage et le PGE affichent le principe d'une récupération des coûts relevant de la gestion de l'eau en étiage auprès des usagers-bénéficiaires. Il s'agit de mettre en place, sur l'aire du PGE, une **redevance pour service rendu**, après enquête publique, et d'obtenir la reconnaissance de l'intérêt général du dispositif de soutien d'étiage et de la récupération des coûts (articles L.211-7 et L.214-9 du Code de l'environnement). En effet, les modalités actuelles de financement du soutien d'étiage seront échues fin 2012. Le comité syndical du 24 mars 2009 a délibéré pour s'engager dans cette démarche qui s'avère complexe et difficile à mettre en œuvre, s'agissant d'une 1<sup>re</sup> en France.

#### Suivi et révision du PGE :

Le PGE Garonne-Ariège, validé en 2004, entre dans sa 9<sup>e</sup> année de mise en œuvre (2012). Le 28 mai 2009, le préfet coordonnateur de bassin a donné son accord pour l'engagement formel des travaux de révision du PGE qui s'étalent de 2010 à 2012 avec comme objectif de disposer d'un protocole révisé fin 2012. Cette révision, animée par le Sméag, a débuté en février 2011 et s'effectue dans le cadre de la commission de concertation et de suivi du PGE à une échelle interrégionale. Elle intègre les nouvelles orientations et dispositions du Sdage 2010-2015. Jusqu'à l'adoption du nouveau protocole prévue fin 2012, le PGE actuel, validé en 2004, s'applique et fait l'objet d'un suivi annuel et d'une évaluation globale.

## CONTENU DES ACTIONS

### **Bilan 2011 :**

#### **Mise en place de la redevance pour service rendu :**

Finalisation du programme de travail et des éléments de constitution du dossier d'enquête (faisabilité, cadre juridique, périmètre, dépenses, assiettes, modalités de recouvrement, premières simulation, sommaire détaillé du dossier d'enquête, catégories d'usagers, niveau prévisible des revenus).

Premières concertations notamment au sein du secrétariat technique et administratif (STA) du PGE

Rapport remis en séance sur l'avancement du programme

#### **Suivi et révision du PGE :**

- Validation du rapport de suivi 2008-2009 et présentation en commission plénière du 4 février 2011
- Suivi annuel de la mise en œuvre du PGE sur toutes les thématiques (renseignement des indicateurs et des tableaux de bord...) et préparation du 4<sup>e</sup> rapport de suivi biennal au titre des années 2010-2011
- Lancement des travaux de révision du PGE (phases 1 et 2 ) après validation de la démarche, du cadre de fonctionnement et de la composition des instances en Commission plénière du 4 février 2011 puis tenue des trois sous-commissions géographiques (en mars 2011) et de leurs groupes d'acteurs (9 réunions d'avril à juillet 2011)
- Actualisation de l'état des lieux du PGE en révision (phases 1 et 2 de la révision) et préparation d'un projet d'état des lieux révisé.

Rapport d'information remis en séance

### **Perspectives 2012 :**

#### **Mise en place de la redevance pour services rendus :**

L'objectif est de valider le dossier d'enquête publique, après concertation préalable élargie, pour un objectif de tenue de l'enquête publique au 4<sup>e</sup> trimestre 2012. L'arrêté inter-préfectoral instaurant la redevance est attendu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2013 (pour un recouvrement sur fin 2013 et 2014).

Étant donné l'avancement de la procédure, les difficultés rencontrées et la nécessité de prévoir le financement du soutien d'étiage en 2013, une demande de prorogation d'une année (2013) du mécanisme de financement du soutien d'étiage est formulée (voir rapport spécifique soutien d'étiage).

Un rapport actualisant la donnée présentée en comité syndical du 9 décembre 2011 sera remis en séance accompagné d'un projet de délibération pour la saisine du préfet.

#### **Suivi et révision du PGE :**

Les phases 1 et 2 du PGE se terminent au 1<sup>er</sup> trimestre 2012 avec la validation de l'état des lieux révisé du PGE en Commission plénière du 13 mars. Les phases n°3 et 4 du PGE (nouveaux scénarios et plan d'actions) sont prévues sur l'année 2012, avec un projet de protocole révisé fin 2012.

Le SMEAG est à la fois animateur et co-maître d'ouvrage du PGE en cours et de sa révision. Pour cela, il organise, pilote et coordonne les réunions de la commission de concertation et de suivi du PGE, de ses sous-commissions géographiques, des groupes d'acteurs (chevilles ouvrières de la révision). Il mobilise les moyens nécessaires en interne et en externe, coordonne l'action des différents intervenants, renseigne les indicateurs, veille au respect du programme, établit des rapports et bilans : suivi 2010-2011, état des lieux révisé et diagnostic (1<sup>er</sup> trimestre 2012).

En parallèle, l'année 2012 est consacrée aux négociations quant au **renouvellement des conventions** de soutien d'étiage échues fin 2012 (voir l'opération « soutien d'étiage »).

## MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG

### **Modalités :**

#### **Mise en place de la contribution directe des usagers :**

Le SMEAG intervient en régie (33 % d'un temps plein) et fait appel, en tant que de besoin, à des prestataires extérieurs (Cabinet juridique, Eaucéa, JLR Conseil).

#### **Suivi et révision du PGE :**

Le SMEAG intervient à la fois en régie (133 % de temps plein) et avec l'appui de prestataires extérieurs (Aqua-Conseil, BRGM, Diataé, Eaucéa, JLR Conseil, Scénario-Interactif).

### **Plan de financement :**

#### **Mise en place de la contribution directe des usagers (ligne 617-62) :**

Crédits déjà inscrits : 110 000 € financés à 80 % (50 % AEAG, 30 % Feder)

Enveloppe budgétaire engagée à 30 % au 31/12/2011.

#### **Suivi et révision du PGE (ligne 617-60) :**

Crédits déjà inscrits : 100 000 € financés à 80 % (50 % AEAG, 30 % Feder)

Enveloppe budgétaire engagée à 61 % au 31/12/2011.

## 3.1.8 – Crues et Inondations

### RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

**- Axe n° 3 Vivre avec les crues de la Garonne**

*Objectif n°1 Prendre en compte la dynamique de la Garonne*

Action n°21 Réaliser une synthèse sur la dynamique fluviale de la Garonne

Action n°23 Favoriser la réalisation de chantiers de restauration de la dynamique fluviale de la Garonne

**- Objectifs :**

- Proposer une ébauche de « l'espace fluvial » à partir des données existantes et des actions à engager par tronçons cohérents.
- Démontrer les interventions possibles et consolider les connaissances acquises, impliquer les acteurs locaux, favoriser la réalisation des actions extérieures.

*Objectif n°2 Gérer les risques d'inondation*

Action n°25 Etat des lieux des risques d'inondation à l'échelle de la Garonne

**- Objectifs :**

- Volet 1 : Restituer une vision d'ensemble des inondations (fonctionnement et enjeux), évaluer les modalités d'implication du SMEAG sur ce thème, acquérir des connaissances permettant au SMEAG de se positionner sur la mise en œuvre de la directive européenne Inondations.
- Volet 2 : Elaborer une stratégie de gestion des digues en appui aux gestionnaires d'ouvrages. Première approche engagée sur les digues de Gironde.

### HISTORIQUE

**- En matière de dynamique fluviale**

Le SMEAG est régulièrement sollicité pour formuler des avis sur des projets d'aménagement. Il s'appuie sur le schéma directeur d'entretien du lit et des berges pour assurer la cohérence des projets avec les enjeux de la Garonne (continuum amont – aval, qualité des milieux, mise en valeur du fleuve). Il a réalisé des chantiers de restauration à Fos et Arlos (2007) et à Gensac (2008). La mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau nécessite de mieux connaître les mécanismes qui interviennent dans le façonnement du lit, celui-ci déterminant l'ensemble de la vie du cours d'eau. Le suivi du chantier de Gensac s'est déroulé sur 4 ans (2008 – 2011).

**- En matière d'inondations**

Le SMEAG a élaboré le schéma de protection contre les crues de la Garonne en 1989. En 1998, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'entretien du lit et des berges, il a réalisé une cartographie et un diagnostic des digues en Lot-et-Garonne.

En 2009, constatant les difficultés rencontrées par les gestionnaires d'ouvrages en Gironde, le SMEAG a engagé une pré-étude destinée à faire le bilan des connaissances existantes et à élaborer le cahier des charges des études complémentaires nécessaires. L'objectif est d'aboutir à une stratégie de gestion qui servira de cadre aux actions futures de prévention et de protection et aidera les gestionnaires de digues à remplir leurs obligations réglementaires. La pré-étude a été achevée en novembre 2010. Elle a conclu à l'intérêt d'inscrire la suite de la démarche dans un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI).

## CONTENU DE L'ACTION

### **Bilan 2011 :**

- En matière de dynamique fluviale :

Concernant le chantier pilote de Gensac, le 4<sup>e</sup> suivi annuel a permis de confirmer les résultats positifs des effets du chantier. Ce suivi a clôturé le programme de suivi pluriannuel 2008 – 2011 sur lequel le SMEAG s'était engagé (cf. rapport 312 et annexe).

- En matière d'inondations :

Il était prévu d'engager la modélisation hydraulique de la Garonne girondine, en se basant sur le cahier des charges défini en 2010, ceci dans le cadre d'un PAPI pour pouvoir mobiliser des crédits européens (FEDER) et nationaux (Fonds Barnier, programme de prévention des risques du Ministère de l'Ecologie).

La mise en place progressive de la commission mixte des inondations (niveau national) statuant sur les PAPI a retardé l'instruction du dossier qui n'a reçu son agrément qu'en décembre 2011. Les demandes de financement et le lancement des études ne pourront se faire qu'en 2012.

Il était envisagé de réaliser en interne une synthèse des connaissances sur les inondations et la gestion des risques, ainsi que sur la dynamique fluviale de la Garonne. L'instruction des autres dossiers n'a pas permis de dégager la disponibilité nécessaire pour avancer sur ces sujets.

### **Perspectives 2012 :**

- En matière de dynamique fluviale

Concernant le chantier pilote de Gensac, il est proposé de réaliser une diffusion du bilan du suivi 2008 – 2011 ainsi que la réalisation d'un suivi pluriannuel allégé, dont les principes sont inscrits dans la fiche 318 et annexe.

- En matière d'inondations

A la suite de l'analyse juridique en régie sur les responsabilités de l'Etat et des collectivités en matière d'inondations, jugée insuffisante par les services du Conseil Général de la Haute-Garonne, il est proposé de faire réaliser une expertise juridique qui devra permettre de déterminer la nature et le niveau d'intervention du SMEAG en mettant en perspective les responsabilités ainsi engagées.

Engagement du programme d'études du PAPI Garonne Girondine (achèvement prévu mi-2014).

## MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG

### **Modalités :**

- En matière de dynamique fluviale

Suivi de Gensac : par un prestataire

- En matière d'inondations :

Les études du PAPI feront appel à des prestataires spécialisés dans différents sujets : hydraulique, géotechnique, juridique, économique (appel d'offre découpé en lots).

Le complément d'étude sur les responsabilités en matière d'inondation sera confié à un juriste spécialisé dans ce domaine.

### **Plan de financement :**

- En matière de dynamique fluviale

Suivi de Gensac : cf. rapport 312 et annexe.

- En matière d'inondations

Le budget prévisionnel des études du PAPI est de 530 000 €. Le montant de l'animation est de 65 436 €. Ces crédits avaient été inscrits en 2011. Subventions : 30 % FEDER, 45 % Fonds Barnier, 2,3 % Ministère de l'écologie, 4,5 % CG 33, 4,5 % CR Aquitaine.

Le montant prévisionnel de l'expertise juridique sur les responsabilités en matière d'inondations est de 30 000 €. Il est proposé que le Sméag finance cette action en totalité.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## III – BUDGETS 2011 ET MOYENS DU SMEAG

### 3.1.8 – Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) de la Garonne en Gironde

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

**VU** la délibération n° D09-03/04-02 en date du 24 mars 2009 approuvant la maîtrise d'ouvrage de l'étude sur les digues de la Garonne en Gironde ;

**VU** les conclusions de l'étude préliminaire définissant le cahier des charges des différents volets de l'étude (1- étude hydraulique, 2- relevés topographiques et bathymétriques, 3- étude géotechnique des digues, 4- étude des solutions administratives, juridiques et financières) et les montants financiers ;

**VU** la délibération n° D11-02/02-08 en date du 17 février 2011 approuvant la poursuite du programme d'études sur les risques d'inondations de la Garonne girondine dans le cadre d'un PAPI ;

**VU** l'avis de la Commission mixte nationale sur les inondations du 13 décembre 2011 approuvant le dossier de candidature pour un PAPI d'intention sur la Garonne en Gironde ;

**VU** les modifications apportées au programme d'études pour répondre aux observations de la commission mixte nationale sur les inondations ;

**VU** le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance le 9 décembre 2011 ;

**VU** le rapport du Président ;

#### **APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITE SYNDICAL :**

**DECIDE** d'engager les études et l'animation du PAPI de la Garonne girondine pour un montant de 605 436 € TTC maximum, conformément au cahier des charges inscrit dans le dossier de candidature approuvé par la Commission Mixte Nationale sur les inondations le 13 décembre 2011.

**DECIDE** d'une autorisation de programme de 605 436 € TTC sur les années 2012 à 2014, assorti d'une première inscription de crédits de 110 000 € au budget 2012.

**APPROUVE** le plan de financement :

FEDER Aquitaine :	30 %
Fonds de prévention des risques naturels (Fonds Barnier)	44,6 %
Programme de prévention des risques (Ministère de l'Ecologie)	2,33 %
Conseil Général de Gironde :	4,46 %
Conseil Régional d'Aquitaine :	4,46 %
SMEAG :	14,15 %

**MANDATE** le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette étude, notamment les demandes de subventions auprès des partenaires identifiés dans le plan de financement.

### 3.1.9 - Actions transfrontalières (avec annexes)

#### RÉFÉRENCES AU PLAN STRATEGIQUE

**- Axe n° 1 Vivre une approche territoriale de la Garonne**

*Objectif n°3 Favoriser l'échange et le partage d'expériences*

*Les actions qui sont le support des échanges prennent en considération l'ensemble des questionnements abordés dans tous les axes du plan stratégique.*

**- Objectifs :**

La Garonne favorise les échanges transfrontaliers à deux titres :

- elle est un fleuve franco-espagnol, dont 50 km se trouve dans le Val d'Aran,
- les questionnements sur son bassin trouvent écho dans les bassins de la péninsule ibérique, du fait de caractéristiques semblables (cours d'eau dégradés, rareté de la ressource en eau, ...) qui risquent d'être aggravées par le changement climatique.

Les échanges d'expériences et d'initiatives entre acteurs d'Europe du sud sont donc un atout et des moyens complémentaires dont se dote le SMEAG pour travailler à une meilleure gestion du fleuve Garonne.

#### HISTORIQUE

- 2003-2007, La Vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier : projet de coopération avec le Val d'Aran et la Catalogne pour mieux connaître le fleuve Garonne, mai 2007 : Elections en Catalogne et dans le Val d'Aran.

- 2006-2008, « Gestion intégrée des rivières européennes » : projet d'échanges d'expérience avec la Navarre : séminaires techniques et mise en œuvre de chantiers pilotes (travaux de Gensac sur Garonne).

- 2008-2010, rencontres et visites alternées en France et en Espagne : Participation du Smeag à l'exposition internationale de Saragosse et visites de sites en Navarre (2008), participation de la Confédération Hydrographique de l'Ebre au séminaire Imagine 2030 et visites de sites sur la Garonne (31,82) avec l'Agence Catalane de l'eau (2009) ; visites de sites par le SMEAG et la commune de Grisolles en Aragon et Catalogne.

- 2009 : approbation par le comité de programmation Interreg IVB Sudoe du projet « Sud'eau : Gestion durable et participative des cours d'eau du Sud-ouest européen » de coopération avec la Navarre, la Catalogne, la Cantabrie et le Portugal.

- 2010 : approbation par le comité de programmation Interreg IVB Sudoe du projet « TFE : Territoires Fluviaux Européens » de coopération avec la Navarre et le Portugal.

- 2010, reconnaissance d'une nécessaire gestion transfrontalière de la Garonne : Mesure A6 « vers une gestion transfrontalière » du SDAGE 2010-2015.

- Mai 2011 : Elections en Catalogne et dans le Val d'Aran, retour de l'équipe politique de 2007.

## CONTENU DE L'ACTION

### **Bilan 2011 :**

- Projet Sud'eau : Clôture par un séminaire à Pampelune les 16-17 mars. Suite à l'étude de la Garonne hydroélectrique entre Boussens-Carbonne, les élus s'interrogent sur la structuration d'une maîtrise d'ouvrage. Les éléments techniques de l'étude de 5 sites enrochés et de l'étude des usages du canal de Garonne vont être valorisés et diffusés dans le cadre du projet Territoires Fluviaux Européens (TFE<sup>1</sup>),
- Projet TFE : Lancement transfrontalier le 15 mars à Pampelune. Rédaction du cahier des charges et choix des entreprises (volet technique et volet animation). Lancement du projet sur le territoire Garonne (séminaire du 2 décembre à Seilh),
- Garonne transfrontalière : Retour de l'équipe politique précédente du Val d'Aran en avril. Participation du Val d'Aran à la CLE du Sage Garonne de juin 2011. Réunion technique en juillet qui a débouché sur la signature d'une convention de collaboration et d'un plan d'actions en décembre,
- Préparation de collaborations pour 2013-2014 : montage de deux projets de coopération présentés au bureau du SMEAG le 21 février (voir ci-dessous)

### **Perspectives 2012 :**

- Projet TFE : recueil des perceptions des acteurs locaux et diagnostic technique ; validation du diagnostic partagé en comité de pilotage en décembre ; rencontre des partenaires espagnols et portugais en fin d'année.
- Garonne transfrontalière : mise en œuvre de la convention avec validation d'un diagnostic partagé avec le Val d'Aran et participation du Val d'Aran au Sage Garonne et au PGE Garonne Ariège,
- Présentation des projets GRI et Sud'eau 2 au programme de financement Interreg IVB Sud-ouest européen (détails en annexe)

Le projet « Gestion du Risque Inondations » (GRI<sup>2</sup>) propose de travailler à un recueil des attentes des acteurs pour mieux faire remonter leurs préoccupations auprès des services de l'Etat, et faciliter leur implication pour la mise en œuvre des futures stratégies locales au titre de la Directive Inondations.

Le projet « Sud'eau 2 » fait suite au projet Sud'eau 2010-2011 en concrétisant les objectifs de collaboration avec le Val d'Aran et en appréciant les objectifs de restauration envisageables de cette Garonne très modifiée (du Val d'Aran à Carbonne) au regard des attentes des acteurs locaux et des partenaires en charge de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.

---

<sup>1</sup> TFE : Territoires fluviaux européens

<sup>2</sup> GRI : Gestion du Risque Inondations

## MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE SMEAG

### **Modalités :**

Garonne transfrontalière : animation et études en régie

TFE : Etudes par prestataires extérieurs et mobilisation d'équipes de chercheurs

### **Plan de financement prévisionnel :**

- Projet TFE : l'ensemble des crédits ont été inscrits en 2011.

- Projets GRI et Sud'eau 2 : Si les projets sont acceptés par le programme Interreg IVB Sudoe (décision attendue en juillet 2012), il s'agira de répartir sur 2013 et 2014 les crédits suivants :

- projet Sud'eau 2, la somme de 165.180 €,

- projet GRI, la somme de 125.440 €.

Plan de financement prévisionnels : SMEAG 20%, Feder 75%, Agence de l'eau : 5%. Les cofinancements intègrent les dépenses d'animation (évaluées à 183.500 € pour les deux projets).

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

III - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS

## **3.1.9 – Actions transfrontalières**

Projet Gestion du Risque Inondation (G.R.I.)

---

### **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

-----

**VU** le programme opérationnel de coopération territoriale Interreg IVB Sud-ouest européen 2007-2013 :

**VU** les travaux menés dans le cadre de la réflexion stratégique du SMEAG sur l'axe 1 « Vivre une approche territoriale de la Garonne » ;

**VU** le rapport du président ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**APPROUVE** le principe de la participation du SMEAG au projet Gestion des Risques Inondations dont le coût d'objectif maximal pour le SMEAG est de 206.440 € dont 125.440 € de crédits d'études cofinancé à hauteur de 75 % par le Feder et de 5% par l'Agence de l'eau.

**S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits correspondants lors des prochains Comités syndicaux à partir de 2013.

**MANDATE** son président pour rechercher des co financements complémentaires et signer tout acte se rapportant à cette affaire.

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

III - BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS

## **3.1.9 – Actions transfrontalières**

Projet SUD'EAU 2

---

### **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

-----

**VU** le programme opérationnel de coopération territoriale Interreg IVB Sud-ouest européen 2007-2013 ;

**VU** les travaux menés dans le cadre de la réflexion stratégique du SMEAG sur l'axe 1 « Vivre une approche territoriale de la Garonne » ;

**VU** le protocole d'accord pour la Vallée de la Garonne entre le SMEAG et le Conseil Général du Val d'Aran du 19 décembre 2011 ;

**VU** le rapport du président conformément au rapport joint ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**APPROUVE** le principe de la participation du SMEAG au projet Sud'eau 2 dont le coût d'objectif maximal pour le SMEAG est de 267.680 € dont 165.180 € de crédits d'études cofinancé à hauteur de 75 % par le Feder et de 5% par l'Agence de l'eau.

**S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits correspondants lors des prochains Comités syndicaux à partir de 2013.

**MANDATE** son président pour rechercher des co financements complémentaires et signer tout acte se rapportant à cette affaire.

### **3.1.10 – Annexes aux rapports techniques**

## ANNEXE au rapport

### 3.1.2 - Berges et Zones humides

**Chantier expérimental de restauration de la Garonne à Gensac sur Garonne**  
**Garonne**  
**Bilan du suivi des effets du chantier 2008 – 2011**  
**Propositions pour 2012 - 2016**

#### I. CONTEXTE DE LA REALISATION DU CHANTIER DE GENSAC SUR GARONNE

##### 1) La problématique



Dans le cadre du projet Interreg IIIA GIRE (Gestion Intégrée des Rivières Européennes) et en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour Garonne, le Sméag a réalisé en 2008 un chantier pilote à but démonstratif et incitatif. Il a concerné la restauration d'un méandre de la Garonne en aval du barrage EDF de Labrioulette sur les communes de Gensac sur Garonne et de Cazères sur Garonne.

Le fonctionnement de ce méandre est symptomatique de l'influence des ouvrages hydroélectriques qui caractérisent les secteurs de la Garonne amont. En effet, le site de Gensac sur Garonne était particulièrement dégradé alors qu'il s'inscrit dans un secteur présentant un potentiel écologique et touristique indéniable. Les points forts et faibles du secteur sont synthétisés ci-dessous.

Points forts du secteur	Points faibles du secteur
Activités pêche et loisir (eaux poissonneuses) Boisements alluviaux patrimoniaux et sites de nidification et d'hivernage pour les oiseaux (Héron bicolore, Aigrette garzette => fort intérêts écologiques (Natura 2000) Ruban boisé continu => paysage de qualité Grands plans d'eau => potentiel touristique	Enfouissement du lit de 2m jusqu'au substratum argileux => appauvrissement des habitats aquatiques et zones humides riveraines. Bancs de galets perchés et fixés par des plantes invasives (renouée du japon, buddléia,...) Décharges sauvages, dégradation paysagère

La principale problématique du site de Gensac était l'importante incision du lit jusqu'au substratum en aval du barrage du fait de l'effet de blocage de ce dernier sur le charriage de matériaux solides par le fleuve. De surcroît, les bancs de galets en berge intérieure du méandre étaient fixés par une végétation exotique et envahissante de faible intérêt écologique, empêchant le processus de mobilisation des galets lors des crues pour alimenter le lit mineur déficitaire.

##### 2) Les objectifs

La restauration du méandre de Gensac sur Garonne avait pour finalité de tester des méthodes innovantes et de faire partager les retours d'expériences sur les bonnes pratiques. Elle devait aussi servir d'exemple et inciter les acteurs de la Garonne à une gestion raisonnée du fleuve et permettre d'éduquer et de sensibiliser aux notions d'hydromorphologie et de dynamique fluviale.

### Les objectifs du chantier :

- **Restaurer le fonctionnement hydrodynamique du fleuve (transport solide)**
- **Restaurer les milieux naturels, la flore et la faune (habitats aquatiques et zones humides riveraines (zones humides herbacées et boisements alluviaux) inscrits au réseau Natura 2000**
- **Valoriser les bords de Garonne**

Un des axes du chantier de Gensac a donc été de modifier la morphologie des berges et du lit afin de rétablir un processus de dynamique fluviale. Les travaux entrepris sur 2,5 ha ont consisté essentiellement à la dévégétalisation, au décompactage et au régalaie des bancs de galets en berge. Celle-ci a été rabaissée et constituée d'un chenal afin de permettre ainsi aux crues d'inonder plus aisément le lit majeur et donc de faciliter la reprise des matériaux solides. En complément, il a été créé une zone humide herbacée de type « mégaphorbiaie », avec la plantation d'hélophytes à l'instar de celles se développant naturellement en aval du méandre (baldingère,...) et la création d'une ripisylve par plantation sur 500 m. On a également procédé à l'élimination d'une décharge sauvage. Enfin, ont été installés deux panneaux pédagogiques expliquant les objectifs et la nature des travaux réalisés.

## **II. LE SUIVI DES EFFETS DU CHANTIER DE GENSAC SUR GARONNE**

### 1) Le protocole de suivi

Dès 2008, les élus du SMEAG se sont engagés sur un suivi pluriannuel sur 4 ans (2008 – 2011).

Compte tenu du caractère innovant du chantier, le protocole de suivi pour les paramètres scientifiques a évolué progressivement au fur et à mesure des retours enregistrés les années précédentes. Ainsi, les deux premières années ont été nécessaires afin de mettre en évidence les paramètres et les stations les plus pertinentes pour enregistrer les effets de ce type de chantier. Ainsi, nous disposons aujourd'hui **d'un protocole scientifique testé, validé et transposable à d'autres chantiers de restauration de l'hydromorphologie**. Le paramètre « hydrobiologie - invertébrés aquatiques » s'est avéré particulièrement efficace et peut être suggéré pour des suivis allégés.

### 2) Le bilan des suivis

- **Effets sur l'état physique du site**

Le suivi réalisé a permis de **préciser les relations entre les débits de crues et les effets hydromorphologiques dans un contexte fortement modifié par le barrage**. Ainsi, les bancs de galets peuvent être déplacés à partir de valeurs de crues de 1000 M3/S. En dessous ce débit, seules les petites fractions (gravier,...) sont transportés du fait de l'écroulement des crues par le barrage. Des débits de crues morphogènes ont été enregistrés deux fois sur 4 ans : en 2009 et en 2011.

Il convient de souligner que 4 ans après les travaux, le fond de galet restauré au droit du chantier s'est maintenu et est responsable des effets positifs enregistrés au niveau des compartiments biologiques (cf effets sur la biologie). Néanmoins, il a été mis en évidence que le décapage du fond graveleux et l'incision du lit et de la berge se poursuivent au pied du barrage et pourraient menacer à court ou moyen terme la pérennité du matelas de galets reconstitué au droit du chantier.

- **Effets sur la biologie du site**

Le suivi pluriannuel a montré que, hormis un effet de stress limité à l'année des travaux, la restauration de fond de galets a permis **d'améliorer la diversité des habitats aquatiques**. Elle explique notamment l'apparition de diatomées typiques de la Garonne amont sur substrat neuf. D'année en année, **le peuplement d'invertébrés aquatiques du site restauré diffère de celui situé au pied du barrage et se rapproche de la station de référence considérée comme le site optimal**, situé 2,5 km en aval. Il traduit ainsi une amélioration nette de la biologie du site de Gensac sur Garonne.

Au niveau des berges, l'effet des crues sur les espaces remodelés semble avoir réenclenché une dynamique de végétation. Celle-ci se traduit par une **augmentation de la diversité des espèces inféodées aux zones humides**, caractéristiques notamment des habitats naturels pionniers, des habitats herbacés de type « mégaphorbiaie » ainsi que des lisières humides. Cette végétation s'accompagne d'une abondante végétation banale.

On note toutefois au niveau d'un banc une forte recolonisation par le peuplier témoignant probablement de l'impact du barrage sur le régime hydrologique (accélération des courants, écrêtement des petites crues) favorisant cette espèce au détriment d'autres espèces indigènes.

- **Actions de sensibilisation**

Grâce notamment à l'implantation de deux panneaux pédagogiques et l'animation de visites commentées par le SMEAG, souvent avec la participation des élus de Gensac, ce chantier constitue ainsi **une vitrine pertinente** pour expliquer ces phénomènes complexes et les nouvelles modalités de gestion auprès de cibles variées en adaptant le support pédagogique. Il offre en effet **un cas d'école** de l'impact des barrages sur l'hydromorphologie du fleuve et les effets écologiques induits. Ainsi, en 2008 et 2009, c'est le milieu scolaire (classes élémentaires, collèges, lycée) qui a été rencontré;. En 2010 ce fut l'occasion de sensibiliser le grand public à l'occasion des journées nature de Midi Pyrénées. Le site a également accueilli une délégation marocaine accompagnée de représentants de l'Agence de l'eau ainsi qu'un représentant de l'Agence catalane de l'eau. En 2011, la communication a été tournée cette fois vers **les élus locaux** de la Garonne amont. Nombreux ont répondu présents, en particulier les élus du secteur qui participent à l'étude portée par le SMEAG « Propositions pour une gestion durable de la Garonne hydroélectrique de Boussens à Carbonne » (Sudeau).

### **III PROPOSITION DE SUIVI ALLEGE DES EFFETS DU CHANTIER DE GENSAC SUR GARONNE ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES**

A l'occasion du dernier **comité technique** du suivi pluriannuel de Gensac sur Garonne (décembre 2011), plusieurs partenaires ont souligné :

- L'intérêt de poursuivre le suivi des effets du chantier compte tenu du caractère innovant de cette expérimentation. Le suivi permet d'améliorer les connaissances sur les aspects encore mal connus de dynamique fluviale mais considérés comme fondamentaux pour le bon état du fleuve, notamment par la Directive Cadre sur l'Eau.
- L'incertitude sur la pérennité des effets positifs enregistrés à court ou moyen terme, compte tenu de la progression du décapage de galets au pied du barrage.
- L'intérêt d'utiliser le site comme support de sensibilisation aux enjeux liés à la dynamique fluviale et à la restauration des milieux naturels de la Garonne.

De fait, il est proposé de réaliser un **nouveau suivi allégé** de l'évolution du site de Gensac sur Garonne. Il est préconisé de réaliser **un suivi complet** dans 5 ans, selon le protocole validé par le suivi précédent. Il sera complété par des **suivis simplifiés intermédiaires** afin de corrélérer les observations sur l'évolution de l'état physique et biologique du site avec les variations hydrologiques annuelles.

Les suivis intermédiaires permettront notamment d'enregistrer les effets de crues morphogènes (>100 m<sup>3</sup>/s).

De plus, il est proposé d'élaborer et de diffuser une plaquette bilan de suivi pluriannuel du chantier de Gensac sur Garonne :

- En 2012 concernant le bilan 2008 – 2011
- En 2016 concernant le bilan 2012 – 2016

Les destinataires ciblés concerneront notamment les élus des collectivités et les acteurs du fleuve de la Garonne amont, secteur pour lequel la problématique de l'impact des barrages est particulièrement prégnante.

**Supports de communication et protocole de suivi allégé du site de Gensac sur Garonne  
années 2012 - 2016**

<b>Année</b>	<b>Produits et paramètres</b>	<b>Coûts € TTC</b>
2012	Edition et diffusion plaquette bilan du suivi de Gensac (2008 – 2011) Hydrobiologie – invertébrés aquatiques végétation	1500 3500
2013	Hydrobiologie – invertébrés aquatiques	3500
2014	Hydrobiologie – invertébrés aquatiques végétation Faciès d'écoulement Granulométrie	6000
2015	Hydrobiologie – invertébrés aquatiques végétation	3500
2016	Hydrologie Faciès d'écoulement Profils topographiques Substrat dominant Granulométrie Hydrobiologie – invertébrés aquatiques Périphyton Végétation	11000
	Edition et diffusion plaquette bilan du suivi de Gensac (2012 – 2016)	1500
<b>TOTAL € TTC</b>		<b>30 500</b>

*NB : le suivi de la végétation sera traité en régie par le SMEAG.*

**ANNEXE 1 au rapport**  
**3.1.5 – Sage « Vallée de la Garonne »**

**Projet de protocole d'accord ou Convention**  
**entre**  
**la Commission Locale de l'Eau**  
**et**  
**la structure porteuse pour l'élaboration du**

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**  
**« Vallée de la Garonne »**

Adopté le :

Entre les soussignés :

- la Commission Locale de l'Eau pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vallée de la Garonne, représentée par son président Monsieur Thierry SUAUD en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du *(date)* , désignée ci-après **la CLE**, d'une part,

et

- la structure porteuse du SAGE, représentée par son président M.. XXXX, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération du conseil syndical en date du *(date)* , désignée ci-après **la structure porteuse** d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

### **Préambule :**

Le périmètre du SAGE de la Vallée de la Garonne a été approuvé par arrêté inter-préfectoral en date du 24 septembre 2007, à partir du dossier de saisine présenté par le SMEAG.

Une Commission Locale de l'Eau (CLE) a été créée par arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2010 (modifié en date du 16 juin 2011) afin d'élaborer ce SAGE.

L'objectif du SAGE de la vallée de la Garonne est de mettre en place une gestion équilibrée de la ressource en eau de manière à satisfaire ou concilier les différents usages de l'eau. Il est identifié comme SAGE nécessaire dans le SDAGE Adour Garonne 2010-2015 et devra donc être approuvé avant la fin de l'année 2015.

La CLE n'a pas de personnalité juridique propre et n'est par conséquent pas en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation et des études liées au SAGE.

Conformément à l'article R212-33 du code de l'environnement, elle doit confier à une structure ayant les compétences requises les missions administratives et financières qui lui permettront de mettre en œuvre les décisions qu'elle est amenée à prendre.

Ces missions relèvent notamment :

- de la maîtrise d'ouvrage des études
- de la coordination des travaux de la CLE
- de l'animation du territoire
- de la mobilisation des participations financières
- du fonctionnement administratif de la CLE

La CLE a désigné (*préciser le nom*) comme structure porteuse par la délibération du (*préciser la date*)

### **Article 1 – Objet du protocole :**

L'objectif de ce protocole est de définir les conditions par lesquelles la CLE confie à (*préciser le nom*) qui l'accepte, la charge d'être structure porteuse du SAGE. Cette mission suppose d'apporter un support juridique, technique, administratif et financier pour l'élaboration du SAGE de la vallée de la Garonne.

## **Article 2 – Contenu de la mission de la structure porteuse :**

La structure porteuse assure un appui permettant à la CLE de construire et mettre en œuvre ses décisions.

A ce titre elle a la charge de :

### **1. assurer un accompagnement technique**

- proposer à la CLE et mettre en œuvre une méthodologie et un programme de travail pour l'élaboration du SAGE. Cela consiste notamment à :
  - proposer une méthode d'animation répondant aux objectifs de cette dernière. L'animation concerne la CLE et ses différentes instances (commissions, groupes de travail, comités techniques).
  - Assurer l'animation de la CLE et de ses différentes instances (commissions, groupes de travail, comités techniques) ainsi que la mobilisation des acteurs du territoire.
  - Développer des outils d'échange et de communication adaptés au territoire : site internet dédié, plateforme d'échange de connaissances, espace collaboratif, lettre du SAGE...
  - Mener à bien la capitalisation des connaissances nécessaires à la mise en évidence des interfaces thématiques ou territoriales.
  - Proposer les cahiers des charges des prestations nécessaires à l'élaboration du SAGE. Définir les actions menées en régie directe.
- assurer le soutien matériel et logistique de la CLE et de l'équipe d'animation :
  - fournir pendant toute la période d'élaboration du SAGE une adresse pour tous les courriers destinés à la CLE : (*préciser l'adresse*),
  - mettre à disposition les locaux, véhicules de service, mobiliers de bureau, téléphones, ordinateurs et tous autres équipements et fournitures nécessaires à l'élaboration du SAGE.
- assurer un soutien en personnel technique et administratif, ainsi qu'un soutien en matière de liens et de relations entre les membres de la CLE et les différentes institutions, équivalent à (*préciser le nombre*) ETP réparti comme suit : (*préciser le nombre*) ETP techniques et (*préciser le nombre*) administratif, et regroupés sous le terme d'équipe d'animation, en étroite relation avec le président de la CLE.
- mobiliser en interne les compétences spécifiques nécessaires, en appui à l'équipe d'animation

### **2. assurer la maîtrise d'ouvrage des études décidées par délibération de la CLE, ce qui signifie :**

- assurer l'ingénierie financière, solliciter et percevoir les subventions des partenaires publics et des organismes associatifs ou professionnels
- lancer, suivre et procéder au règlement des marchés
- procéder aux actes budgétaires nécessaires à l'élaboration du SAGE conformément aux décisions de la CLE
- Assurer le pilotage et le suivi des études menées pour le compte de la CLE.

- mettre en place un comité de suivi de ces études dont la composition sera proposée par la CLE
3. établir pour le compte de la CLE un bilan annuel, technique et financier des actions menées dans le cadre du SAGE, au regard du programme de travail envisagé.

### **Article 3 - Durée de la mission de la structure porteuse :**

La présente mission de la structure porteuse commence dès la signature de cette convention et prend fin dès que le SAGE est approuvé par le Préfet.

Le présent protocole peut être résilié par les parties d'un commun accord, ou par l'une des deux parties, après délibérations des chacune des instances et avec un préavis de six mois par courrier recommandé avec accusé de réception.

### **Article 4 – Périmètre d'étude :**

Les études doivent être conduites de manière globale sur le périmètre du SAGE tel que défini par l'arrêté inter-préfectoral en date du 24 septembre 2007. Selon les thèmes abordés, le périmètre d'études peut dépasser celui du SAGE pour assurer un niveau d'analyse pertinent (partie espagnole, aval, affluents.....).

Ce périmètre peut être modifié sans que cela puisse remettre en cause le présent protocole.

### **Article 5 – convention pour la mise en œuvre:**

Afin d'assurer la continuité entre l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE, les travaux d'élaboration d'une nouvelle convention concernant la mise en œuvre du SAGE débuteront dès 2015.

A Toulouse, le  
Pour la CLE, le Président

Thierry SUAUD

A Toulouse, le  
Pour (*préciser le nom*),  
le Président

(*préciser le nom*),

## **ANNEXE 2 au rapport 3.1.5 – Sage « Vallée de la Garonne »**

# Note

---

### **SAGE « Vallée de la Garonne »**

#### **Exemple de fiche de poste pour l'animation du SAGE**

##### Les missions

###### Appui administratif et technique de la CLE

- Assurer le secrétariat des instances de la CLE (commissions, bureaux, comités techniques) : courriers, bases adresses, organisation pratique des réunions, documents préparatoires, comptes rendus
- Assurer le lien entre les acteurs : collectivités, services de l'Etat, Agence de l'Eau, usagers, à l'intérieur et à l'extérieur de la CLE
- Mettre en place les actions de communication de la CLE : élaboration de documents de synthèse et d'information, préparation de communiqués de presse, organisation de conférences de presse
- Gérer l'espace collaboratif de la CLE : plateforme d'échange et de mise en commun des informations utiles à l'élaboration du SAGE et favorisant l'implication des membres de la CLE
- Assurer la promotion du SAGE à l'intérieur et à l'extérieur du territoire : site dédié, lettre du SAGE, colloques

###### Appui au Président de la CLE

- Préparer les réunions de la CLE, du bureau et des commissions (dossiers de séances)
- Etre force de proposition pour l'organisation du déroulement de la procédure SAGE (veille juridique et méthodologique)
- Assurer l'interface entre les attentes des membres de la CLE et des acteurs du territoire du SAGE et les objectifs du SAGE

###### Secrétariat technique et administratif des études pour l'élaboration du SAGE

- Rédaction des cahiers des charges des études

- Montage financier des projets
- Demandes de financements
- Suivi des marchés et des procédures administratives associées
- Analyse et suivi des prestations d'études
- Secrétariat des comités de pilotage d'études

#### Les qualités requises

Compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'environnement

Connaissance du contexte de gestion du fleuve

Capacités de rédaction et de synthèse

Qualités relationnelles, capacités d'écoute et aptitudes à la recherche de consensus

Capacités dans la conduite d'étude et le suivi de marchés

**ANNEXE 3 au rapport**  
**3.1.5 – Sage « Vallée de la Garonne »**

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'ÉLABORATION DU SAGE

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'ELABORATION DU SAGE VALLEE DE LA GARONNE

		févr.-12			
		Finalisation des étapes	Réunions de la CLE et de ses instances		
janv-12	Préparation de l'état des lieux		Elaboration du cahier des charges de l'animation Définition des prestations extérieures pour accompagner l'élaboration du SAGE Instruction du choix de la structure porteuse		
févr-12				Groupe technique Bureau	
mars-12					CLE n°3 : Choix structure porteuse et élément de cadrage pour élaboration du SAGE
avr-12					
mai-12					
juin-12					
juil-12	Etat des lieux	Plateforme d'échanges de données	Choix des prestataires	CLE n°4 (ou bureau): validation des propositions du BE (méthodologie et choix des données stratégiques)	
août-12		Réalisation de l'état initial	Conception de la plateforme		
sept-12		Réalisation de l'état initial	Descriptif des fondamentaux du territoire : caractéristiques physiques et socio-économiques, évaluation du potentiel hydroélectrique Descriptif thématique : ressource en eau à l'étiage, qualité des eaux, crues et inondations, milieux aquatiques, zones humides, socio-économie, gouvernance Cadrage de l'évaluation environnementale		
oct-12					
nov-12					
déc-12					
janv-13	Diagnostic	Réalisation du diagnostic	Analyse des interfaces : inondations / zones humides, gravières / ressource en eau, étiage / fonctionnalité milieux aquatiques, étiage / qualité des eaux, inondations / urbanisation / aménagements, végétation-occupation des sols-ripisylves / bilan carbone, incision du lit / nappe phréatique, grands migrants / qualité des milieux, qualité des eaux / AEP, volume des rejets / qualité des eaux / usages, influences extérieures au territoire, changement climatique	CLE n°5 : premier éléments Etat des lieux/diagnostic	
févr-13					
mars-13					
avr-13					
mai-13					
juin-13	Scénario tendanciel	A partir de la synthèse du diagnostic, description du scénario tendanciel : sans inflexion des politiques et actions déjà engagées ou prévues, et prenant en compte les projections démographiques et socio-économiques	CLE n°6 : validation du diagnostic		
juil-13	Choix de la stratégie	Travail sur les scénarios	Identification des enjeux prioritaires Définition d'objectifs consensuels Hypothèses et scénarios alternatifs Evaluation environnementale : comparaison des scénarios en fonction de leurs impacts écologiques et de leurs implications socio-économiques ; cohérence avec le SDAGE Choix d'un scénario	CLE n°7 (ou bureau) : débat sur les scénarios	
août-13					
sept-13					
oct-13					
nov-13					
déc-13	CLE n°8 : validation du scénario du SAGE				
janv-14	Rédaction des produits du SAGE : PAGD et règlement	Construction du PAGD et du règlement	Définition des objectifs généraux et des moyens prioritaires Définition du plan d'action Evaluation des moyens matériels et financiers (maîtrises d'ouvrage, programmes et moyens financiers) Indication des délais et conditions de la compatibilité SAGE / politiques de l'eau Choix et rédaction des mesures réglementaires Cartographies associées au PAGD et au règlement Evaluation environnementale du PAGD et du règlement Analyse juridique du PAGD	CLE n°9 examen du projet de PAGD et du règlement	
févr-14					
mars-14					
avr-14					
mai-14					
juin-14					
juil-14					
août-14					
sept-14	CLE n°10 : validation du projet de SAGE				
oct-14	Consultation et approbation	Recueil des avis	Consultation des assemblées, chambres consulaires, EPCI compétents et avis du Comité de Bassin Consultation des services de l'Etat sur le projet de SAGE et l'évaluation environnementale (Préfet pilote)		
nov-14					
déc-14					
janv-15					
févr-15					
mars-15					
avr-15					
mai-15					
juin-15					Arrêté déclenchant l'enquête publique
juil-15					Enquête publique
août-15					
sept-15	Finalisation	Recueil des conclusions de l'enquête publique et compléments éventuels + rédaction	CLE n°11 : validation du nouveau projet		
oct-15					
nov-15	Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE				
déc-15					

## ANNEXE au rapport

### 3.1.6 - PGE Garonne-Ariège : Soutien d'étiage

Bilan de la campagne 2011, perspectives 2012 et suites pour l'après 2012

Le Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Sméag) assure depuis l'année 1993, à la demande du préfet de la région Midi-Pyrénées, la responsabilité des opérations de soutien d'étiage de la Garonne. Une première information sur le déroulement de la campagne 2011 vous a été présentée en séance du 9 décembre 2011.

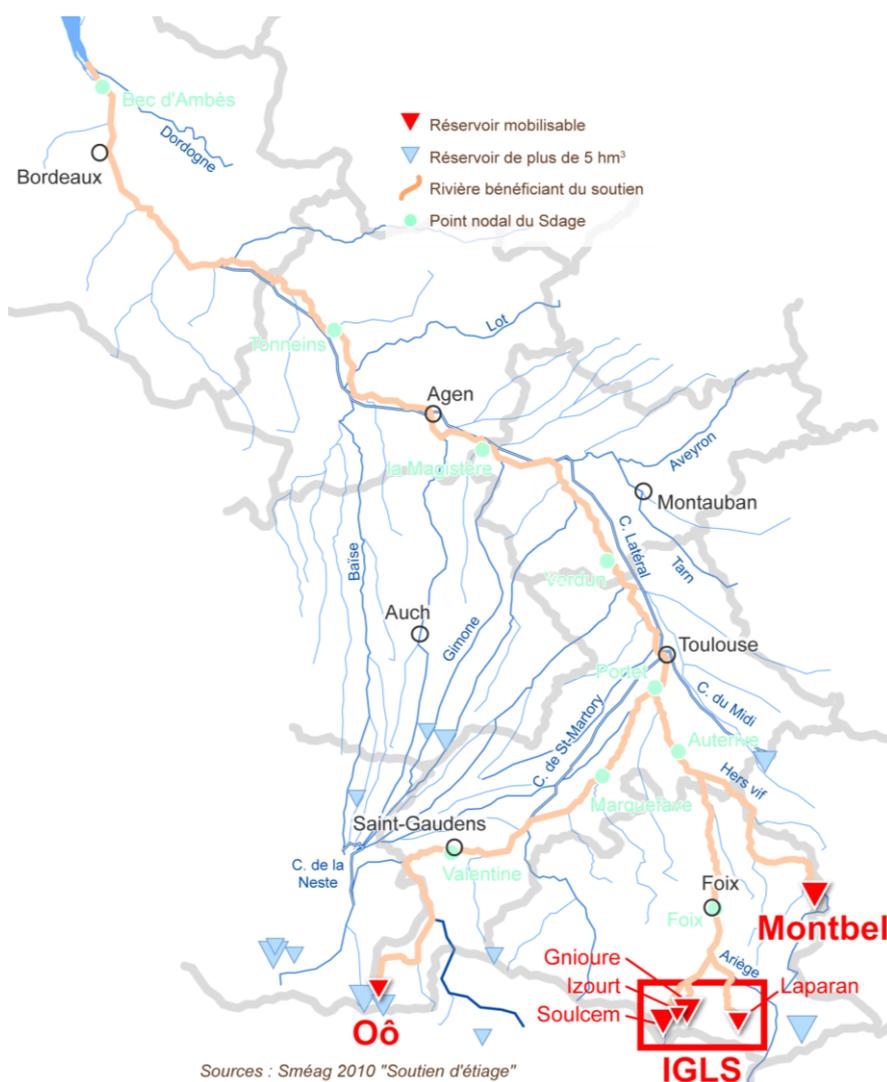
Le présent rapport a pour objet : de prendre acte du bilan technique et financier de la campagne 2011, de décider de la reconduction des opérations au titre de l'année 2012, et d'envisager les suites pour l'après 2012.

#### I- LE BILAN DE LA CAMPAGNE 2011

##### 1.1- Le rappel des moyens mobilisés au titre de l'année 2011

Le dispositif mis en œuvre en 2011 s'appuyait principalement sur les réserves hydroélectriques d'Électricité de France (EDF), mais également sur le réservoir de Montbel. Ces ressources sont situées :

- sur l'axe Garonne amont, depuis le lac d'Oô, *via* la Pique (31), en amont de Valentine,
- sur l'axe Ariège, à partir des ouvrages hydroélectriques d'Izourt, de Laparan et de Soulcem (dites réserves IGLS), *via* deux cours d'eau, le Vicdessos et l'Aston (09), en amont de Foix,
- sur l'axe Ariège, à partir du réservoir de Montbel, *via* l'Hers-Vif, puis l'Ariège, en amont d'Auterive.



Ces moyens s'inscrivent dans le cadre de la phase 2 (phase ultérieure) de mise en œuvre du Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège (PGE Garonne-Ariège) et des conventions de coopération pluriannuelles conclues entre l'État, le Sméag, l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

- le 17 mars 2008, avec Électricité de France, pour la période 2008-2012,
- le 11 septembre 2009, avec l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel (Institution Montbel), pour la période 2009-2012.

Elles permettent de mobiliser un **volume maximal** de 58 millions de mètres cube ( $\text{hm}^3$ ) :

- 46  $\text{hm}^3$  garantis sur l'axe Ariège, à partir des réserves « IGLS »,
- 5  $\text{hm}^3$  garantis sur l'axe Garonne amont dans le lac d'Oô,
- 7  $\text{hm}^3$  non garantis depuis le lac de Montbel.

Du fait d'un insuffisant remplissage hivernal et printanier, seuls 4  $\text{hm}^3$  (sur les 7  $\text{hm}^3$  non garantis) du réservoir de Montbel ont pu être mobilisés au titre de la campagne 2011, ce qui porte le volume total mobilisable au titre de la campagne 2011 à **55  $\text{hm}^3$** .

Le **débit** maximal souscrit à partir des réserves « IGLS » est déplafonné depuis la convention du 17 mars 2008. Il peut donc être supérieur aux 10  $\text{m}^3/\text{s}$  de la convention précédente, **ce qui a été le cas cette année** comme en 2009 et 2010. Il est au maximum de 4  $\text{m}^3/\text{s}$  sur le lac d'Oô et 9  $\text{m}^3/\text{s}$  sur le réservoir de Montbel.

La **période** de mobilisation va du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre pour les réserves IGLS, à partir du 1<sup>er</sup> septembre pour le lac d'Oô (et à la mi-septembre pour Montbel). En cas d'étiage précoce, le soutien d'étiage peut démarrer, à titre exceptionnel, quinze jours avant ces dates.

## **1.2- Le bilan technique de la campagne de 2011**

Après un régime hydrologique hivernal 2010-2011 très moyen en Garonne (s'améliorant fin février), le **printemps** 2011 a été marqué par une hydrologie **extrêmement déficitaire** de la mi-avril à la fin mai (débits faibles de fréquence 35-50 ans à Agen).

Cette très faible hydrologie s'est accompagnée d'un niveau d'eau dans les nappes d'accompagnement de la Garonne, parmi les plus bas des quinze dernières années sur l'ensemble du fleuve (sauf en piedmont haut-garonnais).

Sur la fin mai et début juin, alors que le stock de neige avait totalement fondu, des précipitations importantes ont soutenu les débits du fleuve jusqu'à la fin juin, avec un franchissement de l'objectif d'étiage à Lamagistère et à Tonneins dès le 3 juillet.

Puis de **la mi-juillet à la mi-août** des pluies régulières (tous les quinze jours) ont renforcé les débits en donnant une **hydrologie supérieure aux valeurs habituelles** pour la période (voire d'**abondance décennale** de la mi-juillet à début août) et ce jusqu'à début décembre.

À partir de la **seconde décade de septembre et jusqu'à la fin octobre**, le temps sec et le faible niveau dans les nappes se sont traduits par un retour à une **hydrologie faible de fréquence de retour de 40 ans en Garonne aquitaine et de 10 ans à Toulouse**, malgré l'importance des lâchers d'eau de soutien d'étiage.

Cette hydrologie très contrastée et atypique (printemps, fin d'été et automne extrêmement secs, mais un été plutôt humide) se retrouve au niveau des dates de franchissement des DOE également contrastées. Alors qu'à **Lamagistère et Tonneins**, le franchissement est **très précoce** (le 3 juillet phénomène rencontré seulement 3 fois en 50 ans), à **Portet et Valentine** le franchissement est **très tardif** (les 22 et 30 août pour Portet et le 23 septembre pour Valentine).

Finalement l'étiage 2011, concentré sur septembre-octobre, aura été le plus sévère depuis la création en 1993 du soutien d'étiage, comparable aux mois de septembre-octobre 2008 en tout point de Garonne en particulier à Lamagistère (situation unique). À Portet, trois autres années rivalisent avec 2008 et 2011 : 2001, 2004 et 2009 et à Valentine : 1997, 2001, 2004 et 2005. Il est en effet plus fréquent de rencontrer de si faibles débits sur septembre-octobre en Garonne pyrénéenne qu'en Garonne sous influence cévenole (Aval Tarn et Lot) en général à partir de septembre.

Au niveau des trois graphiques des pages suivantes, l'hydrologie 2011 est comparée aux valeurs habituelles pour la période (courbe verte sur les graphiques). On y note un aggravement progressif de l'étiage de la mi-juillet à la fin octobre.

C'est dans ce contexte qu'ont été mobilisés environ **41 millions de mètres cube** ( $\text{hm}^3$ )<sup>3</sup> d'eau sur les 55  $\text{hm}^3$  en convention, soit environ 74 % de la réserve, alors que la moyenne sur les dix sept années de soutien d'étiage effectif est de 55 %<sup>4</sup>. Une autre particularité de cette campagne est la concentration des lâchers d'eau sur septembre-octobre alors que la répartition moyenne sur les dix sept ans est de seulement 53 % sur septembre-octobre<sup>5</sup>.

### **Les réalimentations de soutien d'étiage : efficaces ou non ?**

Les lâchures ont permis de réduire les déficits par rapport aux débits d'objectif d'étiage de 26,1  $\text{hm}^3$  en Garonne toulousaine, soit une **réduction de 83 % du déficit à Portet-sur-Garonne**, le déficit résiduel étant de 5,4  $\text{hm}^3$ .

En Garonne agenaise, elles ont permis de réduire les déficits (par rapport aux débits d'objectif d'étiage) de 32,5  $\text{hm}^3$ , soit une **réduction de 37 % du déficit à Lamagistère**, le déficit résiduel étant de 56,1  $\text{hm}^3$ .

À Valentine, la **réduction du déficit a été de 90 %**, le déficit résiduel étant de 0,5  $\text{hm}^3$ .

---

<sup>3</sup> 31,59  $\text{hm}^3$  depuis IGLS ; 5  $\text{hm}^3$  depuis le lac d'Oô ; 4  $\text{hm}^3$  depuis Montbel

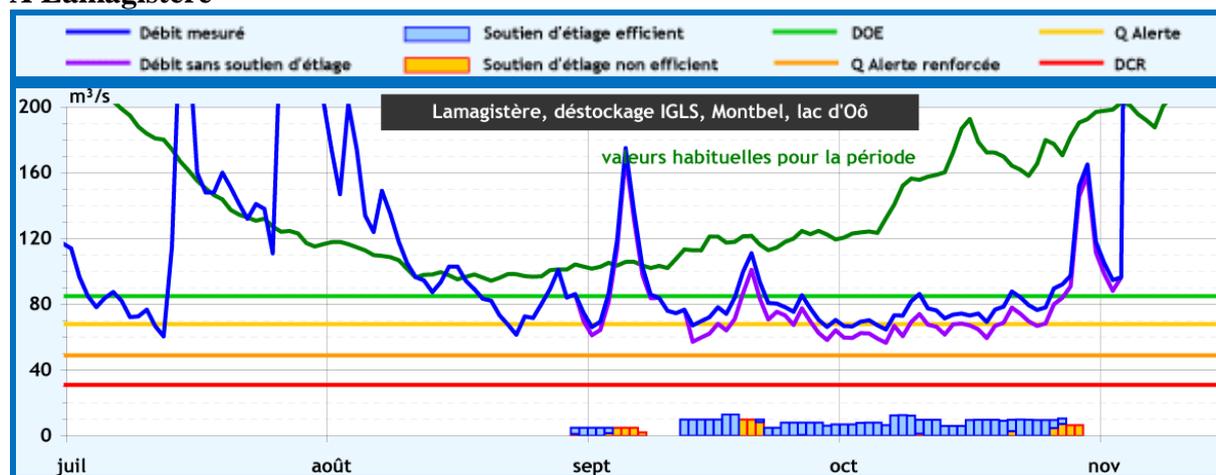
<sup>4</sup> Sur les dix sept années de soutien d'étiage effectif, la moyenne du volume mobilisé a été de 28  $\text{hm}^3$ . L'année 2011, avec 40,59  $\text{hm}^3$ , correspond à l'année de rang cinq, après 2009 (51,36  $\text{hm}^3$ ), 2001 (45,35  $\text{hm}^3$ ), 2008 (43,39  $\text{hm}^3$ ) et 1995 (41,40  $\text{hm}^3$ ).

<sup>5</sup> Les autres campagnes avec un soutien d'étiage majoritaire en septembre-octobre sont : 2000 (87 %), 1997 (83 %), 2001 (75 %), 1999 (71 %) et 2008 (64 %).

En bilan, **87 % des volumes lâchés ont contribué à la réduction du déficit et au maintien des débits** à hauteur des objectifs définis par le Sdage. Le reste du volume, s'étant ajouté au débit d'objectif à Lamagistère, n'a été ni perdu, ni gaspillé, mais a bénéficié à la Garonne aval ainsi qu'à l'estuaire.

Les graphiques ci-dessous illustrent les débits mesurés, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre, **avec et sans soutien d'étiage**, par rapport aux différents seuils à Lamagistère, Portet-sur-Garonne et Valentine.

### À Lamagistère



Sur les 123 jours de campagne, les débits ont été mesurés 62 jours sous le DOE<sup>6</sup> et 11 jours sous l'Alerte. Sans les réalimentations, ils auraient été respectivement de 70 et 31 jours.

**Le soutien d'étiage a ainsi divisé par trois le nombre de jours sous l'Alerte et donc le nombre de jours de restrictions possibles.**

Du 28 septembre au 7 octobre, le débit minimal sur dix jours consécutifs (VCN<sub>10</sub>, critère réglementaire du Sdage) a été de 68,6 m<sup>3</sup>/s soit une valeur légèrement supérieure au seuil d'alerte<sup>7</sup> (68 m<sup>3</sup>/s). Sans les réalimentations de soutien d'étiage, le seuil d'alerte aurait été franchi durablement en Garonne agenaise du 29 septembre au 8 octobre avec seulement 61,0 m<sup>3</sup>/s.

**Le soutien d'étiage a ainsi permis d'éviter un nouveau classement de la Garonne agenaise en année déficitaire au sens du Sdage<sup>8</sup>.**

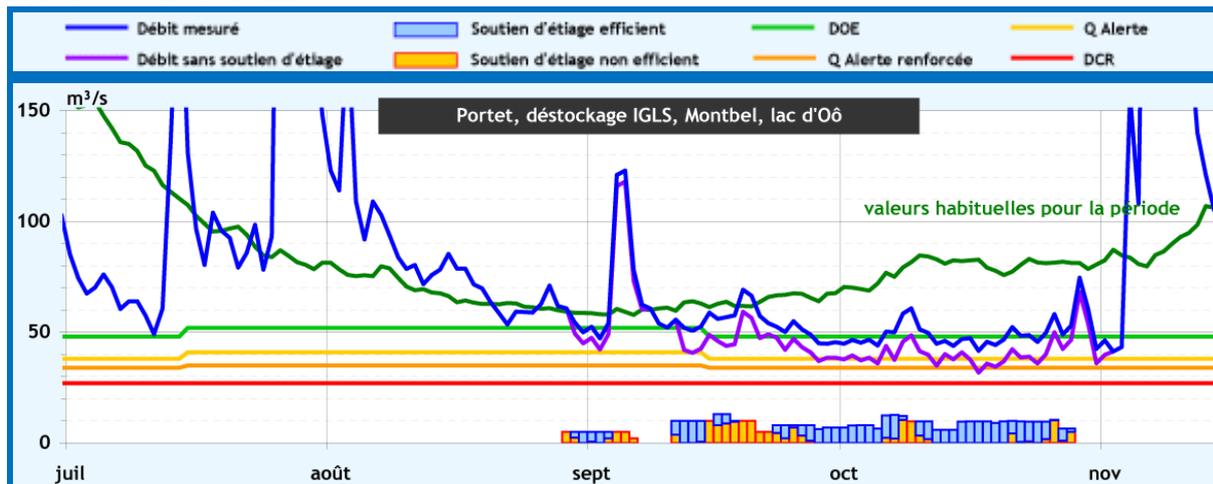
Le déficit résiduel par rapport au DOE, malgré le soutien d'étiage, est de **56,1 hm<sup>3</sup>**, soit un **déficit de rang 11 sur les 43 dernières années.**

<sup>6</sup> Pour mémoire en 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 ce nombre de jour était respectivement de 68, 48, 52, 63 et 35 jours.

<sup>7</sup> Sur les 42 dernières années, le VCN<sub>10</sub> mesuré à Lamagistère est de seulement **57 m<sup>3</sup>/s** en fréquence quinquennale sèche.

<sup>8</sup> Depuis l'année 2001, une année sur deux est classée déficitaire au sens du Sdage, les dernières années déficitaires étant 2003, 2005, 2006, 2007 et 2009. Sur ces onze ans, le soutien d'étiage a permis d'éviter quatre années déficitaires : 2001, 2008, 2010 et 2011.

## À Portet-sur-Garonne

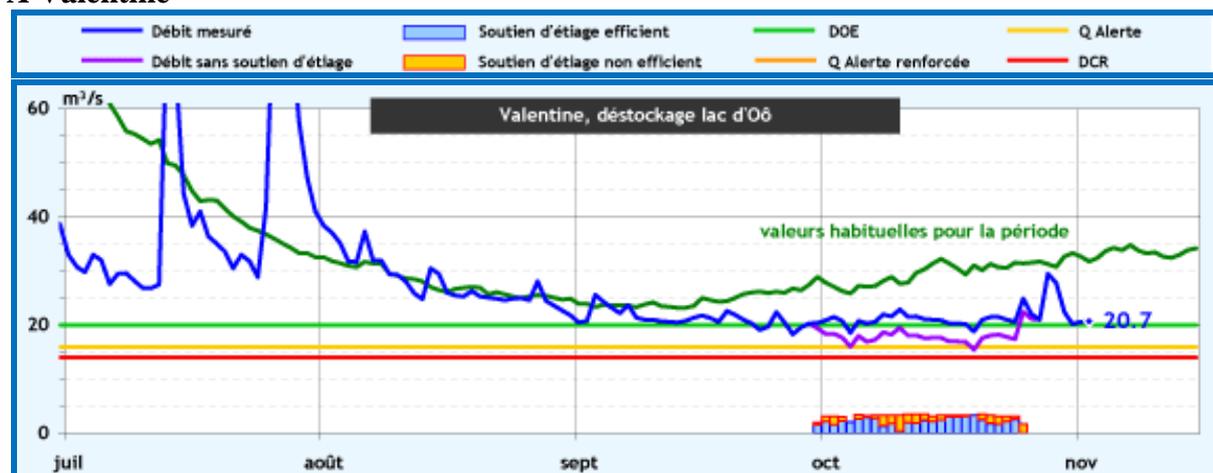


À Portet-sur-Garonne, les débits ont été mesurés 22 jours sous le DOE<sup>9</sup> et aucun sous l'Alerte. Sans soutien d'étiage, ils auraient été de 47 et 14 jours (et 1 jour sous l'alerte renforcée). Le soutien d'étiage a ainsi supprimé la totalité des jours sous le seuil d'alerte.

Le déficit résiduel est très faible à 5,4 hm<sup>3</sup>. Grâce au soutien d'étiage, du 11 au 20 octobre, le débit minimal sur dix jours consécutifs a été de **45,7 m<sup>3</sup>/s**, soit une valeur proche du DOE (48 m<sup>3</sup>/s en cette saison)<sup>10</sup>. Sans le soutien d'étiage, il aurait été de **37,0 m<sup>3</sup>/s** du 11 au 20 octobre, soit une valeur inférieure au seuil d'alerte (38 m<sup>3</sup>/s en cette saison).

**Le soutien d'étiage a ainsi permis d'éviter un nouveau classement de la Garonne toulousaine en année déficitaire au sens du Sdage<sup>11</sup>.** À noter que grâce au soutien d'étiage, Portet-sur-Garonne est le seul point nodal en Garonne où le DOE est considéré comme respecté durablement (au moins huit années sur dix) au sens du Sdage Adour-Garonne.

## À Valentine



<sup>9</sup> Pour mémoire en 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 ce nombre de jour était respectivement de 42, 49, 15, 41 et 16 jours.

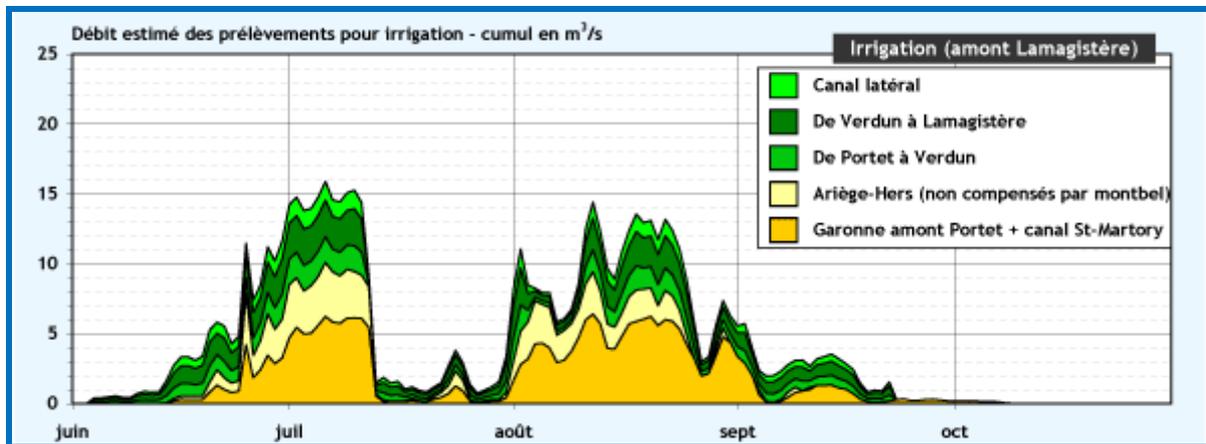
<sup>10</sup> À noter que sur les 99 dernières années, le VCN<sub>10</sub> mesuré à Lamagistère par la Dréal est de seulement **41 m<sup>3</sup>/s** en fréquence quinquennale sèche.

<sup>11</sup> Depuis l'année 2001, donc sur onze ans, le soutien d'étiage a permis d'éviter quatre années déficitaires : 2001, 2007, 2009 et 2011.

À Valentine, les débits « naturels » ont été mesurés seulement 6 jours sous le DOE<sup>12</sup> et aucun sous l'alerte. Sans soutien d'étiage, ils auraient été de 29 jours et 1 jour sous l'alerte (et 1 jour sous l'alerte renforcée). Le déficit résiduel est négligeable, le soutien d'étiage ayant réduit de 90 % le déficit.

### Les prélèvements agricoles en 2011 : un profil atypique !

Le graphique ci-dessous illustre, sur l'aire du PGE Garonne-Ariège du 1<sup>er</sup> juin au mois d'octobre 2010, la dynamique des prélèvements agricoles (mesures et estimations) **non compensés** par une ressource en eau dédiée. Cette année, au plus fort de la campagne d'irrigation, ces prélèvements ont été concentrés sur la 1<sup>re</sup> décade de juillet (maximum de 15 m<sup>3</sup>/s) et en août (de 3 à 13 m<sup>3</sup>/s) pour des débits naturels moyens concomitants à Lamagistère de 150 m<sup>3</sup>/s (donc ne nécessitant pas de réalimentation). Cette année quand le soutien d'étiage débutait (fin août début septembre), l'irrigation depuis le fleuve se terminait.



### Le suivi qualitatif 2011 : une Garonne qui respire enfin !

Cette année, le suivi qualitatif s'est déroulé dans de meilleures conditions que l'année passée, ce qui nous a permis d'observer :

- des températures de l'eau moins intenses : excepté sur quelques jours à la mi-août, la Garonne toulousaine est restée à des températures inférieures à 23°C (en moyenne journalière), contre 25°C en 2009 et 24°C en 2010,
- période critique plus courte : 15 jours seulement en 2011, pour 41 jours en 2009,
- période plus tardive que les dernières années : décalées d'un mois vers début septembre,
- un taux d'oxygène dissous dans l'eau estuarienne (à Portets en Gironde) jamais mesuré en deçà des 4 mg/l au contraire des dernières années,
- un timide retour de saumons d'été et mais sans véritable amorce de reprise d'une migration automnale, les 2 tiers des saumons parvenus à Golfech n'arrivant pas à Toulouse.

<sup>12</sup> Pour mémoire en 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 ce nombre de jour était respectivement de 71, 82, 23, 37 et 3 jours.

### 1.3- Le bilan financier de la campagne de 2011

Le **coût prévisionnel** de la campagne s'élevait à 3 406 704 € répartis de la façon suivante :

	Montant	Part AEAG		Part EDF		Part Sméag	
	€	€	%	€	%	€	%
1- Convention avec EDF	3 113 000	2 334 750	75	155 650	5,0	622 600	20,00
2- Convention « Montbel »	213 704	160 278	75	Sans objet		53 426	25,00
3- Données et mise en œuvre	80 000	60 000	75	Sans objet		20 000	25,00
<b>Total</b>	<b>3 406 704</b>	<b>2 555 028</b>	<b>75</b>	<b>155 650</b>	<b>4,57</b>	<b>696 026</b>	<b>20,43</b>

*Remarque : la part Agence est financée à 30 % à partir de la redevance majorée auprès des usagers bénéficiant du soutien d'étiage : agriculteurs 13 % ; EDF 9 % ; AEP 6 % ; autres industriels 2 %.*

La cotisation appelée en 2011 a été de **551 000 €** pour tenir compte de l'excédent antérieur.

À la date du rapport (donnée provisoire) le coût prévisionnel des seuls déstockages s'élève à 2,298 millions d'euros (2,143 M€ sur EDF et 0,155 M€ sur Montbel) financés à 75 % par les redevances *via* l'Agence de l'eau (45 % en redevance classique et 30 % en majorée), 20 % par le Sméag et 5 % par EDF. Le coût prévisionnel de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (marché Eaucéa et convention Météo France) s'élève à 72 295 €.

**Au 3 mars 2012, le réalisé prévisionnel** s'élève à **2 382 803 €**, soit environ 70 % de l'enveloppe prévisionnelle (74 % du stock mobilisé) répartis de la façon suivante entre les financeurs :

<b>Réalisé au 02/03/2012</b>	Montants (€)	Part AEAG	Part EDF	Part Sméag
1- Convention EDF	2 176 865	1 632 648	108 843	<b>435 373</b>
2- Convention « Montbel »	130 083	97 563	Sans objet	
3- Données et mise en œuvre	75 855	56 891	Sans objet	
<b>Total</b>	<b>2 382 803</b>	1 787 102	108 843	<b>486 858</b>
	<b>100 %</b>	75 %	4,57 %	<b>20,43 %</b>

La participation du Sméag s'élève (en bilan provisoire au 3 mars 2012) à **486 858 €** financée par les cotisations de 2011 des collectivités membres, selon la clé de répartition interdépartementale « Ressource en eau » des 23 juin 2004 et 14 janvier 2005.

Le tableau ci-après donne le détail du coût des déstockages au titre de l'année 2011 en application de la convention avec EDF, selon les deux méthodes d'indemnisations (2 142 803 €) et avec l'actualisation des coûts (34 062 €) soit 2 176 865 €.

Convention EDF du 17 mars 2008 (2008-2012)								
Détail du coût par la méthode tarifaire								
Ressource	Volume disponible (m <sup>3</sup> )	Part fixe B	Volume mobilisé (en hm <sup>3</sup> )		Coût unitaire	Part variable AX	Coût total (AX + B)	
IGLS	34 000 000	40 000,00 €	Tranche 12 à 20 hm <sup>3</sup> :	8 000 000	0,040 €	320 000,00 €		
			Tranche 20 à 35 hm <sup>3</sup> :	11 587 808	0,049 €	567 802,59 €		
		410 000,00 €	Tranche 35 à 46 hm <sup>3</sup> :	0	0,073 €	0,00 €		
Sous-totaux		<b>690 000,00 €</b>		<b>19 587 808</b>		887 802,59 €	<b>1 577 802,59 €</b>	
Détail du coût par la méthode du partage des charges								
Ressource	Volume disponible (m <sup>3</sup> )	Part fixe B	Volume mobilisé (en hm <sup>3</sup> )		Volume non mobilisé	Part variable	Coût total	
IGLS Pradières	12 000 000	150 000,00 €		12 000 000	0	150 000,00 €		
Lac d'Oô	5 000 000	132 500,00 €		5 000 000	0	132 500,00 €		
Sous-totaux		<b>282 500,00 €</b>		<b>17 000 000</b>		282 500,00 €	<b>565 000,00 €</b>	
<b>Sous-total EDF</b>	<b>51 000 000</b>	<b>972 500,00 €</b>		<b>36 587 808</b>			<b>2 142 802,59 €</b>	
						Avec actualisation des coûts :	<b>2 176 864,59 €</b>	

Le tableau ci-dessous donne le détail du coût des déstockages au titre de l'année 2011 en application de la convention avec l'Institution de Montbel (130 083 €).

Convention Montbel du 11 septembre 2009 (2009-2012) : volume de 7 millions de m <sup>3</sup> non garantis							
Détail du coût							
Ressource	Volume disponible (m <sup>3</sup> ) (au 15/09/11)	Part fixe B	Volume mobilisé (en hm <sup>3</sup> )		Coût unitaire	Part variable AX	Coût total (AX + B)
			3 995 136				
7 000 000	4 000 000	45 923,43 €	Volume facturé :	4 000 000	0,02104 €	84 160,00 €	
<b>Sous-total Montbel</b>		<b>45 923,43 €</b>		<b>4 000 000</b>		<b>84 160,00 €</b>	<b>130 083,43 €</b>

#### 1.4- La comparaison avec la moyenne des campagnes précédentes

Les modalités, les moyens et les objectifs ont beaucoup évolué depuis la création en 1993 du soutien d'étiage, aussi la comparaison avec les années précédentes est délicate.

Sur le plan de la stratégie notamment, l'année 2008 marque un tournant dans les objectifs de gestion stratégique pour une meilleure mobilisation du stock conventionné. Des objectifs complémentaires plus ambitieux ont été définis :

- tenir le DOE sur Toulouse, au lieu de 80 % du DOE,
- tenir le seuil d'alerte à Lamagistère en juillet-août,
- prendre plus de risque vis-à-vis d'une possible défaillance du stock avant le 31 octobre.

L'adaptation de la stratégie des déstockages à partir de l'année 2008 permet un meilleur taux de mobilisation du stock conventionné. Le tableau ci-dessous présente ces bilans sur les deux périodes de référence.

	Volume total mobilisable (hm <sup>3</sup> )	Volume mobilisé (hm <sup>3</sup> )	Rapport entre les volumes mobilisés mobilisables (%)	Répartition en %	
				Juillet Août	Septembre Octobre
Moyennes sur les 17 années de déstockage effectif	52,9	28,1	53 %	47,3 %	52,7 %
Moyennes sur les quatre dernières années (2008-2011)	53,7	43,0	80 %	38,6 %	61,4 %

Sur les dernières années, le volume mobilisé apparaît moins dépendant de la variabilité interannuelle de l'étiage, l'objectif de tenue du seuil d'alerte en juillet-août à Lamagistère permettant de mieux mobiliser les stocks en début de campagne (sans crainte d'un épuisement prématuré automnal de la ressource conventionnée).

Le tableau ci-dessous décrit les coûts unitaires du soutien d'étiage depuis les réserves hydroélectriques (principales dépenses) donc hors déstockages complémentaires, hors assistance à la maîtrise d'ouvrage (et réductions consenties par EDF sur la période 2003-2006). Après une très forte augmentation des coûts entre 2001 et 2003, il est noté une stabilisation due au changement dans la méthode de calcul des indemnités versée sur 17 hm<sup>3</sup> conventionnés (méthode dite du « partage des charges »).

Période concernée	1993-1994	1995-2001	2003-2007	2008-2011
Coût unitaire rapporté à 20 hm <sup>3</sup> déstockés pour une garantie de 40 hm <sup>3</sup> (€/m <sup>3</sup> ) sur la seule ressource dite IGLS	<b>0,110</b> €/m <sup>3</sup>	<b>0,039</b> €/m <sup>3</sup> Gestion forfaitaire des volumes entrants	<b>0,065</b> €/m <sup>3</sup> Le coût s'applique dès le 1 <sup>er</sup> m <sup>3</sup> déstocké et hors réduction dégressive de 2003 à 2006.	<b>0,062</b> €/m <sup>3</sup> (sur stock IGLS)

La stabilisation ne préjuge en rien de l'évolution possible du montant des indemnités versées au concessionnaire en raison de la réforme intervenue sur la tarification de l'électricité. En effet, le coût de la mobilisation des deux tiers du volume conventionné dépend de ces tarifs (méthode dite « tarifaire » ou du « préjudice énergétique »).

## II- LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2012

La campagne 2012 de soutien d'étiage s'inscrit dans le cadre de la deuxième phase de mise en œuvre du PGE Garonne-Ariège qui a débuté en 2007 et dans le cadre des deux conventions de coopération qui seront échues fin 2012. Il s'agit donc, pour la dernière année, d'une reconduction des conditions techniques et financières du dispositif.

Sans préjuger de la disponibilité de la réserve de Montbel (au volume non garanti), le **coût prévisionnel** de la campagne s'élève à 3 406 704 € répartis de la façon suivante :

Objet	Montant €	Part AEAG		Part EDF		Part Sméag	
		€	%	€	%	€	%
1- Convention avec EDF	3 113 000	2 334 750	75	155 650	5,0	622 600	20,00
2- Convention « Montbel »	213 704	160 278	75	Sans objet		53 426	25,00
3- Données et mise en œuvre	80 000	60 000	75	Sans objet		20 000	25,00
<b>Total</b>	<b>3 406 704</b>	<b>2 555 028</b>	<b>75</b>	<b>155 650</b>	<b>4,57</b>	<b>696 026</b>	<b>20,43</b>

Remarque : la part Agence est financée à 30 % à partir de la redevance majorée auprès des usagers bénéficiant du soutien d'étiage : agriculteurs 13 % ; EDF 9 % ; AEP 6 % ; autres industriels 2 %.

Les coûts de la convention avec EDF devront également faire l'objet de l'actualisation annuelle prévue par la convention (voir le § 2.1 du présent rapport).

La participation du Sméag qui s'élèverait à **696 026 €** serait financée par les cotisations de 2012 des collectivités membres, la différence étant financée, l'excédent 2011 qui s'élèverait à 64 173 €.

Cette somme est à répartir entre les collectivités membres selon la clé de répartition interdépartementale des 23 juin 2004 et 14 janvier 2005.

### **III- LES PERSPECTIVES POUR L'APRES 2012**

Comme vu précédemment, les deux conventions actuelles de soutien d'étiage seront échues fin 2012. Aussi, il convient d'ores et déjà de prévoir l'après 2012, sachant que le nouveau dispositif de soutien d'étiage et les éventuelles nouvelles conventions de soutien d'étiage doivent être négociées et signées avant le début de la campagne de soutien d'étiage 2013, c'est-à-dire d'ici une année, en fin de 1<sup>er</sup> trimestre 2013, au plus tard.

À cette fin, le Sméag a engagé dès l'été dernier, aux côtés de ses partenaires et au sein du Comité de gestion du soutien d'étiage, les premières bases de discussions avec Électricité de France (EDF) puisse que 88 % des volumes conventionnés sont des ressources hydroélectriques.

En complément, j'ai demandé par lettre du 20 décembre 2011 au directeur d'EDF de bien vouloir nous indiquer les conditions techniques et financières d'un éventuel renouvellement des conventions de soutien d'étiage depuis les réserves hydroélectriques concédés.

Les premiers éléments nous sont parvenus fin janvier et une première rencontre technique entre services est prévue le 6 avril prochain pour une présentation de l'étude faite par EDF. Le montant des indemnités versées à EDF serait **en augmentation de 39 %** par rapport à la précédente convention : 4,349 M€ au lieu de 3,113 M€.

La raison principale de cette augmentation provient d'une modification dans la méthode de calcul (dite tarifaire), l'ancienne convention se basant sur un tarif réglementé (Tarif Vert de 2005) qui n'existe plus. Il est remplacé, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, par un prix de marché en application de la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité).

Ces nouveaux coûts sont transitoires car une seconde réévaluation à la hausse est prévue en 2015 en raison du développement prévisible du marché de l'électricité et à l'occasion d'une nouvelle étape dans l'ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence.

Trois autres éléments sont à prendre en considération.

Le premier est l'avancement des travaux de révision du PGE Garonne-Ariège qui devraient aboutir, au plus tôt, en fin d'année 2012, sur un **nouveau protocole de plan de gestion** qui doit intégrer les conditions et les objectifs d'un renouvellement éventuel des opérations de soutien d'étiage du fleuve Garonne. Mais, si le PGE révisé n'est pas validé, c'est le PGE actuel qui continue.

Le second concerne les modalités de financement du soutien d'étiage en vigueur depuis l'année 2008 qui sont également à échéance. En effet, le dispositif mis en place par l'Agence de l'eau pour financer le soutien d'étiage à partir d'une **redevance majorée spécifique** au soutien d'étiage de la Garonne (en application de l'article L.213-10-9 du code de l'environnement) était transitoire et permettait, jusqu'en 2012 seulement, de financer 30 % des dépenses de soutien d'étiage.

Le troisième élément concerne les difficultés rencontrées pour mener à bien sur 2012 la **mise en place d'une redevance pour service rendu** auprès des usagers-bénéficiaires du soutien d'étiage, puis de recouvrer ces coûts auprès des futurs redevables pour financer la Campagne 2013 de soutien d'étiage.

Le calendrier électoral de l'année 2012 ne nous permet pas d'envisager la tenue de l'enquête publique avant le 4<sup>e</sup> trimestre 2012 et le recouvrement de la future redevance pour service rendu ne peut être effectif par l'intermédiaire de l'Agence de l'eau que si le Sméag est reconnu en qualité d'EPTB par le préfet.

Face à ces difficultés, j'ai écrit le 2 février 2012 au directeur de l'Agence de l'eau pour lui demander de proroger d'une année minimum la convention actuelle de soutien d'étiage. La demande est actuellement à l'étude.

**En conclusion, je vous propose :**

- **de prendre acte** du bilan technique et financier de la campagne 2011 de soutien d'étiage,
- **de décider** d'assurer au titre de l'année 2012 la responsabilité des opérations de soutien d'étiage le la Garonne en application des conventions pluriannuelles intervenues,
- **de me donner mandat** pour engager aux côtés de nos partenaires les négociations avec Électricité de France et avec l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du barrage de Montbel pour un renouvellement éventuel des accords de soutien d'étiage au-delà de 2012,
- **de solliciter** l'accord des signataires de la convention de coopération pluriannuelle 2008-2012 du 17 mars 2008 pour sa prorogation par avenant sur une année minimum,
- **de me donner mandat** pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération, en particulier les demandes de financement auprès de nos partenaires financiers, notamment l'Agence de l'eau,
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de 2012.

## **ANNEXE au rapport**

### **3.1.8 - Crues et inondations**

#### **Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations de la Garonne en Gironde**

---

##### **Historique de la démarche**

###### ***Contexte de la Garonne soumise à l'influence des marées***

La Garonne dans le département de la Gironde est endiguée dans de nombreux secteurs. Les gestionnaires de ces ouvrages souvent anciens sollicitent régulièrement l'Etat et les collectivités pour financer des travaux de restauration et d'entretien.

Dès 2008, les élus du Conseil Général de Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine réunis au sein du SMEAG ont souhaité engager une étude sur l'état des digues, afin de disposer d'une vision d'ensemble et de sortir de la logique du soutien financier à des interventions ponctuelles.

Les tempêtes Klaus (23-24 janvier 2009) puis Xynthia (27-28 février 2010) ont renforcé le Sméag et ses partenaires dans leur conviction de mettre au point une stratégie globale de gestion des risques d'inondation, prenant en compte les digues, à l'échelle de la Garonne fluvio-estuarienne en amont de l'agglomération bordelaise.

###### ***Pré-étude pour un état des lieux sur les digues***

Une étude préliminaire a été réalisée par le Sméag en 2010. Celle-ci comprend :

- le recensement des données existantes sur les inondations, les ouvrages de protection et les enjeux,
- le cahier des charges des études nécessaires à la mise au point d'une stratégie de gestion des risques et à la réalisation d'un programme d'actions,
- l'évaluation financière des différents volets de l'étude,
- le calendrier de réalisation.

Le territoire est la plaine de la Garonne entre Bourdelles (limite dept 47) et Villenave-d'Ornon (limite amont de la CUB)

Elle a été suivie et validée par un comité de pilotage réunissant les gestionnaires de digues, les collectivités riveraines, les services de l'Etat et les partenaires institutionnels (Agence de l'Eau, CUB, SYSDAU, SMIDDEST) et associatifs (fédération de pêche, fédération des chasseurs).

Cette première phase a bénéficié du soutien financier du fonds de prévention des risques naturels majeurs (Fonds Barnier), du FEDER Aquitaine, du Conseil Général de Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine.

## **Candidature au Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations**

### ***Dossier de candidature élaboré par le Sméag***

Le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations est le nouveau cadre d'attribution des crédits d'Etat et européens. Comme pour les contrats de rivière, les dossiers PAPI sont examinés par une commission mixte nationale au Ministère de l'Ecologie.

Le comité syndical du Sméag a approuvé lors de sa séance du 17 février 2011 la candidature du Sméag à un PAPI d'intention pour réaliser la poursuite du programme d'études.

Le dossier a été adressé à la commission nationale au mois de juillet et examiné lors de la session du 11 octobre 2011. Il a reçu un avis favorable le 13 décembre 2011.

Initié à partir d'une réflexion sur l'entretien des digues, le projet prend en compte l'ensemble des problématiques liées à la gestion des risques d'inondation (sensibilisation, réduction de la vulnérabilité, protection, ralentissement des crues, ...). La réflexion s'inscrit dans la continuité amont du référentiel des inondations de l'estuaire de la Gironde, prenant en compte les enjeux de l'aire métropolitaine de Bordeaux.

### ***Programme d'études***

Le PAPI de la Garonne en Gironde est un PAPI d'intention, programme d'études destiné à définir les actions et travaux futurs.

Il comprend les points suivants :

- Etude hydraulique : 218 000 € HT
- Relevés topographiques et bathymétriques : 92 000 € HT
- Etude géotechnique : 80 000 € HT
- Etude des solutions administratives, juridiques et financières : 50 000 € HT
- Editions de documents de sensibilisation : 10 000 € HT

Total HT : 450 000 €

Total TTC : 538 200 € arrondi à 540 000 €

La mission d'animation est évaluée à 65 436 €, sur la période avril 2012 à juin 2014.

### **En conclusion je vous propose**

- d'approuver le plan de financement de la réalisation du PAPI de la Garonne en Gironde
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de 2012

- de me donner mandat pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette étude, notamment les demandes de subventions auprès des partenaires identifiés dans le plan de financement

# ANNEXE 1 au rapport

## 3.1.9 - Actions transfrontalières

### Programme Interreg IVB Sud-ouest européen

#### Projet « Gestion Intégrée du Risque Inondations » 2013-2014

*Quelle solidarité amont-aval pour la gestion des inondations sur la Garonne ?*

### **I. CONTEXTE ET ACQUIS DE L'IMPLICATION DU SMEAG**

#### **1. La directive Inondations : quelle implication des collectivités et acteurs locaux pour la Garonne ?**

La directive Inondations de 2007 instaure un cadre commun à tous les Etats membres pour la gestion des risques d'inondations. Sa mise en œuvre s'opère en 4 étapes :

- **Evaluation préliminaire** des risques d'inondations au niveau national avant fin 2011
- **Délimitation des territoires** : sélection et caractérisation des territoires à risques importants (TRI) dans chaque district et au niveau national avant fin 2013
- **Définition du cadre de gestion** : approbation d'un plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) pour chaque district avant fin 2015.
- **Déclinaison opérationnelle** : mise en œuvre du PGRI au travers de plans d'actions (appelés stratégies locales) impliquant les collectivités territoriales.

La sélection des TRI dans le district Adour-Garonne est en cours de réalisation par la DREAL de Bassin. Sont pré-identifiés : Toulouse, Bordeaux, Agen, Montauban, Marmande, Saint-Girons. Cette liste risque de peu évoluer, l'Etat ne souhaitant pas multiplier les TRI car c'est sur ces zones prioritaires qu'il faudra rendre des comptes à l'Europe. Les plans d'actions seront à mettre en œuvre pour chaque TRI, sur des territoires plus vastes situés en amont des agglomérations. **Le périmètre des stratégies locales déterminera les collectivités impliquées.**

**Jusqu'ici l'implication du SMEAG concerne :**

- La participation à un groupe de travail réunissant les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau et les EPTB sur ce dossier. Des observations techniques ont été formulées sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et sur les modalités de sélection des TRI. **L'association des EPTB vise à faire remonter les préoccupations et attentes des collectivités et acteurs locaux qui devront être intégrés pour** le choix des TRI, le contenu du PGRI et la future délimitation des territoires **des stratégies locales.**

- La réalisation d'une étude juridique
- La synthèse de données disponibles sur les zones inondables, la dynamique des crues et leur croisement avec les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, en cours.

L'association des parties prenantes par l'Etat sur laquelle la Directive Inondations insiste mérite d'être préparée par les collectivités afin qu'elles puissent faire valoir à part entière leurs points de vue. Dans ce but, le SMEAG profitant de l'opportunité du programme Interreg IVB, propose **de travailler à un recueil des attentes des acteurs pour mieux faire remonter leurs préoccupations auprès des services de l'Etat, et faciliter leur implication pour la mise en œuvre des futures stratégies locales.**

## **2. Les territoires concernés**

### **- Garonne Girondine**

Le territoire concerné en Gironde est la Garonne entre Bourdelle (limite des départements 47 et 33) et Villenave d'Ormon. **Ce territoire sera tout ou partie du périmètre concerné pour la définition de la stratégie locale pour le TRI de Bordeaux.**

Sur ce secteur l'élaboration d'un programme d'actions cohérent à l'échelle de la Garonne fluvio-maritime et coordonnés avec les PAPI de l'estuaire de la Gironde (SMIDDEST) et de la Dordogne fluvio-maritime (EPIDOR) a débuté. Ce programme fait suite à une étude de faisabilité qui a permis d'identifier et cartographier les zones inondables maximales, les enjeux associés et les maîtres d'ouvrages potentiels d'actions.

### **- Garonne débordante**

**Ce territoire sera tout ou partie du périmètre concerné pour la définition de la stratégie locale pour le TRI d'Agen.**

L'opération TFE en cours doit permettre de répondre à la question suivante : « Quel espace est-on prêt à concéder à la Garonne pour qu'elle garantisse le bon fonctionnement des milieux aquatiques ? »

L'implication du SMEAG dans ce secteur part du principe de développement durable qu'il est important de préserver voire restaurer ces « fonctions naturelles » car un cours d'eau en « bon état » est la condition pour le maintien des activités humaines sur le long terme. Les acquis de la démarche permettront d'expliquer et démontrer le rôle de « réservoir tampon » de la Garonne débordante, mais aussi d'appréhender d'une manière nouvelle la gestion de l'espace Garonne, intégrant les aspects risques et qualité environnementale.

### **- Garonne marmandaise**

**Ce territoire sera tout ou partie du périmètre concerné pour la définition de la stratégie locale pour le TRI de Marmande.**

Comme en Gironde, la prévention des inondations est fondée sur un système de digues dont la pérennité est mal assurée. Les réflexions engagées sur la Garonne soumise à l'influence des marées ont conduit le SMEAG à alerter le Conseil Général du Lot-et-Garonne sur les enjeux qui concernent la moyenne Garonne :

- La maîtrise d'ouvrage des digues : le renforcement des capacités d'interventions des gestionnaires d'ouvrages (ASA ou EPCI) peut passer par un regroupement des structures ou par une mutualisation de certains moyens.
- Une **approche à l'échelle de la Garonne** : la propagation des inondations de la moyenne Garonne influence celle de la Garonne fluvio-maritime en aval. De même les inondations sur la Garonne entre Toulouse et la confluence du Tarn déterminent celles du Lot-et-Garonne. **Il est nécessaire d'assurer une approche cohérente des phénomènes sur l'ensemble du cours du fleuve.**

## **II. PERSPECTIVES POUR UNE BONNE GESTION DU RISQUE INONDATIONS**

Les **enjeux liés à une bonne gestion des crues et des inondations** de la Garonne et à la déclinaison adaptée de la Directive Inondation sur la Garonne peuvent se résumer à :

- Préparer les « stratégies locales » sur les périmètres de Garonne en amont des TRI (Agen, Marmande, Bordeaux), en répondant aux attentes et difficultés des acteurs locaux et en particulier des gestionnaires d'ouvrages de protection contre les inondations,
- Donner les connaissances nécessaires pour gérer l'espace fluvial pour ralentir les crues et optimiser leurs effets bénéfiques sur les milieux et la ressource, et non pas dans un seul souci de protection contre les inondations.
- Accompagner la prise de conscience d'une nécessaire solidarité amont-aval

Ce projet de coopération avec la Navarre viserait **plusieurs objectifs complémentaires** :

- **Harmoniser les niveaux connaissances « techniques » et « sociales »** sur les territoires futurs périmètres de stratégies locales en amont d'Agen, Marmande et Bordeaux,
- Fournir les connaissances pour une meilleure gestion de l'espace fluvial (risque inondations et conservation des fonctions du fleuve Garonne),
- Favoriser les échanges entre ces territoires pour initier une dynamique de solidarité amont-aval,
- Se donner les moyens techniques et financiers de répondre aux enjeux, à moindre coût pour le SMEAG.

Ces objectifs se déclinent en **actions suivantes** (voir carte page 6) :

### **1. Harmoniser les connaissances**

Une mise à niveau des connaissances entre ces territoires est nécessaire pour pouvoir intégrer ces travaux dans une stratégie globale de prévention des risques d'inondations et préparer l'implication des acteurs locaux dans les stratégies locales de la Directive Inondations.

Ces connaissances porteront sur les thèmes suivants : Quels risques inondations ? Quelles obligations réglementaires ? Quelle gestion actuelle des ouvrages ? Quelles zones humides ? Quel rôle des crues et inondations dans le maintien des annexes fluviales ?...

L'étude proposée serait ciblée sur la Garonne marmandaise, en complément de celles déjà réalisées sur la Garonne débordante et Girondine et consisterait en un état des lieux des **connaissances et démarches existantes**.

### **2. Comprendre les rapports « Homme – inondations »**

Le but recherché est de comprendre **l'évolution du rapport entre l'homme et les inondations pour mieux définir les stratégies de concertation et de sensibilisation**.

La mise en place et l'acceptation de « stratégies locales » de gestion des risques inondations passeront par la création de zones d'expansion de crues, la nécessaire reconnaissance de la solidarité amont-aval, entre TRI et territoires des « stratégies locales ». Cela exigera un important travail de concertation et de sensibilisation.

A cette fin, il est proposé de mener **une étude de recueil de témoignages des « anciens » et des perceptions actuelles sur les 3 territoires cités ci-avant**.

### **3. Partager les expériences développées sur ces 3 territoires de Garonne**

Il s'agira d'organiser la rencontre de ces 3 territoires pour sensibiliser et initier une solidarité amont aval par :

- l'organisation de réunions et forums d'échanges entre ces territoires (un par territoire),
- la création d'outils de communication et de sensibilisation.

### **4. Sujets d'échanges transnationaux**

Les échanges porteront à la fois sur les aspects « techniques » de mise en œuvre de la Directive Inondations et de « gouvernance ».

La Navarre et le Conseil Général de Gironde vont travailler sur des cours d'eau non domaniaux où l'Etat n'intervient peu ou pas pour la prévision et gestion des crues. L'objet des travaux réalisés sera la définition de systèmes d'alertes et d'aide à la décision, la rédaction de plan de gestion d'inondations. Les travaux menés par ces partenaires pourront être utiles aux collectivités membres du SMEAG pour apporter conseils aux communes et EPCI de leur territoire confrontées aux mêmes problématiques.

Si le SMEAG ne réalise pas, dans le cadre de ce projet, d'études techniques visant à définir des systèmes d'alerte ou d'aide à la décision, il apportera dans le cadre de ce projet son expérience technique développée par exemple dans le cadre du PAPI en Gironde (étude hydraulique, modélisation, scénarios de gestion, etc.). Il apportera et valorisera également son expérience pour la définition de mesures de gestion de l'espace fluvial prenant en compte à la fois la prévention des inondations et le maintien des fonctions naturelles des cours d'eau, expérience en particulier développée sur la Garonne débordante.

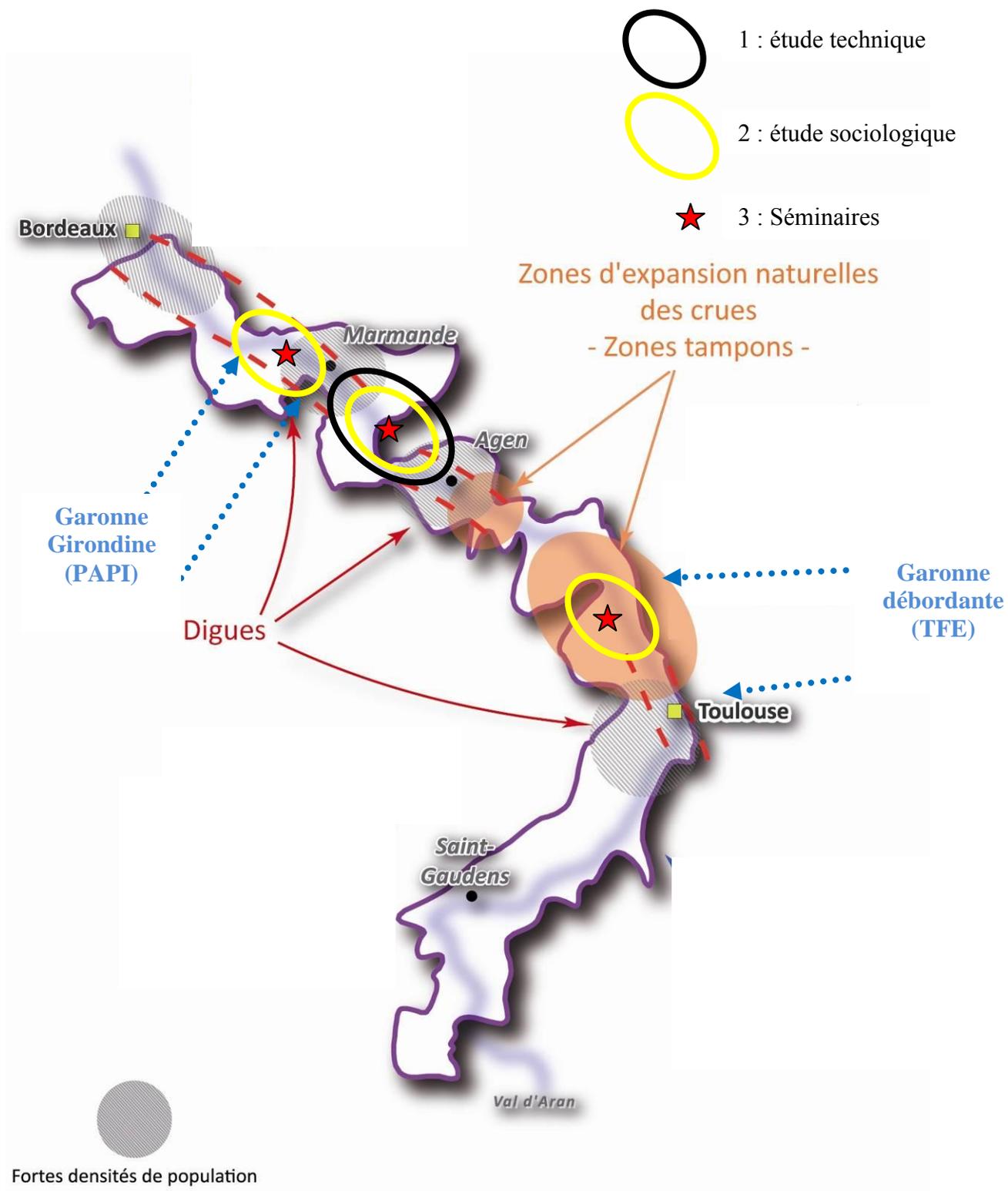


	Actions	Régie	Prestations	Total
<b>Gestion et coordination</b>		<b>8.000</b>	<b>8.160</b>	<b>16.160</b>
<b>Harmoniser les connaissances techniques et sociales sur les futurs périmètres de stratégies locales</b>		<b>28.000</b>	<b>86.900</b>	<b>114.900</b>
A1	.Etat des lieux de la gestion des inondations sur la Garonne marmandaise	28.000	41.900	
A2	Recueil des perceptions sur la Garonne Girondine, la Garonne Marmandaise et la Garonne débordante		45.000	
<b>Initier une solidarité amont aval entre Garonne Girondine, Garonne marmandaise et Garonne Débordante</b>		<b>28.000</b>	<b>18.600</b>	<b>46.600</b>
A.3	Organiser 3 séminaires d'échanges (dont un avec les partenaires espagnols et portugais)	28.000	12.600	
	Un Info-Garonne		5.000	
	Traductions		1.200	
<b>Echanges transnationaux</b>		<b>9.000</b>	<b>3.800</b>	<b>12.800</b>
	Synthèse et valorisation des échanges			
<b>Suivi- Evaluation-Communication,</b>		<b>8.000</b>	<b>7.980</b>	<b>15.980</b>
	Plaquette, Séminaire final, Traductions....			
<b>TOTAUX</b>		<b>81.000</b>	<b>125.440</b>	<b>206.440</b>

Le plan de financement prévisionnel est : 20% SMEAG, 75 % Feder et 5 % Agence de l'eau.

Soit **41.288 €** pour la participation du SMEAG pour les **années 2013-2014** dont 25.088 € de prestations et 16.200 € de ressources humaines.







Dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE, les **débâts réservés des retenues du secteur vont être augmentés**, en 2014. Si un facteur est amélioré (débâts), la morphologie du fleuve restera le facteur limitant.

Il apparaît souhaitable de s'interroger sur les **possibilités techniques et financières d'une amélioration de la morphologie de la Garonne par une restauration de la dynamique fluviale et du transport solide**. Ceci en accord avec les volontés des acteurs locaux, des collectivités du SMEAG et l'Etat, avant 2015 date de révision des objectifs sur les masses d'eau.

## **2. Dynamique des acteurs locaux et perspectives pour un projet commun ?**

La dynamique locale s'organise autour de 3 pôles principaux :

### **- Le Saint-Gaudinois**

Porteuse d'un Agenda 21, la **communauté de communes du Saint-Gaudinois**, vient d'engager le projet Garonne, action 1 de l'Agenda 21. Avec sa mise en œuvre, ce projet Garonne a **une forte valeur d'exemple à l'échelle du territoire**. Initialement sollicité par la **communauté de communes du Haut Comminges**, le SMEAG a engagé une étude paysagère sur ce territoire et sur le Saint-Gaudinois. Cette étude doit aboutir à un ensemble d'actions cohérentes et proposer trois actions structurantes pré-opérationnelles en 2012.

### **- Boussens – Carbonne**, avec les communautés de Communes du Volvestre et du canton de Cazères

Dans le cadre du projet Sud'eau, le SMEAG a réalisé une étude sur les communes de Boussens à Carbonne. L'étude a permis d'identifier un ensemble d'actions cohérentes et structurantes, et les élus locaux ont engagé une réflexion sur la gouvernance en termes de maîtrise d'ouvrage des actions.

En 2011, le SMEAG a organisé une rencontre des élus du **territoire du Volvestre et du Comminges** autour de la visite de chantiers de restauration de la Garonne (Gensac, SMEAG) et du Salat. De nombreux élus ont répondu présents et ont pu ainsi échanger sur leurs démarches en lien avec les cours d'eau et la Garonne en particulier. Depuis peu, la **communauté de communes du canton de Saint Martory** a souhaité à son tour engager une réflexion et SMEAG sera certainement sollicité pour accompagner la mise en œuvre de ces actions.

### **- Enfin, la collaboration avec le Val d'Aran**, mise entre parenthèse depuis les élections de 2007, a repris depuis 2011, avec le retour de l'ancienne équipe politique. Une **convention a été signée avec le SMEAG fin 2011 pour travailler à une gestion commune du fleuve**.

Les différents projets et initiatives évoqués ci avant témoignent de **l'importance grandissante de la Garonne sur ce territoire**. Les travaux du SMEAG ont montré un effet de synergie, de stimulation entre territoires : l'étude sur la Garonne hydroélectrique entre Boussens et Carbonne, couplé au chantier de Gensac, montre son effet levier sur les collectivités voisines

Cette dynamique intéresse les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Etat) qui encouragent les acteurs à s'interroger sur une maîtrise d'ouvrage plus large (vers l'amont) ; conduire une étude sur les modalités de restauration d'un transport solide à l'échelle de la Garonne amont.

Il apparaît nécessaire de **continuer l'accompagnement des collectivités pour maintenir cette dynamique locale** tout en répondant aux attentes de partenaires financiers, **en cohérence avec les objectifs de la DCE** (mieux prendre à compte la restauration de la dynamique fluviale, levier d'action prioritaire pour tendre vers le bon état des eaux).

## **II. UN NOUVEAU PROJET DE COOPERATION POUR LA GARONNE AMONT**

La bonne exécution du projet Sud'eau qui s'est terminé en 2011, a motivé les partenaires (SMEAG, Navarre et Cantabrie) pour donner une suite à leur collaboration.

### **1. Pourquoi un nouveau projet de coopération ?**

Les **finalités** d'un tel projet de coopération seraient de :

- Concrétiser les objectifs de collaboration avec le Val d'Aran, territoire des sources de la Garonne,
- Apprécier les objectifs de restauration envisageables de cette Garonne très modifiée au regard des attentes des acteurs locaux et des partenaires en charge de la mise en œuvre de la DCE.

Les **enjeux** sont alors de :

- Contribuer à la révision des objectifs sur les masses d'eau pour 2015 en cohérence avec les attentes locales,
- Aider à la prise en charge par les acteurs locaux de la Garonne et de la restauration de sa dynamique fluviale,
- Viser l'efficacité des actions menées : une augmentation des débits réservés trouvera tout son sens si la morphologie de la Garonne est améliorée,
- Assurer un cofinancement notable grâce aux fonds européens (75%).

### **2. Objectifs et résultats attendus**

Ce projet viserait **ainsi plusieurs objectifs complémentaires** :

- Donner les éléments de connaissance nécessaire à la bonne échelle : quelle dynamique fluviale et transport solide sur la Garonne amont du Val d'Aran à Carbonne ?

- Créer le partage des connaissances et l'échange d'expériences pour favoriser un phénomène d'entraînement des collectivités,
- Se donner des moyens concrets techniques et financiers de répondre aux enjeux.

Le SMEAG a travaillé conjointement avec le Val d'Aran pour proposer les actions suivantes.

**Les résultats attendus sur le Val d'aran**, sont une sensibilisation de la population, des économies de la ressource en eau et des actions de valorisation touristique de la Garonne.

✓ **Programme de sensibilisation :**

- Proposer un programme pédagogique transfrontalier exportable dans d'autres territoires,
- Organiser deux séminaires scientifiques sur l'eau en partenariat avec le SMEAG,
- Organiser des rencontres avec la population locale.

✓ **Etude technique sur la ressource en eau :**

- Proposer des mesures pour économiser cette ressource ; anticiper l'épuisement et garantir la qualité de l'eau distribuée dans le Val d'Aran

✓ **Etude environnementale de l'aménagement des lacs et des berges de la Garonne :**

- Etudier tous les lieux à aménager autour de la Garonne et des lacs pour valoriser les visites et les circuits touristiques nature.

**Les résultats attendus de l'implication du SMEAG** sont une meilleure appréciation technique et financière pour des objectifs de restauration de la morphologie Garonne et une déclinaison de ces objectifs dans les politiques et actions des acteurs locaux.

✓ **Apport des connaissances techniques sur la dynamique fluviale du fleuve Garonne aux acteurs locaux du Val d'Aran jusqu'à Carbone :**

- **Une étude globale** sur les modalités de restauration du transport solide : apports extérieurs de matériaux, affluents, mobilisation locale avec des sites comme Gensac... : que volume, quel cout, quel gain attendu, quelle pérennité.... ?
- **Une étude localisée** sur les 3 masses d'eau : étude d'intérêt et des modalités de récupération de la dynamique fluviale sur 3 sites de la Garonne amont en coordination avec les collectivités.

✓ **Accompagnement de la dynamique des acteurs locaux de Garonne :**

- **Organisation de 3 séminaires** : 1 par masse d'eau impliquant l'ensemble des acteurs de la Garonne amont du Val d'Aran a Carbone pour définir un projet de restauration commun de la Garonne,
- **Diffusion de documents de communication et de sensibilisation** à la prise en compte dynamique fluviale (création de deux Infos Garonne)
  
- ✓ **L'organisation de l'échange et du partage d'expériences entre partenaires du projet Sudeau 2 et acteurs de Garonne**
  
- Recueil des expériences des porteurs de projet de la Garonne amont (par exemple, Agenda 21 et démarche Garonne, les économies d'eau du Saint-Gaudinois, programme de sensibilisation de la jeunesse dans le Val d'Aran....etc)
- Echanges avec les partenaires du projet,
- Sélection, valorisation et diffusion des « bonnes pratiques ».

-

	Actions	Régie	Prestations	Total
<b>Gestion et coordination</b>		<b>11.600</b>	<b>19.180</b>	<b>30.780</b>
<b>Etudes techniques et accompagnement de la dynamique des acteurs</b>		<b>34.000</b>	<b>120.000</b>	<b>154.000</b>
Etude sur les modalités de restauration de la dynamique fluviale de la Garonne  3 Séminaires de concertation et sensibilisation avec le Val d'Aran : Boussens-Carbonne ; Saint Gaudinois ; frontière  <b>Quels objectifs de restauration de la Garonne amont ?</b>	Etude de la restauration de la dynamique fluviale sur 3 TCC représentatifs de la Garonne amont		45.000	
	Etude des modalités de restauration du transport solide du Val d'Aran a Carbonne		50.000	
	Communication (2 infos-Garonne)		11.000	
	Réunions-Conférence - Séminaires		14.000	
<b>Echanges d'expériences acteurs de Garonne / Espagne/ Portugal</b>		<b>39.450</b>	<b>16.000</b>	<b>55.450</b>
Recueil des expériences Garonne (Boussens Carbonne ; Saint-Gaudinois, Haut-Comminges, Val d'Aran)  et des partenaires (Navarre, Cantabrie, Portugal)  Valorisation et diffusion de ces expériences	Amélioration de l'application internet Sudeau		7.000	
	Création d'un Guide Bonnes Pratiques		5.000	
	Réunions-Conférence – Séminaires		1.000	
	Traductions		3.000	
<b>Suivi- Evaluation-Communication,</b>		<b>17.450</b>	<b>10.000</b>	<b>27.450</b>
	Plaquette, Expo, Séminaire final, Traductions		10.000	
<b>TOTAUX</b>		<b>102.500</b>	<b>165.180</b>	<b>267.680</b>

**Le plan de financement prévisionnel est : 20% SMEAG, 75 % Feder et 5 % Agence de l'eau.**

**Soit 53.536 € pour la participation du SMEAG dont 33.036 euros de prestations extérieures et 20.500 € de ressources humaines.**

Sur 2013-2014



### **III – BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS**

#### **3.2 - MOYENS**

- 3.2.1 – Création de quatre postes saisonniers dans le cadre d'emploi des agents de la filière technique et administrative
- 3.2.2 – Création d'un poste animateur SAGE (*Rapport remis en séance*)
- 3.2.3 – Adhésion au service de retraite du Centre de gestion de la Haute-Garonne
- 3.2.4 – Renouvellement du contrat d'assurance avec le Centre de Gestion
- 3.2.5 – Communication générale 2012

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## III – BUDGETS 2012 ET MOYENS DU SMEAG

### 3.2.1 – Création de quatre postes saisonniers dans le cadre d'emploi des agents de la filière technique et administrative

---

#### RAPPORT

-----

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, permet aux collectivités territoriales de recruter **sur des emplois non permanents, des agents non titulaires pour une durée maximale de 6 mois, pour** faire face :

- à des besoins saisonniers réguliers pour une période déterminée de l'année soit pour des activités d'été, soit pour des besoins liés à un surcroît de travail dans le courant de l'année, pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois,
- à des besoins occasionnels ponctuels, pour une durée maximale de 3 mois renouvelable une fois.

Des emplois saisonniers sont nécessaires pour la continuité des missions suivantes :

- **Finalisation de la révision du Plan de Gestion d'Etiage (PGE) de la Garonne.** Ce poste est pour l'instant pourvu par un contractuel sur un contrat temporaire qui s'achève en avril 2012. Pour finaliser cette mission, il est nécessaire de recruter un agent saisonnier dont les missions seront les suivantes : lancement et suivi des phases 2 et 3 (établissement des scénarios et d'un plan d'actions) ; rédaction du nouveau projet de protocole en vue de sa transmission au Préfet coordonnateur de bassin pour une validation fin 2012.  
En raison de la spécificité des compétences requises, de la qualification élevée et appropriée du candidat recherché, et de l'expérience déjà acquise, l'emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 621 du grade des ingénieurs territoriaux.
- **Finalisation des études paysagères.** Ce poste est actuellement pourvu par un contractuel sur un emploi temporaire dont l'échéance est fixée au mois d'avril 2012. Pour finaliser cette mission, il est nécessaire de recruter un agent saisonnier dont les missions seront les suivantes : Assistance à la finalisation des trois dernières études en cours, élaboration des bilans et résultats des études achevées.  
L'emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 379 du grade des Ingénieurs territoriaux.
- **Assistance secrétariat de la CLE du SAGE Garonne.** A terme, ce poste devra être créé sur un emploi permanent : il se partagera entre un mi-temps dédié au SAGE et un mi-temps pour la gestion documentaire et un appui administratif à l'ensemble de la structure. Pour assurer le profil adéquat de la personne recrutée, le recrutement se fera dans un premier temps sur un emploi saisonnier.

L'agent aura pour mission : l'organisation des réunions (réservation, invitation, mailing, relance, ...), frappe de compte-rendu et procès verbaux, gestion de la documentation en lien avec la base de données Garondine.

L'emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 323 du grade des adjoints administratifs territoriaux.

Un emploi saisonnier nécessaire pour besoin occasionnel :

Il est proposé d'ouvrir un poste saisonnier pour l'année 2012 pour les besoins des services et de prévoir cet emploi saisonnier pour six mois maximum au grade des adjoints administratifs de 2<sup>e</sup> classe. L'emploi serait rémunéré sur la base de l'indice brut 303 de ce grade

**Je vous demande de bien vouloir en délibérer.**

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## III – BUDGETS 2011 ET MOYENS DU SMEAG

### **3.2.1 – Création de quatre postes saisonniers dans le cadre d'emploi des agents de la filière technique et administrative**

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 2,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

VU le décret n° 90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 9 décembre 2011 ;

VU le rapport du Président ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**DÉCIDE** de la création d'un poste saisonnier de catégorie C, du cadre des adjoints administratifs territoriaux pour une durée de six mois, à temps complet.

**DIT** que cet emploi est destiné pour un mi temps au **secrétariat de la CLE du SAGE Garonne** et pour un autre mi temps à la gestion documentaire et en appui administratif à l'ensemble de la structure, et qu'il permettra de faire le lien avec la création d'un poste permanent pour cette même mission.

**DIT** que cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 323.

**DÉCIDE** de la création de deux postes saisonniers de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux pour une durée de six mois, à temps complet.

**DIT** que ces deux emplois sont destinés respectivement pour la **finalisation de la révision du PGE Garonne-Ariège** et pour la **finalisation des études paysagères**, afin de poursuivre ces missions jusqu'à leur achèvement. Ces créations sont nécessaires au bon fonctionnement des services.

**DIT** que l'emploi nécessaire au PGE sera rémunéré sur la base de l'indice brut 621. L'emploi destiné à l'achèvement des études paysagères sera rémunéré sur la base de l'indice brut 379.

**DÉCIDE** de la création d'un poste saisonnier de catégorie C, du cadre des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet.

**DIT** que cet emploi est créé pour **les besoins occasionnels du SMEAG**.

**DIT** que cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 303.

**DIT** que les crédits correspondants à ces quatre postes seront inscrits au Budget Principal 2012, chapitre 012.

**MANDATE** son président pour signer les actes correspondants, dès que les formalités administratives seront accomplies.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## III – BUDGETS 2012 ET MOYENS DU SMEAG

### **3.2.2 – Création d'un poste animateur SAGE**

---

Par courrier du 18 janvier 2012, Monsieur Thierry SUAUD a exposé au SMEAG les motifs pour développer une « animation socio-institutionnelle ».

Lors de la réunion du Bureau du 21 février 2012, il a été validé la possibilité de recruter un animateur supplémentaire. Le salaire et les charges afférentes seraient financés à 100 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

En tout état de cause, le débat d'orientation budgétaire du 9 décembre 2011 ayant présenté une structuration de l'animation pour le SAGE à 2,5 équivalents temps plein, il est nécessaire de se prononcer sur la modification des moyens apportés à cette action.

Ce poste a été intégré dans le rapport 3.1.5 « Elaboration du SAGE Vallée de la Garonne ».

La définition de la procédure de recrutement et le montant de la rémunération sont en cours d'analyse.

**La lettre de mission et une délibération d'ouverture de poste vous seront remis en séance.**

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## III – BUDGETS 2011 ET MOYENS DU SMEAG

### 3.2.3 – Adhésion au service retraite du Centre de gestion de la Haute-Garonne

---

#### RAPPORT

-----

La réforme des retraites complexifie le traitement des dossiers de retraite.

Le Centre de gestion de la Haute-Garonne intervient en qualité d'intermédiaire entre la Collectivité et la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFP, en matière :

- d'information et de formation multi-fonds au profit des collectivités affiliées et leurs agents,
- d'intervention sur les dossiers adressés à la CNRACL.

Il existe trois formules d'adhésion ouvertes aux collectivités :

- Assistance, conseil et formation, service proposé à toutes les collectivités affiliées au CDG, qui comprend :
  - Une mission de conseil au quotidien sur la réglementation et l'aide au remplissage des dossiers ;
  - Une offre de séances d'informations régulières sur la réglementation générale, mais aussi sur l'actualité (réforme des retraites, reprise d'antériorité, aide à la saisie dématérialisée).

**Le coût du service représente 200 € / an (pour les collectivités de moins de 20 salariés).**

- Contrôle des dossiers, service proposé à toutes les collectivités affiliées au CDG, basé sur une tarification à l'acte\*.

Type de prestations	Tarif du contrôle
Régularisation	20 €
Validation	20 €
Rétablissement	20 €
Pension normale	40 €
Pension d'invalidité	40 €
Pension de réversion	40 €
Reprise d'antériorité	20 €
Pré-liquidation	40 €

- Réalisation des dossiers, service proposé aux collectivités de moins de 50 agents affiliées au CDG, basé également sur une tarification à l'acte\*.

Type de prestations	Tarif de réalisation
Régularisation	40 €
Validation	40 €
Rétablissement	40 €
Pension normale	120 €
Pension d'invalidité	120 €
Pension de réversion	120 €
Pré-liquidation	120 €

Les conditions financières sont révisables au début de chaque année civile par avenant à la convention signée entre le CDG et la collectivité. Le recouvrement des frais de mission sera assuré semestriellement par le CDG 31 sur la base des dossiers transmis à la CNRACL.

La convention est établie jusqu'à la date d'échéance de la convention de partenariat (31 décembre 2013) signée entre le CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties trois (3) mois avant son échéance. A compter de sa réalisation, aucun nouveau dossier ne sera pris en compte par le CDG 31.

**Je vous propose de bien vouloir en délibérer.**

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## III – BUDGETS 2011 ET MOYENS DU SMEAG

### 3.2.3 – Adhésion au service retraite du Centre de gestion de la Haute-Garonne

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

-----

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'article 24 de la loi n° 85-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, permettant aux Centres de gestion d'assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

VU la convention de partenariat signée entre la Caisse des Dépôts et Consignation et le Centre de gestion de la Haute-Garonne, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et confiant une mission d'information/formation à l'attention des collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

VU la délibération du 16 décembre 2010 du conseil d'administration du Centre de Gestion décidant de poursuivre la mission de contrôle des dossiers de retraite et de réaliser les dossiers CNRACL pour le compte des collectivités adhérentes ;

VU le projet de convention d'adhésion au service du centre de gestion,

VU le rapport du président ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de ce service à travers le rôle d'intermédiation du Centre de gestion par la convention de partenariat entre les CDG et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFP,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**DÉCIDE** d'adhérer au service « RETRAITE » mis en place par le Centre de gestion de la Haute-Garonne.

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion au service assistance retraite avec le Centre de Gestion.

**DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2012 de la collectivité et le seront pour les exercices suivants.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## III – BUDGETS 2011 ET MOYENS DU SMEAG

### 3.2.4 – Renouvellement du contrat d'assurance avec le Centre de Gestion

---

#### RAPPORT

-----

Depuis 1992, le Centre de Gestion a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires concernant le personnel comme le prévoit le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

**A la suite de la résiliation par le groupement PRO BTP ERP – SOFCAP du contrat groupe attribué jusqu'au 31/12/2013, en juin 2011**, le CDG31 a engagé une consultation pour assurer la couverture des deux années restantes (2012 et 2013).

La remise en concurrence, par voie d'appel d'offres ouvert, du contrat d'assurance statutaire pour les agents sous statut CNRACL a été votée par le Conseil d'Administration du CDG31 lors de sa séance du 26 Septembre 2011.

Le marché correspondant a été attribué à la suite de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 09/12/2011 au groupement AXA France VIE (Assureur) / GRAS SAVOYE (Courtier) et le marché notifié par courrier du 27 décembre 2011.

Quatre options de couverture et de taux sont proposées aux collectivités d'un effectif inférieur ou égal à 30 agents CNRACL :

**Option 1** : Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt.

Taux : 4,73 %

**Option 2** : Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt.

Taux : 4,02 %

**Option 3** : Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service - Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 30 cumulés.

Taux : 4,49 %

**Option 4** : Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité et paternité.

Taux : 2,36 %

**Ce contrat, souscrit en capitalisation, prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour toute confirmation d'adhésion.** Le marché est conclu pour une période de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2013 avec possibilité de résiliation annuelle pour les collectivités avec un préavis de quatre mois.

Le CDG31 propose à la structure d'adhérer à ce contrat pour la couverture des agents CNRACL. Pour les agents IRCANTEC, le contrat reste celui signé au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Au titre du service qui inclut la gestion des sinistres, le CDG31 percevra une rémunération égale à un montant de 5% du montant des cotisations. L'ensemble des conditions de suivi de l'adhésion et des conditions financières sera précisé dans une convention signée avec le CDG31.

**Comme les contrats précédents, je propose de prendre l'option 1 qui garantit tous les risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,73 %.**

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

III – BUDGETS 2011 ET MOYENS DU SMEAG

## 3.2.4 – Renouvellement du contrat d'assurance avec le Centre de Gestion

---

PROJET DE DÉLIBÉRATION  
-----

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

**VU** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**VU** la délibération n° D09-03/06-04 du comité syndical du 24 mars 2009 portant adhésion au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour les agents CNRACL et IRCANTEC ;

**VU** le rapport du Président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**DEMANDE** au CDG31 de souscrire, pour le compte de la collectivité le contrat CNRACL : option 1 au taux de 4,73 %.

**AUTORISE** le Président à signer les certificats d'adhésion au Contrat et la convention de souscription et de gestion correspondante.

**DIT** que la dépense sera inscrite au Budget 2012 et suivant.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## III – BUDGETS 2011 ET MOYENS DU SMEAG

### 3.2.5 – Communication générale 2012

---

#### RAPPORT

-----

Le SMEAG s'attache à communiquer sur toutes ses opérations d'une part pour une meilleure connaissance de son action auprès des élus, des partenaires financiers et des acteurs de la Garonne, d'autre part pour contribuer à la réalisation de son projet stratégique.

En 2011, le SMEAG a reconduit la plupart de ses actions de communication comme les années précédentes. Ainsi de nombreuses publications et interviews ont été réalisées dans des magazines et dans la presse à l'occasion d'événements ou selon l'actualité comme le soutien d'étiage, le lancement du projet « Territoires Fluviaux Européens ».

Un Info-Garonne spécial « solidarité » a été édité, ainsi qu'un agenda 2012 sur les risques et problèmes sur le fleuve « Garonne, quel avenir ? ».

Le site Internet et la photothèque ont été régulièrement mis à jour pour une meilleure diffusion des études et projets. La photothèque recense environ 16 000 photos à la disposition des collectivités membres et de tous les partenaires techniques du SMEAG.

Il est utile de rappeler que ces actions sont effectuées pour certaines d'entre elles avec l'assistance d'un Cabinet de communication dans le cadre d'un marché. En outre, la ligne communication générale intègre les travaux de photogravure, impression et routage et de conception d'interface d'éventuels Cdroms.

Cependant, pour être encore plus efficace, la communication doit être pensée à travers une stratégie ; elle doit être l'aboutissement d'une réflexion, en vue de l'optimisation de l'image du Syndicat Mixte.

- Un premier état des lieux de la communication du SMEAG avait été effectué en 2009 à l'occasion d'un audit. Celui-ci a permis de pointer ses forces et ses fragilités.
- L'année 2010 a été marquée par l'adoption d'un plan stratégique articulé autour de trois axes :
  - Vivre une approche territoriale de la Garonne,
  - Vivre avec les épisodes de la rareté de la ressource,
  - Vivre avec les crues de la Garonne.
- En 2012, deux gros chantiers vont voir le jour :
  - La fin de la révision du PGE Garonne-Ariège,
  - L'animation du SAGE Vallée de la Garonne.

Les propositions d'orientations budgétaires discutées le 9 décembre 2011 se fondent sur :

- la recherche d'un équilibre entre les missions du SMEAG dédiées au SAGE et celles menées hors décisions de la CLE,
- la définition d'un cadre financier pluriannuel, qui permettra d'offrir une perspective tant pour les dépenses des collectivités membres que pour le plan d'action du SMEAG.

Pour traiter de l'avenir d'un bassin comme celui de la Garonne, une fédération et une dynamique des acteurs et en particulier des collectivités est indispensable.

En période de difficultés économiques, la recherche d'efficacité est encore plus de mise qu'en période de stabilité.

La stratégie de communication, pour être optimum, doit s'inscrire dans une communication globale, c'est-à-dire que toutes les actions de communications définies doivent être compatibles et cohérentes entre elles. Ces différentes actions doivent avoir le même objectif : doter le SMEAG d'une image reconnaissable par ses différentes cibles, d'une identité, d'un positionnement.

**Établir une stratégie de communication est donc une nécessité, en vue de s'adresser de manière cohérente à l'ensemble des partenaires.**

Une réflexion concertée est aujourd'hui engagée pour :

- › Une prise en compte des modalités de gouvernance du SMEAG,
- › Une recherche des modalités de co-construction d'un plan de communication.

En automne 2011, le SMEAG a engagé une consultation afin d'élaborer un plan de communication sur 5 années. Le prestataire retenu est l'agence PARMENION spécialisée dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Pour l'année 2012, il est proposé de poursuivre la communication institutionnelle le temps d'élaborer ce plan de communication.

Une enveloppe budgétaire correspondant aux dépenses de l'année précédente, soit 160 000 € sera inscrite en prévision.

**Je vous demande de bien vouloir en délibérer.**

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

III – BUDGETS 2011 ET MOYENS DU SMEAG

## **3.2.5 –Communication générale 2012**

---

PROJET DE DÉLIBÉRATION  
-----

**VU** le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 9 décembre 2011 ;

**VU** le rapport du Président :

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**APPROUVE** le programme de communication pour 2012.

**DIT** que les crédits correspondants de 160 000 € sont inscrits au budget principal 2012, chapitre 011, opération n° 90.

### **III – BUDGET 2012 : ACTIONS ET MOYENS**

#### **3.3 - VOTE DES BUDGETS 2012**

3.3.1 – Budget Principal

3.3.2 - Budget Charlas

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

## III – BUDGETS 2012 ET MOYENS DU SMEAG

### 3.3.1 – Budget Principal

#### RAPPORT

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 1) SOUTIEN ETIAGE

Comme les années précédentes, il est proposé que les participations des collectivités membres soient appelées sur la base de la mise en œuvre des conventions pluriannuelles avec EDF et l'institution « Montbel » dans leur application complète soient pour un montant de cotisation identique à celui de 2011 à hauteur de 696 026€ desquels il conviendrait de déduire l'excédent de la campagne 2011 pour un montant de 64 173€.

Il est par ailleurs rappelé qu'une provision avait été constituée afin de combler d'éventuels déficits de campagnes avant que les modalités actuelles de financement soient adoptées. Sur l'exercice 2009 ont été repris 157 496.95€ afin de combler le déficit du soutien d'étiage 2008. Le solde de la provision constituée est à ce jour de 4 147.38€. Il est proposé de reprendre cette provision constituée afin de la solder et de l'affecter à la campagne 2012 permettant ainsi une diminution des participations appelées en 2012.

Les participations des collectivités membres au titre de la campagne de soutien d'étiage 2012 s'établiraient alors à 627 705.62€ détaillées dans le tableau ci-dessous.

	Montant	CR MP	CR Aqui	CG 31	CG 82	CG 47	CG 33
Clé répartition		31.50%	18.50%	17.00%	14.50%	12.25%	6.25%
Base	696 026.00	219 248.19	128 764.81	118 324.42	100 923.77	85 263.19	43 501.63
Excédent 2011	64 173.00	20 214.50	11 872.01	10 909.41	9 305.09	7 861.19	4 010.81
Reprise provision	4 147.38	1 306.42	767.27	705.05	601.37	508.05	259.21
<b>Total</b>	<b>627 705.62</b>	<b>197 727.27</b>	<b>116 125.54</b>	<b>106 709.96</b>	<b>91 017.31</b>	<b>76 893.94</b>	<b>39 231.60</b>

Il convient de noter que les participations des collectivités membres, suite à une campagne de soutien d'étiage 2011 ayant nécessité des déstockages importants subissent une hausse de l'ordre de 13% par rapport à l'exercice 2011.

##### 2) AUTRES POSTES DE DEPENSES ET RECETTES

Les 2 tableaux annexés présentent les principaux éléments qui constituent le budget primitif 2012.

Chacun retrace de façon synthétique, mais plus lisible que le document officiel du budget, les grandes masses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, en dépenses et en recettes.

## FONCTIONNEMENT DEPENSES

Libellé article	Article	CA 2011	BUDGET 2011	RAR 2011	CREDITS NOUVEAUX	BUDGET 2012 TOTAL
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>4 085 436.62</b>	<b>8 154 611.64</b>	<b>2 559 426</b>	<b>5 026 717</b>	<b>7 586 143</b>
<b>023 VIREMENT A SECT.INVEST.</b>			<b>0 €</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>3 210 879.95</b>	<b>7 164 115.27</b>	<b>2 559 426</b>	<b>4 019 374</b>	<b>6 578 800</b>
Charges courantes (Electricité,Locaux, véhicules, assurances, télécommunications, affranchissement)	6156	261 912.43	210 000.00		222 544	222 544
Etudes et recherches	617	424 775.14	1 897 411.27	1 346 154	390 126	1 736 280
Autres services (SE)	6288	2 524 192.38	5 056 704.00	1 213 272	3 406 704	4 619 976
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>872 780.09 €</b>	<b>876 000.00 €</b>	<b>0</b>	<b>993 079</b>	<b>993 079</b>
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>		<b>1 776.58</b>	<b>5 000.00</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>0.00</b>	<b>100.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>9 264</b>	<b>9 264</b>
<b>022 DEPENSES IMPREVUES</b>		<b>0.00</b>	<b>109 396.37</b>			<b>0</b>
<b>013 ATTENUATION DE PRODUITS</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>		<b>0</b>

## FONCTIONNEMENT RECETTES

Libellé article	Article	CA 2011	BUDGET 2011	RAR 2011	CREDITS NOUVEAUX	BUDGET 2012
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 524 262.92</b>	<b>8 154 611.64</b>	<b>2 051 825</b>	<b>5 534 318</b>	<b>7 586 143 €</b>
<b>002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>			<b>568 909.32</b>		<b>1 007 735</b>	<b>1 007 735</b>
excédent antérieur reporté	002	568 909.32	568 909.32		1 007 735	1 007 735
<b>013 ATTENUATION DE CHARGES</b>		<b>21 805.08</b>	<b>21 000.00</b>		<b>9 000 €</b>	<b>9 000 €</b>
Remb.Rémunérat°du personnel	6419	17 291.44	21 000.00	0	8 000 €	8 000 €
Remb sur charges de Sécu.	6459	301.56	0.00	0	0 €	0 €
Remb sur autres charges sociales.	6479	4 212.08	0.00	0	1 000 €	1 000 €
<b>74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>4 498 332.84</b>	<b>7 560 554.94</b>	<b>2 047 678</b>	<b>4 509 099</b>	<b>6 556 777 €</b>
Autres participations Etat	74718	37 654.35	462 744.11	343 190	97 424	440 614 €
Région (hors Soutien Etiage)	7472	673 055.00	397 555.00		331 408	331 408 €
Département (hors Soutien Etiage)	7473	674 581.45	431 281.45	10 000	331 409	341 409 €
Région (SE)	7472		275 500.00		313 853	313 853 €
Département (SE)	7473		275 500.00		313 853	313 853 €
Budget communautaire-fonds structurels	7477	87 701.38	1 032 779.45	966 740	122 024	1 088 764 €
Autres organismes (AEAG) Hors SE	7478	3 025 340.66	4 685 194.93	481 915	208 450	690 365 €
AEAG et EDF (SE)	7478			201 833	2 710 678	2 912 511 €
AEAG (SAGE)	7478				80 000 €	80 000 €
Autres attributions et participat°	7488			44000		44 000 €
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>4 125.00</b>	<b>0.00</b>		<b>8 484</b>	<b>8 484 €</b>
Subv transférées compte résultat	777				8 484 €	8 484 €
Produits exceptionnels divers	7788	4 125.00	0.00			0 €
<b>78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		<b>0.00</b>	<b>4 147.38</b>	<b>4 147 €</b>	<b>0</b>	<b>4 147 €</b>
Reprise sur provisions pour risques fonct courant	7815		4 147.38	4 147 €	0	4 147 €
<b>79 TRANSFERTS DE CHARGES</b>						

Ces tableaux ont été établis afin d'apporter un début de réponse aux observations et recommandations préconisées dans l'analyse financière réalisée à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées sur les comptes du SMEAG.

En effet, il est apparu nécessaire d'assurer une présentation de nature comptable plus explicite, tout en maintenant une présentation analytique détaillant les opérations inscrites au compte 617.

A la lecture de ces tableaux on constate que l'excédent reporté à hauteur de 1 007 735€ permet d'équilibrer la section de fonctionnement en maintenant une diminution des cotisations globales des collectivités membres par rapport à 2011 de l'ordre de 5% alors même, que comme indiqué précédemment, les participations liées au soutien d'étiage ont subi une augmentation importante.

Cette baisse des cotisations globales fait suite à celles des années précédentes de l'ordre de - 16% entre 2011 et 2010 et de - 5% entre 2010 et 2009.

On constate que la part des études programmée cette année, hors soutien d'étiage est l'objet d'une diminution de l'ordre de 17%. L'ensemble des crédits nouveaux, hors soutien d'étiage, sont l'objet d'une baisse de l'ordre de 16% alors même que les financements extérieurs subissent une diminution de 60%.

Un temps supplémentaire d'analyse de la composition du budget a été nécessaire afin de mieux cerner les modalités de financements extérieurs des actions sur 2012 et l'intégration du changement de modalités d'établissement du budget à travers une programmation en termes d'autorisations d'engagements et de crédits de paiements. La prise en compte de ces nouvelles modalités, qui seront mises en place lors de la préparation du budget de l'exercice 2013, explique que le niveau des cotisations n'est pas exactement celui pressenti lors de la présentation faite au bureau du 21 février dernier.

Le budget 2012 sera principalement celui de l'aboutissement des actions déjà financées. Les crédits nouveaux concernent pour leur plus grande part celle lié à l'animation en régie.

Les charges de personnel sont en augmentation sensible afin notamment de pouvoir prendre en compte les besoins liés à l'élaboration du SAGE.

Il convient de rappeler que l'excédent, après intégration des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, est rendu nécessaire afin d'assurer niveau de trésorerie qui lors du règlement des dépenses liées au soutien d'étiage s'avère tout de même insuffisante.

Le tableau de répartition 2012 des crédits nouveaux par opération assure une présentation de la répartition des crédits nouveaux de l'exercice entre les opérations. Il indique également les financements extérieurs escomptés sur chacune d'elles. Enfin, il permet de visualiser rapidement la part consacrée globalement au titre de l'exercice comptable par les collectivités membres au financement de celles-ci. Ce tableau rappelle le niveau de cotisations sollicité dans le cadre de l'équilibre budgétaire.

**REPARTITION 2012 DES CREDITS NOUVEAUX PAR OPERATION  
ET COTISATIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES**

Axe Plan strat.	OPERATIONS	Crédits nouveaux 2012	FINANCEMENTS CREDITS NOUVEAUX				REPARTITION DE LA PART SMEAG					
			Etat	AEAG	Autres (Europe)	Part Sméag	Midi- Pyrénées	Aquitaine	Haute- Garonne	Tarn-et- Garonne	Lot-et- Garonne	Gironde
1	<b>Paysages &amp; territoires</b> (rapport 3.1.1)	8 000				8 000	2 400	1 600	1 440	960	880	720
	Animation paysages	276 868	0		0	276 868	83 060	55 374	49 836	33 224	30 455	24 918
	<b>sous-total</b>	<b>284 868</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>284 868</b>	<b>85 460</b>	<b>56 974</b>	<b>51 276</b>	<b>34 184</b>	<b>31 335</b>	<b>25 638</b>
1	<b>Berges &amp; Zones humides</b> (rapport 3.1.2)			0		0	0	0	0	0	0	0
	Suivi Gensac			2 500		-2 500	-750	-500	-450	-300	-275	-225
	Animation zones humides	69 217		40 000		29 217	8 765	5 843	5 259	3 506	3 214	2 630
	<b>sous-total</b>	<b>69 217</b>	<b>0</b>	<b>42 500</b>	<b>0</b>	<b>26 717</b>	<b>8 015</b>	<b>5 343</b>	<b>4 809</b>	<b>3 206</b>	<b>2 939</b>	<b>2 405</b>
1	<b>Natura 2000</b> (frapport 3.1.3)											
	Mise en œuvre Docob MP		0		0	0	0	0	0	0	0	0
	Elaboration Docob Aquitaine					0	0	0	0	0	0	0
	Animation mise en œuvre Docob MP et Animation élaboration Docob Aquitaine	69 217	17 640		17 640	33 937	10 181	6 787	6 109	4 072	3 733	3 054
		27 687	0	0	0	27 687	8 306	5 537	4 984	3 322	3 046	2 492
	<b>sous-total</b>	<b>96 904</b>	<b>17 640</b>	<b>0</b>	<b>17 640</b>	<b>61 624</b>	<b>18 487</b>	<b>12 325</b>	<b>11 092</b>	<b>7 395</b>	<b>6 779</b>	<b>5 546</b>
1	<b>Poissons migrateurs &amp; Qualité de l'eau</b> (rapport 3.1.4)											
	Life+ Aloses	0				0	0	0	0	0	0	0
	Etudes migrations	0				0	0	0	0	0	0	0
	Station de mesure de l'estuaire	4 840				4 840	1 452	968	871	581	532	436
	Animation poissons migrateurs	138 434		28 800		109 634	32 890	21 927	19 734	13 156	12 060	9 867
	<b>sous-total</b>	<b>143 274</b>	<b>0</b>	<b>28 800</b>	<b>0</b>	<b>114 474</b>	<b>34 342</b>	<b>22 895</b>	<b>20 605</b>	<b>13 737</b>	<b>12 592</b>	<b>10 303</b>
1 2 3	<b>Elaboration du SAGE Garonne</b> (rapport 3.1.5)	70 000		35 000	21 000	14 000	4 200	2 800	2 520	1 680	1 540	1 260
	Animation SAGE 2012	276 868		60 000	60 000	156 868	47 060	31 374	28 236	18 824	17 255	14 118
	Secrétariat sur 9 mois	13 000		4 875	4 875	3 250	975	650	585	390	358	293
	Animation Socio institutionnelle	80 000		80 000		0	0	0	0	0	0	0
	<b>sous-total</b>	<b>439 868</b>	<b>0</b>	<b>179 875</b>	<b>85 875</b>	<b>174 118</b>	<b>52 235</b>	<b>34 824</b>	<b>31 341</b>	<b>20 894</b>	<b>19 153</b>	<b>15 671</b>
2	<b>PGE "Garonne-Ariège"</b> (rapports 3.1.6 & 3.1.7)	0				0						
	<b>Soutien d'étiage 2012</b>	<b>3 406 704</b>		<b>2 555 028</b>	<b>155 650</b>	<b>627 705</b>	<b>197 728</b>	<b>116 126</b>	<b>106 710</b>	<b>91 018</b>	<b>76 894</b>	<b>39 232</b>
	Animation SE	45 683		Pour mémoire Excédent 2011		64 174						
	Animation ressource (PGE)	170 274		Pour mémoire Provision		4 147						
	Animation ressource (Récupération des coûts)	45 683										
	Animation ressource	261 640		0	0	261 640	78 492	52 328	47 095	31 397	28 780	23 548
	<b>sous-total</b>	<b>3 668 344</b>	<b>0</b>	<b>2 555 028</b>	<b>155 650</b>	<b>889 345</b>	<b>276 220</b>	<b>168 454</b>	<b>153 805</b>	<b>122 415</b>	<b>105 674</b>	<b>62 780</b>
3	<b>Crues &amp; Inondations</b> (frapport 3.1.8)	154 000	61 600		77 000	15 400	4 620	3 080	2 772	1 848	1 694	1 386
	Etude responsabilités	30 000				30 000	9 000	6 000	5 400	3 600	3 300	2 700
	Animation inondations	41 530				41 530	12 459	8 306	7 475	4 984	4 568	3 738
	<b>sous-total</b>	<b>225 530</b>	<b>61 600</b>	<b>0</b>	<b>77 000</b>	<b>86 930</b>	<b>26 079</b>	<b>17 386</b>	<b>15 647</b>	<b>10 432</b>	<b>9 562</b>	<b>7 824</b>
1 2 3	<b>Actions transfrontalières</b> (rapport 3.1.9)						0	0	0	0	0	0
	Animation programmes Sud'Eau	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Territoires fluviaux européens	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Animation TFE	138 434			0	138 434	41 530	27 687	24 918	16 612	15 228	12 459
	<b>sous-total</b>	<b>138 434</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>138 434</b>	<b>41 530</b>	<b>27 687</b>	<b>24 918</b>	<b>16 612</b>	<b>15 228</b>	<b>12 459</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 066 439</b>			<b>TOTAL</b>	<b>1 776 510</b>	<b>542 370</b>	<b>345 888</b>	<b>313 495</b>	<b>228 875</b>	<b>203 263</b>	<b>142 624</b>
<b>Hors soutien d'étiage</b>		<b>1 659 735</b>	<b>Cotisations hors soutien d'étiage</b>			<b>662 817</b>	<b>198 845</b>	<b>132 563</b>	<b>119 307</b>	<b>79 538</b>	<b>72 910</b>	<b>59 654</b>
<b>Animation</b>		<b>1 379 895</b>	<b>Total cotisations</b>				<b>396 573</b>	<b>248 689</b>	<b>226 017</b>	<b>170 556</b>	<b>149 804</b>	<b>98 886</b>
<b>Etudes</b>		<b>279 840</b>										

## APPELS A COTISATIONS 2012 ET 2011

APPEL A COTISATIONS 2012							
Hors SE	FONCTIONNEMENT	Clé de répartition	TOTAL	SOUTIEN D'ETIAGE	Clé de répartition	TOTAL GENERAL	SE
331 408	MP	30%	198 845 €	MP	31.50%	396 572 €	313 853
	Aqui	20%	132 563 €	Aqui	18.50%	248 688 €	
331 409	31	18%	119 307 €	31	17.00%	226 017 €	313 853
	82	12%	79 538 €	82	14.50%	170 555 €	
	47	11%	72 910 €	47	12.25%	149 804 €	
	33	9%	59 654 €	33	6.25%	98 886 €	
662 817	TOTAL	100%	662 817 €	TOTAL	100%	1 290 522 €	627 705

APPEL A COTISATIONS 2011							
Hors SE	FONCTIONNEMENT	Clé de répartition	TOTAL	SOUTIEN D'ETIAGE	Clé de répartition	TOTAL GENERAL	SE
397 555	MP	30%	238 533 €	MP	31.50%	412 098 €	275 500
	Aqui	20%	159 022 €	Aqui	18.50%	260 957 €	
397 555	31	18%	143 120 €	31	17.00%	236 790 €	275 500
	82	12%	95 413 €	82	14.50%	175 308 €	
	47	11%	87 462 €	47	12.25%	154 960 €	
	33	9%	71 560 €	33	6.25%	105 997 €	
795 110	TOTAL	100%	795 110 €	TOTAL	100%	1 346 110 €	551 000

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Celle-ci est présentée en équilibre à hauteur de 76 744€. Les cotisations des collectivités membres seront appelées, comme les années précédentes, en fin d'exercice sur la base des dépenses réalisées nécessaires au fonctionnement du SMEAG.

Outre les dépenses d'investissement en matériel de bureau ou informatique, le changement d'une partie de la climatisation réversible ancienne, dont le fonctionnement n'est plus satisfaisant est rendu indispensable cette année. Le coût global est évalué à ce jour à 11 000€.

## INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

Libellé article	Article	CA 2011	BUDGET 2011	BUDGET 2012
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>16 270.15 €</b>	<b>77 318.36</b>	<b>76 744</b>
<b>001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE</b>				<b>0</b>
Dépenses imprévues	20			0
Autres provisions pour risques	1518			0
Subventions transférées compte résultat	139			8 484
Régions	13112			4 242
Départements	13113			4 242
	20	9 619.19 €	57 318.36	41 260
Frais d'études	2031		37 318.36	37 319
Concessions et droits similaires	205	9 619.19 €	20 000.00	3 941
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	21	<b>6 650.96 €</b>	<b>20 000.00</b>	<b>27 000</b>
Matériel de bureau et informatique	2183	6 650.96 €	10 000.00	10 000
Mobilier	2184		10 000.00	0
Autres immobilisations corporelles	2188			17 000
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>16 270.63</b>	<b>135 364.16</b>	<b>76 744</b>
<b>001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE</b>			<b>71 098.64</b>	<b>2 067</b>
<b>021 VIRT DE LA SECTION DE FONC</b>				<b>0</b>
		<b>16 270.63</b>	<b>64 265.52</b>	<b>74 677</b>
FCTVA	10222	1 369.59	1 370.00	2 518
Excédents de fonctionnement capitalisés	1068			
Hors contrat de plan	1321	0.00	11 891.02	11 891
Régions	1322	7 450.28	20 000.00	20 000
Autres subventions Région	1322	0.00	4 862.16	4 862
Départements	1323	7 450.76	26 142.34	20 000
Autres subventions Départements	1323			6 142
<i>Amortissement matériel bureau et informatique</i>	28183			5 802
<i>Amortissement autres</i>	28188			3 462
Provisions	496	0.00	0.00	

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

III – BUDGETS 2012 ET MOYENS DU SMEAG

## **3.3.1 – Budget Principal**

---

PROJET DE DÉLIBÉRATION  
-----

**VU** le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 9 décembre 2011 et du 20 mars 2012;

**VU** le rapport du président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**ADOPTE** le budget primitif du SMEAG 2012 et les participations des collectivités membres qui en découlent, conformément au tableau annexé.

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

## III – BUDGETS 2012 ET MOYENS DU SMEAG

### 3.3.2 – Budget Charlas

#### RAPPORT

-----

#### Fonctionnement

Compte	Libellé	RAR 2011	Crédits nouveaux	Budget 2012
	TOTAL DEPENSES	0	0	0

Compte	Libellé	RAR 2011	Crédits nouveaux	Budget 2012
	TOTAL RECETTES	0	0	0

#### Investissement

Compte	Libellé	RAR 2011	Crédits nouveaux	Budget 2012
001	Déficit d'investissement reporté	0	176 704	176 704
2111	Immobilisations corporelles terrains nus (gestion foncière)	11 591	4 999	16 590
	TOTAL DEPENSES	11 591	8 727.98	11 591

Compte	Libellé	RAR 2011	Crédits nouveaux	Budget 2012
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0
1068	Affectation du résultat	0	169 009	169 009
1678	Autres emprunts et dettes (AEAG)	24 285.46	0	24 285
	TOTAL RECETTES	24 285.46	169 009	193 294

La seule dépense envisagée sur ce budget est le règlement des frais de gestion et de stockage dus à la SAFER en section d'investissement. La section de fonctionnement nécessite aucune ouverture de crédits.

Considérant le résultat déficitaire de la section d'investissement, il a été décidé par délibération de ce jour d'affecter l'intégralité de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permettant la couverture de l'intégralité du déficit de l'exercice 2011.

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

III – BUDGETS 2012 ET MOYENS DU SMEAG

## **3.3.2 – Budget Charlas**

---

PROJET DE DÉLIBÉRATION  
-----

**VU** le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 9 décembre 2011 et du 20 mars 2012;

**VU** le rapport du président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**ADOPTE** le budget primitif 2012 du budget annexe Charlas.

## **IV – QUESTIONS DIVERSES**

---